

Aménagement forestier

Forêt domaniale du MÉZENC

Département : Haute-Loire

2012 - 2031

Surface cadastrale : 1 116,8541 ha
Surface retenue pour la gestion : 1 115,05 ha

Altitudes extrêmes : 1 090 m – 1 744 m

Révision d'aménagement

DRA : Montagnes d'Auvergne

Etude réalisée avec l'aide de :



Identifiant aménagement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de la performance économique et
environnementale des entreprises

Département : HAUTE-LOIRE

Forêt domaniale du MÉZENC

Contenance cadastrale : 1 116,8541 ha

Surface de gestion : 1 115,05 ha

Révision d'aménagement

2012-2031

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT

portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale du MÉZENC
pour la période 2012 - 2031
avec application du 2° de l'article L122-7
du code forestier

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- VU les articles L341-1 et R341-9 du code de l'environnement ;
- VU les articles L414-4, et R414-19 du code de l'environnement ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Auvergne - montagnes d'Auvergne, arrêtée en date du 05 octobre 2009 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 07 juillet 1994, réglant l'aménagement de la forêt domaniale du MÉZENC (HAUTE-LOIRE) pour la période 1994 - 2011, modifié par l'arrêté interministériel du 11 mars 1999 portant création de la réserve biologique domaniale dirigée du Mézenc ;
- VU l'autorisation du ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie en date du 12 août 2014 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T É -

Article 1^{er} : La forêt domaniale du MÉZENC (HAUTE-LOIRE), d'une contenance de 1 115,05 ha, est affectée prioritairement à la fonction écologique et à la fonction sociale, tout en assurant sa fonction de production ligneuse et de protection physique dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 865,39 ha, actuellement composée d'épicéa commun (76 %), sapin pectiné (13 %), mélèzes divers (3 %), autres résineux (4 %), hêtre (3 %) et autres feuillus (1 %). Le reste, soit 237,43 ha, est constitué d'espaces naturels ouverts d'intérêt écologique (237,43 ha) et de vides boisables (12,23 ha).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière, sur 620,37 ha, et en conversion en futaie irrégulière, sur 78,06 ha.

Les essences principales objectifs qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront l'épicéa commun (385,00 ha) et le sapin pectiné (313,43ha). Les autres essences autochtones seront favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2012 – 2031) :

- La forêt sera divisée en sept groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 334,02 ha, au sein duquel 216,00 ha seront nouvellement ouverts en régénération et 114,08 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 46,02 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements ;
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance de 244,38 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 10 ans ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 78,06 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 10 ans ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 5,06 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe constitué d'espaces non boisés ou inexploitable sans vocation de production forestière, d'une contenance de 376,33 ha dont 202,18 ha classés en réserve biologique dirigée, 174,15 ha boisés jouant un rôle de protection contre les risques naturels, dont la partie classée en réserve biologique dirigée sera gérée selon un plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs, et dont le reste sera laissé à son évolution naturelle ;
 - Un groupe constitué de la partie boisée de la réserve biologique dirigée, d'une contenance de 174,15 ha, qui sera géré selon un plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs ;
- Les unités de gestion concernées par la réserve biologique dirigée du Mézenc seront regroupées au sein d'une division « RBD » et feront l'objet d'un suivi spécifique ;
- Des travaux de création de 1 km de piste seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt domaniale du MÉZENC, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles au titre :

- de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR8301076 « Site du Mézenc » ;
- de la réglementation propre aux sites classés pour le massif du Mézenc.

Article 5 : La directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **30 OCT. 2015**
Pour le Ministre et par délégation,

La sous-directrice Filières forêt-bois,
cheval et bioéconomie


Véronique BORZEIX

Document
ONE

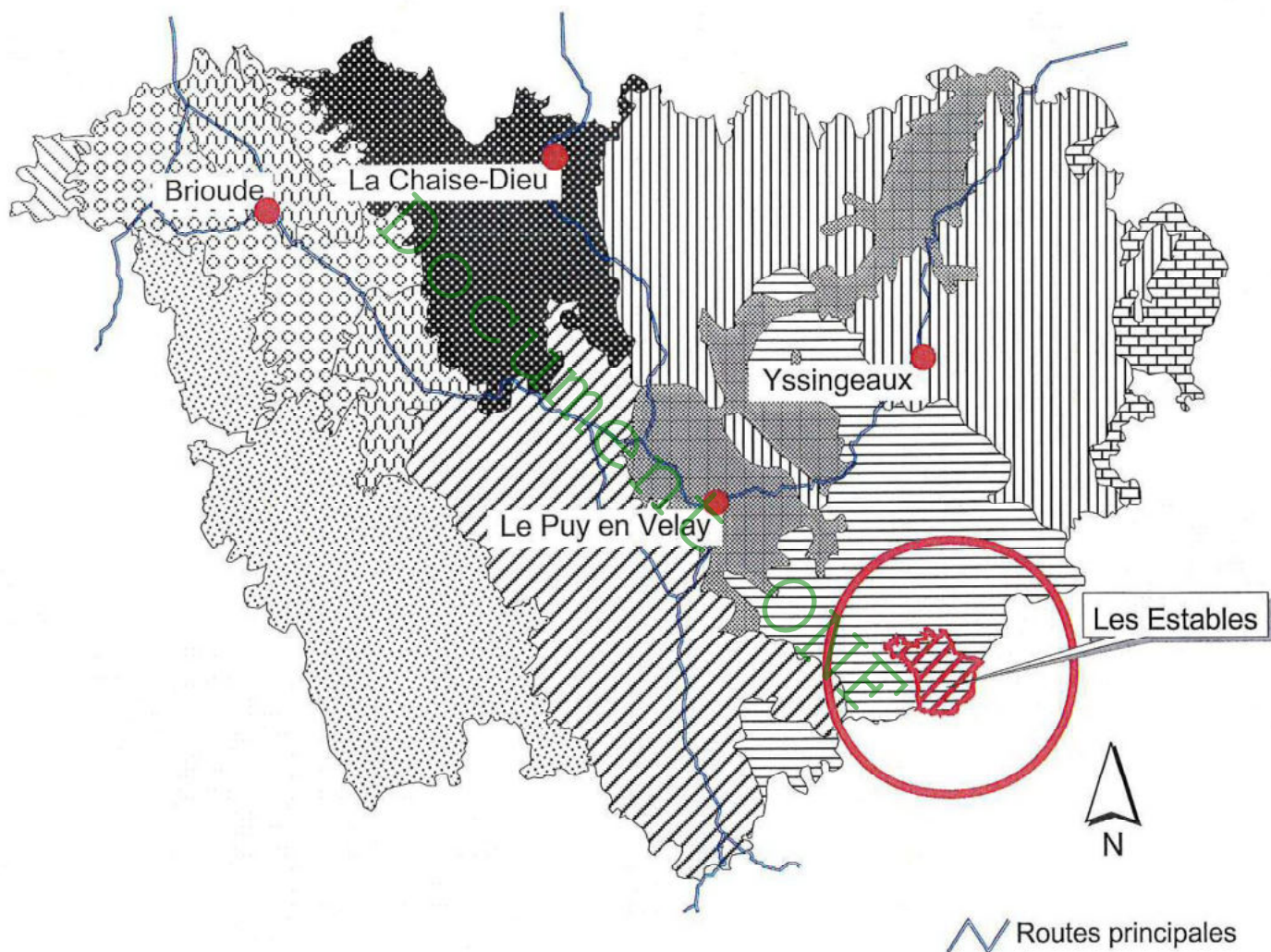
SOMMAIRE

RESUME DE L'AMENAGEMENT	4
TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN	7
1.1 - Présentation générale de l'aménagement	7
1.1.1 - Désignation, situation et période d'aménagement	7
1.1.2 - Foncier - Surfaces - Concessions	7
1.1.3 - La forêt dans son territoire : fonctions principales.	9
1.2 - Conditions naturelles et peuplements forestiers	10
1.2.1 - Description du milieu naturel	10
1.2.1.A - Topographie et hydrographie	10
1.2.1.B - Conditions stationnelles	10
1.2.2 - Description des peuplements forestiers	14
1.2.2.A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	14
1.2.2.B - Etat du renouvellement	18
1.2.2.C - Inventaires réalisés	19
1.3 - Analyse des fonctions principales de la forêt	19
1.3.1 - Production ligneuse	19
1.3.1.A - Volumes de bois produits	19
1.3.1.B - Desserte forestière	20
1.3.1.C - Etat sanitaire :	21
1.3.2 - Fonction écologique	21
1.3.3 - Fonction sociale	26
1.3.3.A - Accueil et paysage	26
1.3.3.B - Ressource en eau potable	31
1.3.4 - Protection contre les risques naturels	31
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS	33
2.1 - Synthèse et définition des objectifs de gestion	33
2.2 - Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	36
2.2.1 - Traitements retenus	36
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	36
2.3 - Effort de régénération	36
2.3.1 - Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	36
2.3.2 - Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	38
2.4 - Classement des unités de gestion surfaciques	38
2.5 - PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031	45
2.5.1 - Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	45
2.5.2 - Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	45
2.5.2.A - Coupes	45
2.5.2.B - Desserte	50
2.5.2.C - Travaux sylvicoles	50
2.5.3 - Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	51
2.5.3.A - Biodiversité courante	51
2.5.3.B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)	51
2.5.3.C - Réserves biologiques et réserves naturelles	54
2.5.4 - Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	55
2.5.4.A - Accueil et paysage	55
2.5.4.B - Ressource en eau potable	56
2.5.4.C - Chasse - Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)	56
2.5.4.D - Pastoralisme	56

2.5.4.E	– Affouage et droits d'usage	56
2.5.4.F	– Richesses culturelles	56
2.5.5	– Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	57
2.5.6	– Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	57
2.5.7	– Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	57
2.5.8	– Compatibilité avec Natura 2000	58
2.5.9	– Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier	58
TITRE 3	- RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	59
3.1	RECAPITULATIFS	59
3.1.1	- Volumes de bois à récolter	59
3.1.2	- Estimation de la recette bois	60
3.1.3	- Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	61
3.2	Indicateurs de suivi de l'aménagement	62
TITRE 4	: LISTE DES ANNEXES	64

Document ONE

SITUATION DE LA COMMUNE PAR RAPPORT AUX REGIONS IFN



REGIONS IFN

- | | | | |
|--|---------------------------------|--|------------------------------------|
| | MARGERIDE | | BASSINS DU PUY ET DE SAINT-ETIENNE |
| | MEZENC - MEYGAL ET SUCS | | BRIVADOIS |
| | MONT PILAT ET BOUTIERES | | CANTAL - CEZALLIER |
| | PLATEAUX FOREZIEN ET GRANITIQUE | | DEVES |
| | VAL D'ALLIER ET LIMAGNES | | LIVRADOIS |

L'AMENAGEMENT

La forêt domaniale du Mézenc, d'une surface de 1115,05 ha, est sise sur 4 communes de Haute-Loire en limite de l'Ardèche. Elle fait partie d'un ensemble de hauts sommets de ces deux départements (avec le mont Gerbier de Jonc) au très fort attrait touristique.

La surface boisée, d'origine RTM, recouvre 877,62 ha, principalement des boisements d'épicéa installés dans des conditions stationnelles difficiles qui donnent des peuplements et des produits ligneux très médiocres. A 1 500 m d'altitude, ces peuplements cèdent la place à des landes, pelouses et éboulis de fort intérêt écologique. Plus bas, la productivité et la qualité des peuplements sont de qualité moyenne, justifiant une sylviculture de production.

Le couvert forestier ainsi obtenu répond aux objectifs de protection des sols, et l'enjeu de protection face aux risques naturels est aujourd'hui plus modéré. Par contre, trois problèmes se posent :

- sur la moitié de la surface, une génération unique de peuplements d'Epicéa, dont l'âge dépasse 120 ans, a donc atteint sa limite de survie, y compris dans la RBD.
- l'adaptation des essences aux changements climatiques. Ces peuplements en limite stationnelle peuvent constituer un laboratoire d'observation des réactions aux changements climatiques.
- une des attentes fortes concernant le site classé consiste à rompre la monotonie actuelle du paysage sur de grandes surfaces, due à ces peuplements monospécifiques d'Epicéa.

Ainsi, les choix sylvicoles porteront sur la mise en régénération de 331ha sur la durée de 3 aménagements : 114 ha devront être renouvelés en fin d'aménagement (20 ans), par trouées progressives, dans le cadre d'un traitement en futaie régulière pour les peuplements d'Epicéa. Dans les peuplements où le Sapin est en proportion conséquente, un traitement irrégulier a été choisi, conformément aux préconisations du Guide Sapin Massif Central. Au niveau du choix des essences, on privilégiera la régénération naturelle (réponse génétique au changement climatique) en valorisant les essences autochtones objectifs à long terme (sapin et hêtre), tout du moins au vu des connaissances actuelles. Toutes les essences associées autochtones seront favorisées ou dosées (aspects environnementaux et paysagers). Un îlot de sénescence de 5ha a été défini sur le massif de la Tourte pour initier dès maintenant une trame de vieux bois sur le massif.

Cette mise en régénération sera conduite par trouées de 25 ares à 1 ha, méthode adaptée à la dynamique naturelle de l'Epicéa, tout en respectant les préconisations et attentes de gestion paysagère du site classé, en gardant une souplesse dans la gestion pour :

- réaliser à cette occasion les actions opportunistes citées dans le cahier de gestion (ouverture du paysage, travail des lisières, ...)
- réagir rapidement aux crises sanitaires (typographe, dendroctone, chablis...)

Ces trouées de régénération feront l'objet d'un suivi surfacique pour s'assurer de leur mise en œuvre effective.

Sur le plan environnemental, la variété des milieux et des influences climatiques engendre une diversité spécifique et écosystémique remarquables, et a conduit aux classements NATURA 2000 et RBD. Deux risques pour la conservation des habitats sont identifiés :

- les dégradations liées à la forte fréquentation par le public (érosion au niveau des sentiers),
- la colonisation progressive par les ligneux et la fermeture des milieux ouverts.

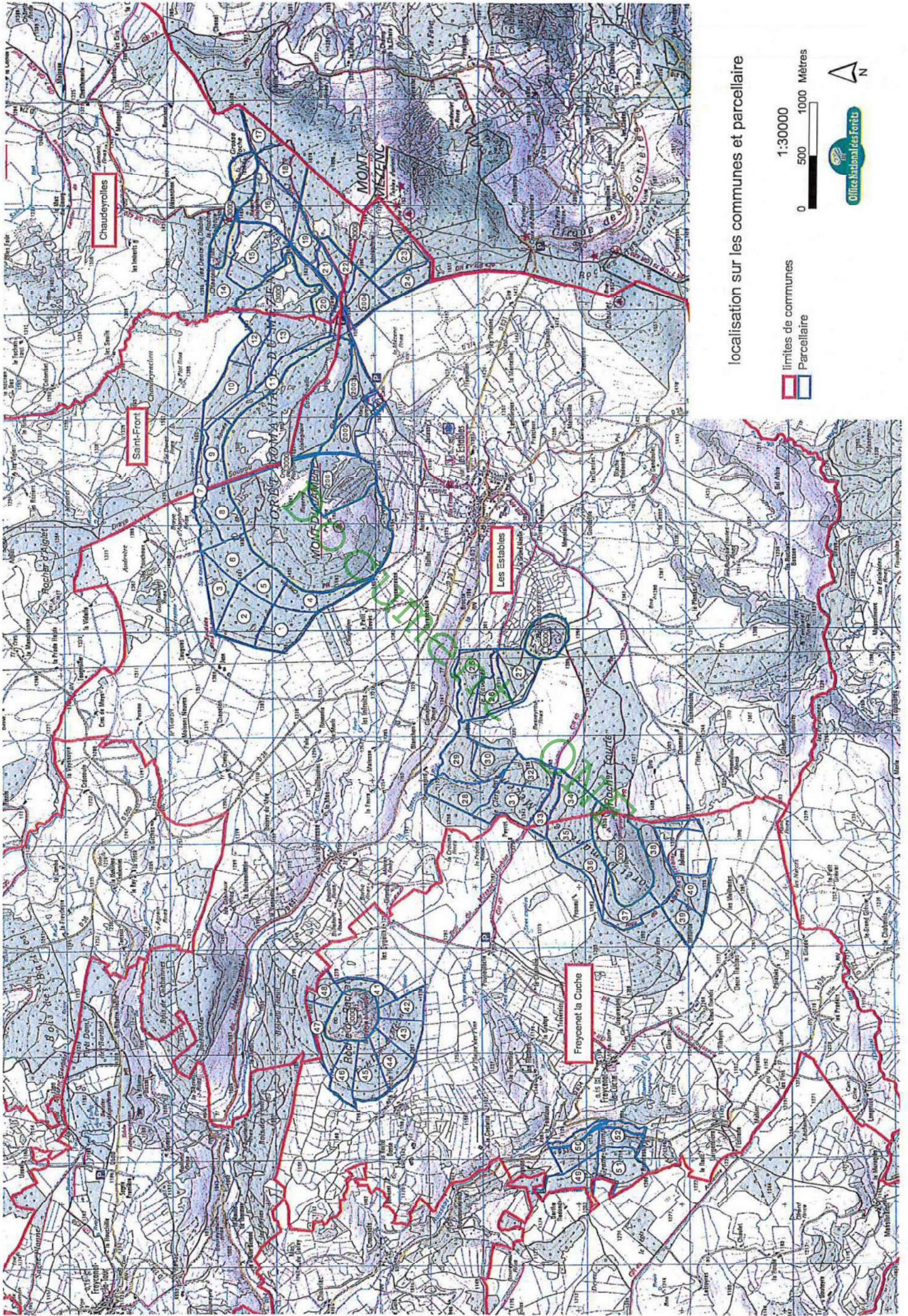
Des actions de canalisation du public ont été initiées et conduites dans le cadre du LIFE Nature et Territoires : ces actions se sont prolongées en 2012 via des financements Convention de Massif. Des chantiers d'extraction de ligneux ont été réalisés dans le cadre de contrats NATURA 2000 sur les sources du Lignon. Les actions prévues au DocOb NATURA 2000 peuvent être conduites en compatibilité avec la gestion sylvicole.

Les choix et actions de l'aménagement ont été proposés en cohérence avec le site classé et NATURA 2000, en évitant d'en reprendre l'intégralité du détail dans le texte, pour des raisons évidentes de redondance. On se référera donc utilement aux documents de référence ci-dessous pour des développements plus importants du contexte de prise de décision ou de la conduite des actions :

- Cahier de gestion du site classé du Mézenc (DIREN 2009)
- Document d'objectifs du site Natura 2000 du Mézenc (Conseil Général de Haute-Loire 2008)

Le plan de gestion de la RBD est échu depuis fin 2011 : une révision est programmée en 2014 ou 2015. Il, visera principalement à pérenniser les milieux ouverts qui ont justifié la création de la RBD. Les épicéas qui constituent l'essentiel des peuplements forestiers et atteignent leur âge maximum seront progressivement récoltés au profit d'essences indigènes : hêtre, sapin, sorbier des oiseleurs et alisier blanc afin d'assurer la stabilisation des sols nécessaire dans ce massif RTM.

Document ONE



localisation sur les communes et parcellaire

1:30000

0 500 1000 Mètres

limites de communes
 Parcellaire

Office National des Forêts

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ Propriétaire de la (des) forêt(s)
Etat (forêt domaniale)

◆ Dénomination - Localisation

situation administrative	
Aménagement de forêt	domaniale
Du	Mézenc
Numéro du ou des départements de situation	43 Haute-Loire
N° ONF de la région nationale IFN de référence	628 Mézenc, Meygal et succs
DRA de référence	Montagnes d'Auvergne

Département	Département : Haute-Loire (43)	Surface (ha)	Proportion
Communes de situation de la forêt	Chaudeyrolles	189,115	17%
	Les Estables	527,1409	47%
	Freycenet Lacuche	265,4412	24%
	Saint Front	134,372	12%

◆ Période d'application de l'aménagement
2012 - 2031

◆ Forêts aménagées

Annexe 1 : extraits de matrice cadastrale

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Domaniale du Mézenc	F00284X	1115,0535	7/7/1994	1994	2011

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

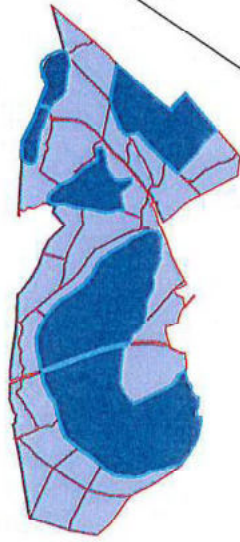
Surface cadastrale	1 115,0535
Surface retenue pour la gestion	1 115,05
Surface boisée en début d'aménagement	877,62
Surface en sylviculture	698,43

Il existe un écart minime (0,7850 ha) entre la surface du RDF et la surface cadastrale qui sera à corriger par le service Foncier.

Forêt Domaniale du MEZENC

1115 ha 05

Fonctions de la forêt



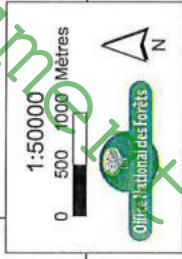
Fonction écologique

- enjeu fort
- enjeu reconnu
- enjeu ordinaire



Production ligneuse

- enjeu sans objet
- enjeu faible
- enjeu moyen
- enjeu fort



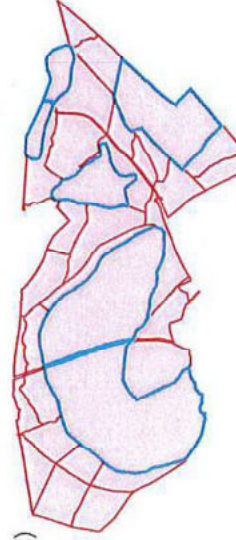
Fonction sociale

- enjeu fort
- enjeu reconnu



Risques naturels

- enjeu moyen (forêt RTM)



La surface retenue pour la gestion correspond à la surface géographique calculée.

La surface hors sylviculture correspond aux surfaces en RBD, aux zones d'intérêt écologique hors RBD et à l'îlot de sénescence (massif de la Tourte).

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Néant

◆ Origine de la propriété forestière

Forêt d'origine RTM : initialement déboisés, les sommets du Mézenc ont été reboisés fin XIX^{ième} début XX^{ième} en application des lois sur la Restauration des Terrains en Montagne. Ces décisions ont fait suite à des crues meurtrières dans les vallées et d'importants phénomènes d'érosion. Les terrains ont été rachetés à l'époque par l'Etat et constituent aujourd'hui des forêts domaniales. Pour plus de détails, voir l'aménagement passé.

◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire est inchangé par rapport à l'aménagement précédent.

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface concernée				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	417	61	324	313	1 115
Fonction écologique		145	594	376	1 115
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)			411	704	1 115
Protection contre les risques naturels			1 115		1 115

◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	112	Problèmes liés au dendroctone résolus, problèmes liés au typographe restent latents
- Déséquilibre grande faune / flore	395	Massifs Alambre et Mézenc Chevreuil très présent Cerf : arrivée à surveiller, notamment par rapport au projet d'introduction dans la Loire voisine
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		L'Epicéa serait a priori peu à sa place sur le long terme sur le Massif (étude FUTURE FOREST)
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		

- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pratique de l'affouage		
- Dispositifs de recherche		

◆ Démarches de territoires

Néant.

L'élaboration du présent aménagement a fait l'objet d'une vaste concertation, notamment dans le cadre du site classé.

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

1.2.1.A – Topographie et hydrographie

Le massif volcanique du Mézenc donne son nom à la région naturelle de l'IFN, il est à la rupture entre le plateau de la Haute-Loire qui descend en pente douce à l'ouest et la haute Ardèche au relief de suc plus accidentés à l'est. La forêt est située sur les flancs du Mont Mézenc (1754 m) qui lui a donné son nom, mais aussi du Mont Alambre, du rocher Tourte, Ravanel et de la Roche du Bachat ou sur les rives de la Gazeille et du ruisseau la Collance. Elle est divisée en six cantons répartis sur quatre communes.

Les altitudes extrêmes sont différentes selon les cantons :

- Mézenc Alambre : 1350 m – 1744 m
- Tourte Les Ravanel : 1170 m – 1535 m
- Montcheyroux (roche du Bachat) : 1240 m – 1423 m
- Grattechamp (la Ceysses) : 1090 m – 1215 m

Le point culminant est le Pei Veï, seul des trois sommets du Mont Mézenc situé en Haute-Loire.

1.2.1.B – Conditions stationnelles

◆ Climat

Station de référence : Les Etables Ferme de Veyssier 1486 m

Température moyenne annuelle : 3,5 °C

Précipitations annuelles : 1174 mm

Nombre moyen de jours avec neige : 75 jours

Le climat est continental, mêlé d'influences océaniques, artico-alpines, mais aussi méditerranéennes importantes, y compris sous la forme d'épisodes cévenols marqués. Les hivers sont longs et rigoureux marqués par des tempêtes de neige où le vent « la Burle » crée des congères paralysant la vie du plateau de quelques heures à quelques jours par hiver. Le givre est aussi fréquent et endommage les cimes et branches des arbres.

◆ Géologie

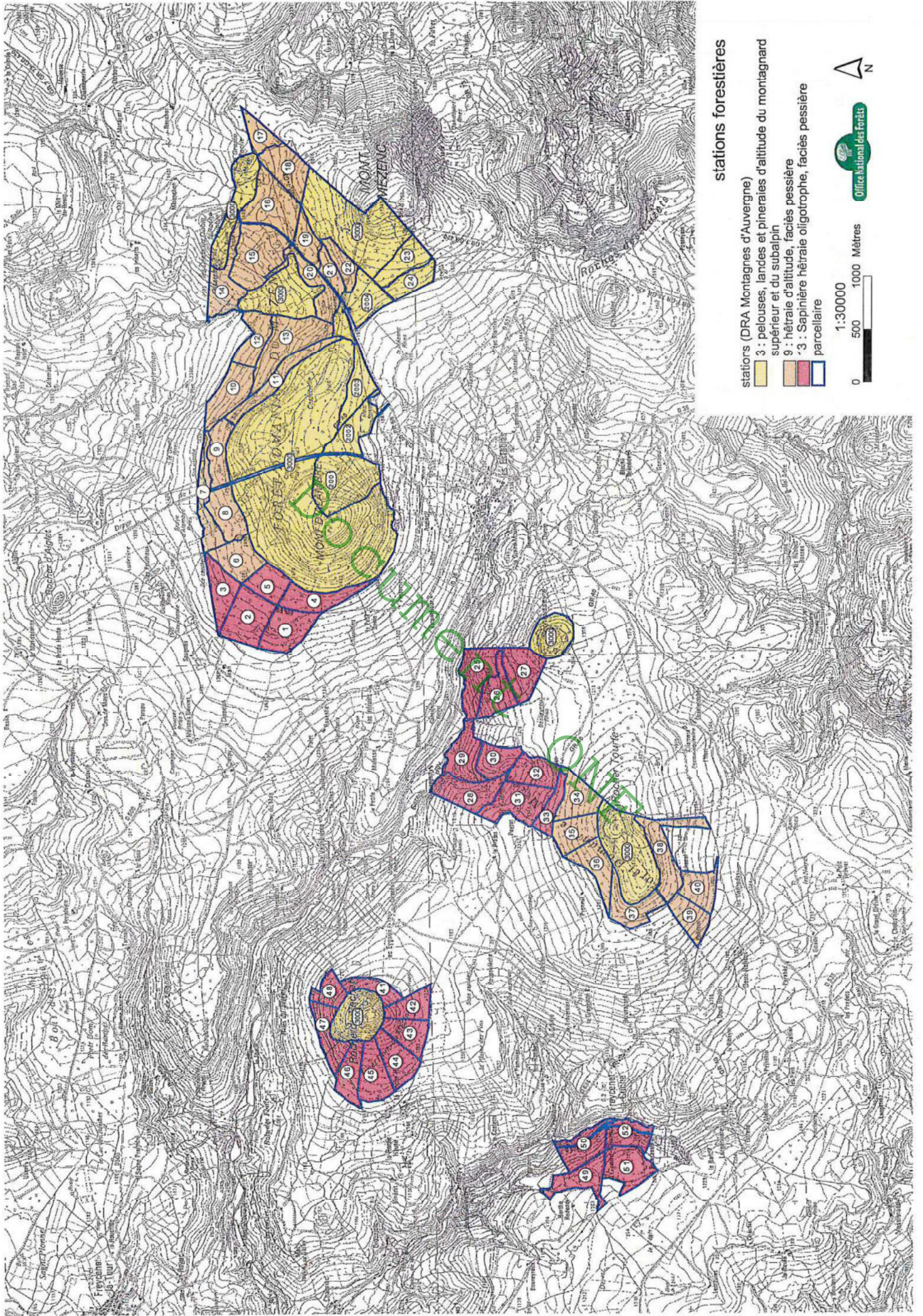
Essentiellement volcanique :

- les dômes de Mézenc, Alambre, ... sont constitués de phonolite.
- D'autres laves (principalement des basaltes, mais aussi des trachytes,) sont présentes çà et là.
- Le socle en granite du Velay est affleurant dans la vallée de Collance (présence très marginale)

La décomposition de ces roches a donné des sols plus ou moins profonds, généralement riches mais un peu acides. Deux types d'andosols sont présents :

- andosols oligotrophes humifères d'altitude développés sur phonolite
- andosols mésotrophes formés à des altitudes plus basses sur basalte

Des lits d'argile sont fréquents sous les clapiers et expliquent les captages de source situés au pied de ceux-ci.



stations forestières

stations (DRA Montagnes d'Auvergne)

- 3 : pelouses, landes et pineraies d'altitude du montagnard supérieur et du subalpin
- 9 : hêtraie d'altitude, faciès pessière
- 3 : Sapinière hêtraie oligotrophe, faciès pessière
- parcellaire



Le pH est voisin de 5, l'humus brut est généralement important, mais sa décomposition est accélérée par tout bouleversement superficiel du sol (crochetage, ...)

En conclusion, le sol est dans l'absolu très favorable à la forêt, mais l'altitude associée à un climat rude reste le facteur limitant essentiel à la croissance des différentes essences.

◆ Unités stationnelles

Unités stationnelles observées dans la forêt

Station 13 : Sapinière hêtraie oligotrophe, faciès pessière

Elle est localisée principalement sur les massifs de Tourte, Grattechamp et Bachat.

Les essences présentes aujourd'hui sont l'épicéa à 70 % et le sapin – hêtre à 30 %.

A moyen terme, la potentialité de la station serait très défavorable pour l'épicéa, alors qu'elle se maintiendrait pour le sapin et le hêtre.

La présence à hauteur de 30 % du sapin et du hêtre permet d'envisager progressivement une transition par la sylviculture vers les essences objectif adaptées à long terme (amélioration ou régénération au profit du sapin et du hêtre prioritairement).

Station 9 : hêtraie d'altitude, faciès pessière

Elle constitue principalement la partie productive du massif Alambre – Mézenc.

Les essences présentes aujourd'hui sont l'épicéa à 90 % et le sapin et le hêtre à 10 %.

A moyen terme, la potentialité de la station serait défavorable pour l'épicéa, alors qu'elle serait favorable au sapin et au hêtre.

Par contre, la transition vers ces essences objectif sera plus difficile compte tenu de leur faible proportion actuelle, de la présence de cervidés, et qu'une installation artificielle requiert le maintien d'un couvert ainsi que l'équilibre sylvo-cynégétique.

Il est donc nécessaire de se donner le temps minimum d'une génération forestière pour transformer les peuplements : ainsi on conservera également l'épicéa en essence objectif à titre transitoire sur cette station.

Station 3 : pelouses, landes et pineraies d'altitude du montagnard supérieur et du subalpin

Elle constitue la partie moins productive du massif Alambre – Mézenc.

Suite aux actions RTM, une partie de cette station est boisée d'épicéa de qualité médiocre dans la RBD, moyenne sous le chemin de ronde.

A moyen terme comme aujourd'hui, cette station n'a pas une forte vocation forestière de production. Par contre, le maintien d'un couvert forestier est essentiel en terme de protection de sols compte tenu des aléas risques naturels, ce qui nécessite d'engager le renouvellement de certains peuplements d'épicéas en place.



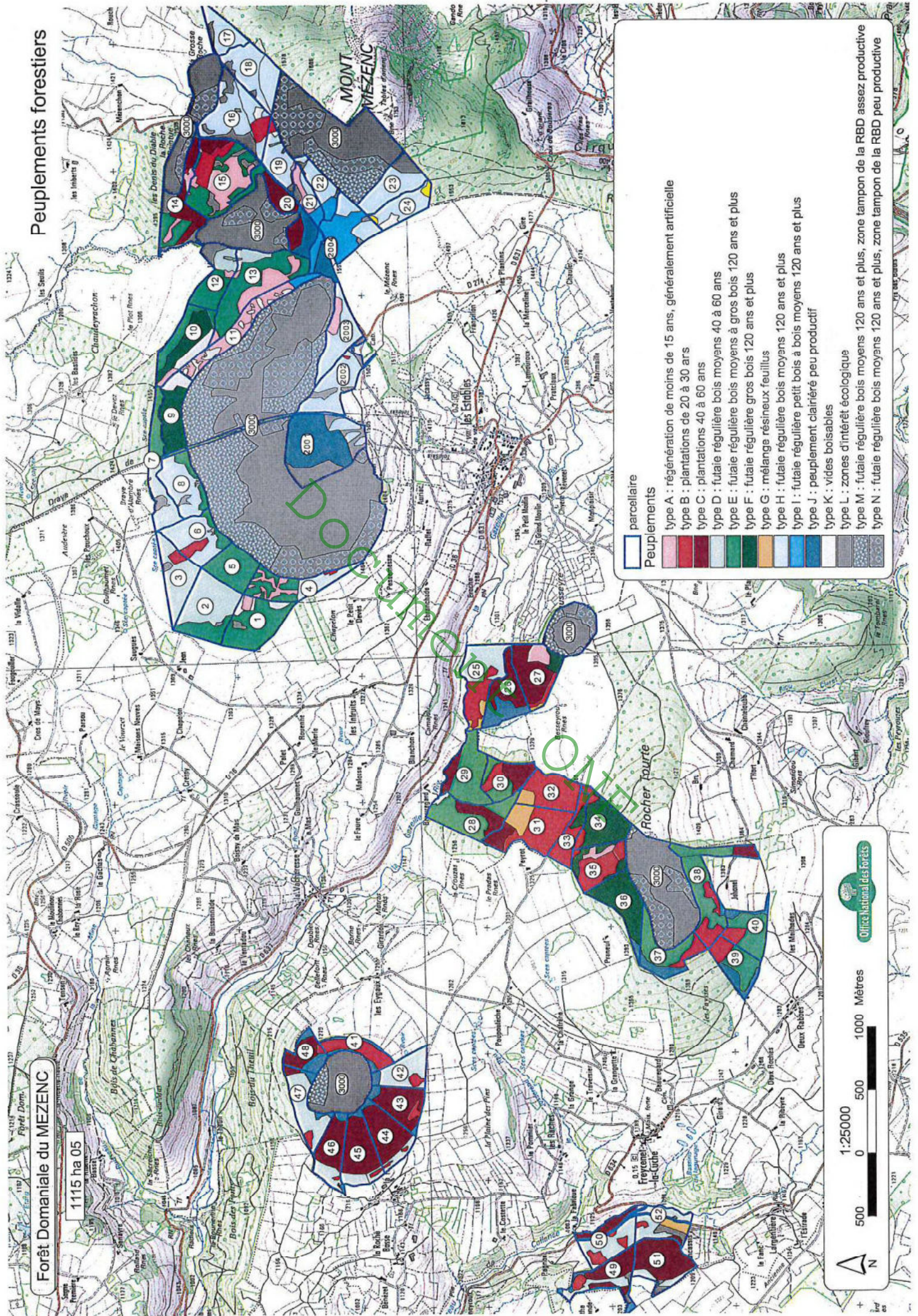
Unité stationnelle		Surface		Essences objectif	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
13	Sapinière hêtraie oligotrophe, faciès pessière	323	31	Sapin hêtre	épicéa
9	hêtraie d'altitude, faciès pessière	324	35	Sapin hêtre épicéa	Epicéa à plus long terme
3	pelouses, landes et pineraies d'altitude du montagnard supérieur et du subalpin	468	34	Epicéa sur parties boisées (*) Sinon asylvatique	

* : en dérogation à la DRA, s'agissant d'une essence en place (la situation du Mézenc est en marge du domaine d'étude de la DRA, et on intègre également une prospective sur le changement climatique)

Forêt Domaniale du MEZENC

1115 ha 05

Peuplements forestiers



Peuplements

- type A : régénération de moins de 15 ans, généralement artificielle
- type B : plantations de 20 à 30 ans
- type C : plantations 40 à 60 ans
- type D : futaie régulière bois moyens 40 à 60 ans
- type E : futaie régulière bois moyens à gros bois 120 ans et plus
- type F : futaie régulière gros bois 120 ans et plus
- type G : mélange résineux feuillus
- type H : futaie régulière bois moyens 120 ans et plus
- type I : futaie régulière petit bois à bois moyens 120 ans et plus
- type J : peuplement clairié à bois productif
- type K : vides boisables
- type L : zones d'intérêt écologique
- type M : futaie régulière bois moyens 120 ans et plus, zone tampon de la RBD assez productive
- type N : futaie régulière bois moyens 120 ans et plus, zone tampon de la RBD peu productive

1:25000

500 0 500 1000 Mètres

Office National des Forêts

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

Annexe 4 : description des UEP

1.2.2.A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Annexe 3 : typologie des peuplements du Massif Central

◆ Répartition des types de peuplement

Type A : régénération de moins de 15 ans, généralement artificielle

essences	: mélèze 90 % - épicéa, sapin, douglas, hêtre, ...
hauteur moyenne	: 3 m
Code typoMC	: S0 REG MEL
surface	: 39,21 ha.

Type B : plantations de 20 à 30 ans

essences	: épicéa 70 % - sapin 20 % - feuillus 10 %
hauteur moyenne	: 13 m
diamètre moyen	: 16 cm
densité	: 1900 t /ha
surface terrière	: 40 m ² /ha
volume	: 250 m ³ /ha
Code typoMC	: S1 T1 ERC
surface	: 80,26 ha.

Type C : plantations 40 à 60 ans

essences	: épicéa 90 % - sapin 10 %
hauteur moyenne	: 20 m
diamètre moyen	: 26 cm
densité	: 900 t /ha
surface terrière	: 48 m ² /ha
volume	: 340 m ³ /ha
Code typoMC	: S1 T3 EPC
surface	: 110,95 ha.

Type D : futaie régulière bois moyens 40 à 60 ans

essences	: épicéa 40 % - sapin 50 % - hêtre 10 %
hauteur moyenne	: 22 m
surface terrière	: 44 m ² /ha
volume	: 390 m ³ /ha
Code typoMC	: S1 T3 S.P+EPC
surface	: 80,98 ha.

Type E : futaie régulière bois moyens à gros bois 120 ans et plus

essences	: Epicéa 70 % - sapin 20 % - hêtre 10 %
hauteur moyenne	: 22 m
surface terrière	: 37 m ² /ha
volume	: 280 m ³ /ha
Code typoMC	: S1 T5 EPC+S.P
surface	: 142,19 ha.

Type F : futaie régulière gros bois 120 ans et plus

essences : Epicéa 90 % - sapin 10 %
 hauteur moyenne : 23 m
 surface terrière : 30 m²/ha
 volume : 280 m³/ha
 Code typoMC : S1 T5 EPC
 surface : 44,50 ha.

Type G : mélange résineux feuillus

essences : Epicéa 20 % - sapin 50 % - hêtre 30 %
 hauteur moyenne : 26 m
 surface terrière : 33 m²/ha
 volume : 310 m³/ha
 Code typoMC : S1 T5 S.P+HET
 surface : 8,16ha.

Type H : futaie régulière bois moyens 120 ans et plus

essences : Epicéa 90 % - sapin 10 %
 hauteur moyenne : 18 m
 surface terrière : 40 m²/ha
 volume : 270 m³/ha
 Code typoMC : S1 T3 EPC
 surface : 128,54 ha.

Type I : futaie régulière petit bois à bois moyens 120 ans et plus

essences : épicéa 100 %
 hauteur moyenne : 15 m
 surface terrière : 39 m²/ha
 volume : 230 m³/ha
 Code typoMC : S1 T1 EPC
 surface : 14,50 ha.

Type J : peuplement clairié peu productif

essences : épicéa 100 %
 hauteur moyenne : 13 m
 surface terrière : 15 m²/ha
 volume : 90 m³/ha
 Code typoMC : S1 T1 EPC
 surface : 46,95 ha.

Type K : vides boisables (surface en sylviculture)

Code typoMC : ZNBF CHA
 surface : 12,23 ha.

Type L : zones d'intérêt écologique (surfaces non boisées)

Code typoMC : ZNBN LAN
 surface : 237,43

Type M : futaie régulière bois moyens 120 ans et plus, zone tampon de la RBD assez productive

essences : Epicéa 90 % - sapin 10 %
 hauteur moyenne : 19 m
 surface terrière : 42 m²/ha
 volume : 300 m³/ha
 Code typoMC : S1 T3 EPC
 surface : 78,84 ha

Type N : futaie régulière bois moyens 120 ans et plus, zone tampon de la RBD peu productive

essences : Epicéa 90 % - pins 10 %

hauteur moyenne : 17 m

surface terrière : 44 m²/ha

volume : 280 m³/ha

Code typoMC : S1 T3 EPC

surface : 95,31 ha

Les zones non boisées d'intérêt écologique, ainsi que les types de peuplement M et N dans la RBD, ne font pas partie de la surface en sylviculture du présent document.

◆ Répartition des peuplements par parcelle

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
1	0,83				12,82						1,76	0,51			15,91
2				13,85	4,93							0,16			18,93
3		0,96		10,54								0,45			11,96
4	2,89	0,28			5,51			4,60							13,28
5					10,13										10,13
6		1,62			2,04			9,85				0,14			13,66
7					4,60			6,39				1,12			12,11
8					2,67			9,97				0,55			13,20
9						8,98					2,20				11,18
10	0,81				5,22	7,09					2,77				15,88
11	9,25								1,36		3,08				13,69
12	0,39			2,75	6,38							2,33			11,84
13	6,80			2,41	14,73							0,12			24,06
14	1,60	0,15	6,97		3,89							3,00			15,60
15	8,44	4,23	1,98		7,79							2,25			24,70
16		2,20						14,04			0,60	4,66			21,50
17								6,41				0,82			7,22
18								13,85				0,78			14,63
19	0,31	0,53						6,61			0,17	0,57			8,18
20			7,18		1,88					3,69					12,75
21	2,40							1,66	1,10			0,66			5,81
22								5,02	1,67			0,61			7,30
23								9,61				2,28			11,89
24								6,96			1,08	0,86			8,90
25		5,86		8,79			1,16								15,81
26			6,75							5,05					11,79
27	2,28	1,18	9,32			1,58	0,31								14,66
28			3,93		11,14						0,57				15,64
29			2,39		11,71										14,10
30		2,52	3,83		3,81										10,17
31		11,09	2,99				3,55								17,63
32		10,39					1,51								11,89
33		6,02				1,12									7,14
34		2,04				10,62									12,66
35	1,23	7,94				3,13									12,30
36						11,98				0,75					12,73
37		2,28			7,76					2,81					12,86
38		4,10	1,74		12,41					0,32					18,57

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
39		2,57			5,31					2,57					10,46
40		1,80			7,47					1,32					10,59
41		5,73								1,87					7,59
42		0,86		7,83						0,80					9,49
43		0,81	8,81							1,08					10,71
44		0,30	10,16	1,73						0,55					12,74
45		0,29	10,50	2,63						0,53					13,96
46		0,11	6,71	3,19						0,80					10,81
47		0,62	0,79	9,16						1,11					11,68
48		0,34	4,47							2,53					7,33
49		0,97	6,89	2,51						1,09		0,71			12,17
50		1,95	3,15	7,24											12,34
51			12,01	2,09								0,80			14,90
52		0,40	0,37	6,26			1,64					1,41			10,08
2001								2,92		17,27		7,59			27,78
2002		0,12						11,06				2,44			13,62
2003	1,99							9,72							11,71
2004								4,88	10,37	2,80		0,43			18,48
3000												202,18	78,84	95,31	376,33
Total	39,21	80,26	110,95	80,98	142,19	44,50	8,16	123,54	14,50	46,95	12,23	237,43	78,84	95,31	1 115,05

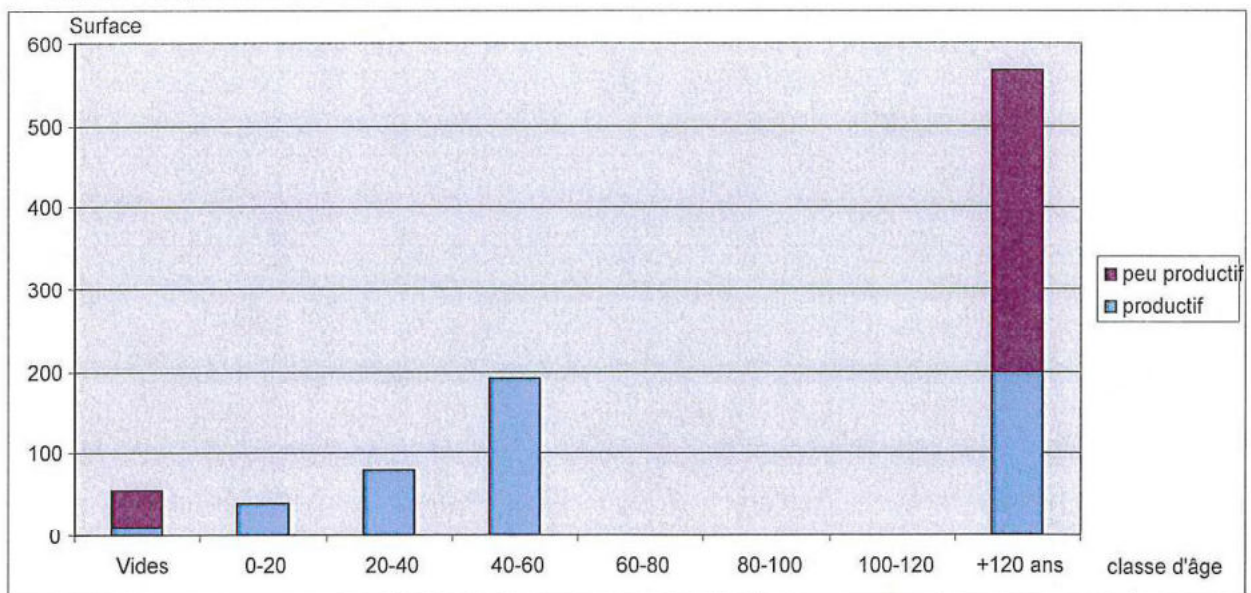
◆ Répartition des essences principales forestières

Sur les 877,62 ha de surface boisée (type B exclus)

Essences	surface	%
EPC	662,67	76 %
S.P	115,04	13%
HET	27,09	3%
MEL	26,06	3%
DOU	10,04	1 %
A.R	19,08	2 %
A.F	5,41	1 %
Vides boisables	12,23	1 %

◆ Histogramme des classes d'âge

Sur les 877,62 ha de surface boisée



On constate un vieillissement généralisé de la forêt, le renouvellement des peuplements d'origine RTM en majorité d'épicéa n'ayant pas été assuré. Ces peuplements ont dépassé les âges maximaux fixés par la DRA à 110 ans, et atteint les critères d'exploitabilité fixés pour les îlots de vieillissement à 120-140 ans.

1.2.2.B – Etat du renouvellement

◆ Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt

Le renouvellement de la forêt s'avère aujourd'hui insuffisant, par rapport à une surface importante de peuplements ayant dépassé l'âge d'exploitabilité maximale. Des problèmes sanitaires et d'instabilité y sont prégnants.

Plusieurs explications ou commentaires peuvent être apportés :

- la prévision de l'aménagement passé et le choix du groupe élargi étaient appropriés dans le contexte et les connaissances de l'époque.
- les règles de culture en régénération étaient insuffisamment incitatives (caractère sanitaire, tirer profit de la régénération existante) au regard des connaissances actuelles sur la dynamique naturelle de l'Epicéa, qui se régénère par trouées de 25 ares à 1 ha pour bénéficier de conditions d'ensoleillement favorables (plus de 2 heures par jour en juin). Seuls les volumes présumés réalisables étaient indicateurs de coupes à conduire de manière plus forte qu'elles ne l'ont été en réalité.
- La régénération s'installe difficilement sur ces sols acides, et est également soumise à la pression des cervidés. Le recours à la plantation a été réalisé récemment, avec un succès mitigé compte tenu des conditions d'enneigement et de pression du gibier. Un travail superficiel du sol (décapage localisé) apparaît plus approprié sur ces stations.
- Dès l'ouverture des peuplements, les conditions stationnelles (climatiques) conduisent à un très fort développement du sorbier, alors que la régénération résineuse ou du hêtre est beaucoup plus lente. Cette concurrence forte a jusque là freiné l'ouverture des peuplements, alors que les connaissances actuelles de la dynamique naturelle de régénération (travaux CEMAGREF) démontrent qu'il s'agit d'un cycle naturel normal, la recolonisation des trouées s'étalant sur 10 à 20 ans.
- La peur d'interventions au caractère anthropique visible en site classé peut également expliquer des interventions peu volontaristes sauf après problème sanitaire.

◆ Bilan du groupe de régénération passé : cas des peuplements à suivi surfacique (données extraites de la base de données régénération BDR)

Surface prévue à régénérer (ha)	Stock de régénération	Surface	Observations
135 ha	Classe 0 (attente) : régénération non entamée	214,93 ha	
	Classe 1 (entamée) : régénération de quantité insuffisante ou à développement limité	25,24 ha	
	Classe 2 (installée) : régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an	13,78 ha	

◆ Renouvellement présent dans la forêt : cas des peuplements à suivi non surfacique

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	25 m ² /ha	
Cible densité de perches à l'équilibre	200 t / ha	
Etat général de maturité des peuplements	Proche équilibre	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	25 m ² / ha	44 m ² / ha
% de la surface avec une régénération satisfaisante	40 %	1 %
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	200 t / ha	15

1.2.2.C – Inventaires réalisés

◆ **Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur**
Détails en annexe 4.2, sur les 877,62 ha de surface boisée

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige+houp.)	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha	%
Epicéa	30,86	84%	10,56	34%	16,53	54%	3,71	12%	0,07	0%	214,72	78%
sapin	4,57	12%	0,87	19%	2,15	47%	1,49	33%	0,06	1%	36,01	13%
hêtre	1,1	3%	0,36	33%	0,5	45%	0,2	18%	0,03	3%	8,78	3%
Feuillus divers	0,26	1%	0,17	65%	0,09	35%		0%		0%	1,73	1%
Résineux divers	0,24	1%	0,1	42%	0,13	54%	0,01	4%		0%	1,71	1%
TOTAL	36,61	100%	11,27	31%	18,36	50%	6,78	19%	0,21	1%	273,72	100%

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	417	61	324	313	1 115

La définition des enjeux repose sur les critères suivants :

- sans objet : type L et ILS
- faible : station de type 3, sauf type L
- moyen : station de type 9
- fort : station de type 13, sauf ILS

1.3.1.A – Volumes de bois produits

◆ **Tableau synthétique de la production moyenne** (préciser m²/ha/an ou m³/ha/an)
Sur les 877,52 ha de surface boisée

	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
TOTAL	0,95	6

◆ **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.**

Volumes récoltés (m ³)										
Régénération			Amélioration			Irrégulier			Total	
prévu	réalisé	Réalisé PA	prévu	réalisé	Réalisé PA	prévu	réalisé	Réalisé PA	prévu	réalisé
52 800	11 188	21 830	20 230	24 500	5 511	3 400	1 211	4 342	76 430	68 584
										Ecart
										- 10 %

◆ Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.

On peut noter l'importance des produits accidentels (essentiellement attaques de dendroctone et typographe), mais qui était anticipée dans l'aménagement précédent.

En particulier, le choix du groupe de régénération élargi permettait de s'adapter aux contraintes sanitaires pour conduire la régénération.

Comme cela a été mentionné plus haut à l'analyse du renouvellement, le prélèvement en régénération inférieur à la prévision reflète plus un suivi sanitaire qu'une action volontariste d'ouverture en régénération.

Bien qu'aucune quantification n'ait été faite, il semblerait visuellement qu'une régénération soit, au moins localement, présente sous forme de bouquets de gaulis-perchis. Faute d'ouvertures plus larges dans le cas de l'Epicéa, elle reste potentielle : compte tenu de sa dynamique naturelle, il faut compter 5 à 20 ans pour que le renouvellement soit acquis à partir de l'ouverture des trouées – cf. synthèse des travaux du CEMAGREF dans le Guide de Sylviculture Montagne des Alpes du Nord. Une phase d'envahissement par le sorbier est prévisible, qu'il ne s'agit pas de combattre par des nettoiemnts, car elle est normale pour l'installation des ligneux sous son couvert.

◆ Commentaires succincts sur les qualités de bois produites dans la forêt.

La forêt produit essentiellement de l'épicéa de qualité médiocre (première génération, conditions stationnelles générant des fûts branchus et souvent fourchus) utilisé en fermette pour les meilleures qualités, ou en palette.

◆ Modes de mobilisation habituellement utilisés

Essentiellement bois sur pied, sauf

- produits accidentels en régie (part croissante)
- chantiers délicats, en régie (RBD, au câble)

1.3.1.B – Desserte forestière

◆ Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	16,2 km	1,45 km/100 ha	Oui	entretenu	néant	Touristique : pistes de ski de fond, de raquettes, sentiers de randonnée, VTT, ...
	empierreées						
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte*							
Pistes et sommières		41,7 km	3,74 km/100 ha	oui			
Ancrages câbles		néant					

◆ Principales difficultés d'exploitation

Globalement, l'ensemble du massif est bien desservi et ne connaît pas de difficultés majeures d'exploitation. Depuis plusieurs années, il manque une piste pour mobiliser les bois des coupes des parcelles 51 et 52 : les crédits ont manqué pour réaliser cette desserte, la priorité étant donnée chaque année à la remise en état de l'existant. En effet sur le massif, les conditions climatiques aboutissent à des dégradations accélérées du réseau de desserte, comme dans toutes les zones de montagne.

Localement, la forte pente ou des zones humides, clapiers etc. empêchent l'exploitation par des moyens classiques (tracteurs, porteurs), qu'il s'agisse de coupes de bois, d'extraction d'essences envahissantes, de restauration de milieu,.... Le recours au câble peut s'avérer nécessaire sur de telles zones : c'est ce qui a été réalisé au niveau des sources du Lignon, dans le cadre de contrats NATURA 2000.

1.3.1.C – Etat sanitaire :

De graves attaques de dendroctone de l'Epicéa (*dendroctonus micans*) ont eu lieu dans le passé. Les abondants lâchers de son prédateur naturel (*rhizophagus grandis*) ont porté leurs fruits en régulant la population de ravageurs. Un équilibre semble s'être installé durablement, le problème est aujourd'hui marginal, et les populations de dendroctone endémiques.

Par contre, les scolytes, en particulier le typographe, posent plus de problèmes notamment après des périodes de déstabilisation / affaiblissement des peuplements (tempêtes de 1982, 1999, ...). Aucune méthode préventive n'est aujourd'hui connue contre ce ravageur, et seule une récolte des bois scolytés en cours d'attaque et après permet de préserver un minimum de valeur marchande aux produits, de limiter l'épidémie, et de préserver au mieux le paysage. C'est en particulier ce qui a été pratiqué durant le précédent aménagement : sur ce point, voir plus de détails au paragraphe 1.3.3.

Il faut rappeler que les scolytes sont une espèce endémique des massifs forestiers et que leurs pullulations sont liées à des accidents climatiques (tempêtes notamment comme indiqué), mais aussi au fait que certaines essences sont mal adaptées aux stations et vieillissantes sur des surfaces importantes. Ce sont des révélateurs de faiblesse, qui, comme la plupart des ravageurs secondaires, ne s'attaquent qu'à des arbres affaiblis ou morts. Une gestion sylvicole préventive consiste à diversifier les peuplements notamment en privilégiant les mélanges résineux-feuillus car les scolytes qui peuvent poser problème sont souvent spécialisés dans l'un ou l'autre type d'essence.

1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		145	594	376	1 115

La définition des enjeux repose sur les critères suivants :

- faible : hors RBD et ZNIEFF 1
- moyen : ZNIEFF 1
- fort : RBD

◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et Inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée	376	Arrêté du 11 mars 1999 pour 369,71ha	226,81ha de zone protégée, et 142,90ha de zone tampon zone protégée pour les habitats d'éboulis et de milieux ouverts (pelouses altitudinales)
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			

Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional	Potentielle ment les 1115 ha	Massif du Mézenc appréhendé comme réservoir de biodiversité	Proposition d'extension du PNR des Monts d'Ardèche au massif du Mézenc Charte 2013-2025 validée le 18/03/2013 Délibérations des élus d'avril à juillet 2013
Natura 2000 Habitats (ZSC)	458	Mézenc Rivières à écrevisses à pattes blanches	La ZSC est presque complètement incluse dans la ZNIEFF de type 1.
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I	970	<i>Sommets du Mézenc Roche du Bachat Rocher Tourte Vallée de la Gazeille</i>	
ZNIEFF de type II	1 115	<i>Massif du Mézenc</i>	
ZICO			

Concernant le site NATURA 2000 du Mézenc, la communauté de communes locale a assuré la rédaction du document d'objectifs initial. L'animation a ensuite été prise en charge par le Conseil Général de Haute-Loire en 2002, puis la révision du DocOb approuvée en décembre 2008. Le Mézenc est d'ailleurs également un espace naturel sensible du département de Haute-Loire.

Le site linéaire « Rivière à écrevisse à pattes blanches » ne dispose pas encore d'un document d'objectifs, et son périmètre est en cours de discussion : au lieu d'un site linéaire, le site pourrait être étendu soit à 10m de part et d'autre du ruisseau, soit à 100m, voire au bassin versant. Néanmoins, les principales préconisations connues à ce jour portent essentiellement sur des mesures de préservation sur les 10m le long des ruisseaux.

◆ Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

2 risques principaux sont identifiés :

- la forte fréquentation du site (plus de détails au paragraphe 1.3.3.)
- la colonisation progressive des landes et pelouses, autant de manière naturelle que par les résineux introduits en altitude lors des plantations RTM (diverses espèces de pins), et à plus basse altitude l'envahissement par l'épicéa des mégaphorbiaies et bords de cours d'eau

La maîtrise de ces deux risques guidera l'essentiel des actions à conduire dans la RBD et le site NATURA 2000.

◆ Synthèse sur l'intérêt du site

Le massif du Mézenc est au carrefour de diverses influences climatiques, continentales et océaniques d'abord, mais aussi artico-alpines et méditerranéennes, ce qui engendre une diversité spécifique et écosystémique remarquables. Le paysage est caractéristique de ce secteur montagnard du Massif central et du prolongement septentrional des Cévennes.

Habitats :

La réserve biologique domaniale dirigée du Mézenc et le site NATURA 2000 du Mézenc renferment un grand nombre d'habitats d'intérêt communautaire, dont les plus remarquables sont :

- les milieux de landes alpines très originales dans le Massif central avec présence en particulier de busserole raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*), Camarine noire (*Empetrum nigrum*), lycopes.
- les éboulis de roches volcaniques tels que les phonolites offrant un habitat particulier pour des plantes telles que les très rares Sénéçon à feuilles blanches (*Senecio leucophyllus*) et l'hybride (*Senecio x mirabilis*) et pour de nombreuses espèces de coléoptères et de lépidoptères.
- les mégaphorbiaies accueillant notamment le Doronic d'Autriche (*Doronicum austriacum*) et le Strepote à feuilles embrassantes (*Streptopus amplexifolius*).

Peuplements forestiers

La grande majorité des peuplements forestiers de la Réserve Biologique (environ 97%) sont issus des reboisements RTM d'épicéa, de pin cembro ou pin à crochets. Ces peuplements ne présentent que peu d'intérêt écologique au sein de la réserve. Il reste cependant quelques hêtraies sapinières résiduelles

(peuplements naturels potentiels) et des hêtraies subalpines au sein de la réserve. Ces dernières constituent un intérêt particulier, tant du point de vue écologique, patrimonial qu'historique.

Flore

Des espèces artico-alpines (e.g. *Empetrum nigrum*, *Diphasiastrum alpinum*) et méditerranéennes (e.g. *Thymus pulegioides*) se côtoient et forme des associations exceptionnelles.

Les différents habitats du mont Mézenc abritent aussi de nombreuses espèces végétales rares. Une vingtaine d'espèces sont protégées. On peut citer *Senecio leucophyllus* et *Senecio mirabilis*, un très rare hybride entre le séneçon leucophylle et le séneçon à feuilles d'adonis.

Faune

Les influences artico-alpines et méditerranéennes favorisent, tout comme pour la flore, des associations et une diversité faunistique intéressante.

Pour les oiseaux, l'intérêt du site réside dans la présence d'oiseaux montagnards rares et localisés dans le Massif central. On peut citer le venturon montagnard, le merle à plastron ou le monticole de roche. Le casse-noix moucheté a aussi été signalé près des sources du Lignon (parcelle 20). La nidification de rapaces rupestres constitue également une caractéristique du site.

Pour les autres groupes, on note :

- la présence du lézard vivipare caractéristique de l'herpétofaune d'altitude,
- une des rares population française d'un papillon, le Moiré ottoman (*Erebia ottomana* Herrich-Schäffer, 1847),
- la marmotte caractéristique des zones montagnardes (bien qu'introduite),

Pour résumer, l'intérêt du site du Mézenc réside dans les critères suivants, caractérisant ses habitats, ses peuplements, sa flore et sa faune :

- la diversité : la flore du massif du Mézenc compte environ 800 taxons (niveau espèce et sous-espèce), soit 37 % de la flore d'Auvergne (source CBNMC, et Annexe 3).
- la rareté : les milieux subalpins ainsi que certaines espèces montagnardes associées sont peu fréquents, en raison de l'altitude importante du massif et des influences méridionales qui interfèrent ;
- les particularités : certaines populations comme celle des *Senecio leucophyllus* et *Senecio x mirabilis* sont uniques au niveau régional, à la fois en Auvergne et en Rhône-Alpes ;
- la représentativité : les habitats du Mézenc sont pour la plupart représentatifs des types d'habitats et d'espèces de la proche région et des hautes zones de montagnes ;
- la vulnérabilité : la fréquentation touristique menace certaines espèces ou habitats exposés par piétinement et tassement durable du sol ;
- la viabilité : si la fréquentation du public est bien cadrée (l'entretien des sentiers correspond à une somme de 10k€/an), les objectifs de conservation des milieux pourraient être atteignables, en-dehors des évolutions intrinsèques de ces milieux.

◆ Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire du site NATURA 2000 (An. 6 : carte des habitats)

Habitats rupicoles

Code CB	Code N2000	Statut	Intitulé usuel	Alliance	Surface en ha par Canton				Surface (ha)
					Alambre	Bachat	Mézenc	Tourte	Total
61.114	8110-5	IC	Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosegs	<i>Allosuro crispi - Athyrion alpestris</i>	9,80	6,54	11,67	6,11	34,12
61.12	8150	IC	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	<i>Galeopsion segetum</i>	-	-	1,26	-	1,26
62.21	8220-8	IC	Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du MC	<i>Dianthion gratianopolitanii</i>	-	-	0,97	-	0,97

Habitats agropastoraux

Code CB	Code N2000	Statut	Intitulé usuel	Alliance	Surface en ha par Canton				Surface (ha)
					Alambre	Bachat	Mézenc	Tourte	Total
31.2	4030-17	IC	Landes acidiphile montagnarde thermophile du Massif Central	<i>Calluno vulgaris</i> - <i>Arctostaphyion uvae-ursi</i>	13.39	-	4.36	19.33	37.08
31.2 / 36.311	6230*-14	IC	Landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif Central / Pelouses acidiphiles subalpines du Massif Central	<i>Calluno vulgaris</i> - <i>Arctostaphyion uvae-ursi</i> / <i>Nardion strictae</i>	-	-	-	1.38	1.38
31.213	4030-11	IC	Landes acidiphiles montagnardes de l'Est	<i>Genisto pilosae</i> - <i>Vaccinion uliginosi</i>	-	0.75	1.76	0.04	2.55
31.226	4030-13 / 4030-14	IC	Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	<i>Genisto pilosae</i> - <i>Vaccinion uliginosi</i>	10.30	-	12.12	3.74	26.16
31.431	4060-8	IC	Landes subalpines secondaires d'adret du Mézenc	<i>Juniperion nanae</i>	18.11	1.13	11.06	-	30.29
31.44	4060	IC	Landes acidiphiles basses à <i>Empetrum nigrum</i> subsp. <i>hermaphroditum</i> et <i>Vaccinium uliginosum</i> subsp. <i>microphyllum</i>	<i>Loiseleurio procumbentis</i> - <i>Vaccinion microphylli</i>	-	-	1.43	-	1.43
31.842	5120-1	IC	Landes à Genêt purgatif du Massif Central	<i>Cytision oromediterraneo-scoparii</i>	0.88	0.76	2.80	1.87	6.31
31.842 / 31.213	5120-1 / 4030-11	IC	Landes à Genêt purgatif du Massif Central / Landes acidiphiles montagnardes de l'Est	<i>Cytision oromediterraneo-scoparii</i> / <i>Genisto pilosae</i> - <i>Vaccinion uliginosi</i>	-	-	-	0.00	0.00
31.8C	-	NC	Fourrés de Noisetier	-	-	0.64	-	-	0.64
35.1	6230*-4	PR	Pelouse acidiphile montagnarde du Massif Central	<i>Violion caninae</i>	3.81	-	-	-	3.81
35.13	-	NC	Pelouses à Canche flexueuse	-	-	-	1.24	-	1.24
36.2	8230-2	IC	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central	<i>Sedo albi</i> - <i>Scleranthyon perennis</i>	-	-	0.30	-	0.30
36.331	-	NC	Pelouses à <i>Festuca paniculata</i>	<i>Festucion spadiceae</i>	-	-	7.37	-	7.37
37.21	-	NC	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	<i>Calthion palustris</i> ; <i>Bromion racemosi</i> ; <i>Deschampsia cespitosa</i>	-	-	0.03	-	0.03
38.3	6520*-1	PR	Prairie de fauche montagnarde et subalpine	<i>Polygono</i> - <i>Trisetion</i>	0.00	-	-	-	0.00

Habitats de zone humide

Code CB	Code N2000	Statut	Intitulé usuel	Alliance	Surface en ha par Canton				Surface (ha)
					Alambre	Bachat	Mézenc	Tourte	Total
37.81	6430-8	IC	Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif Central	<i>Adenostylion alliariae</i>	0,27	-	11,96	-	12,22
37.82	6430-10	IC	Prairies subalpines à Calamagrostide roseau des Vosges et du Massif Central	<i>Calamagrostion arundinacea</i>	0,19	-	0,00	-	0,19
54.5	7140	IC	Tourbières de transition et tremblants	<i>variable</i>	-	-	-	0,10	0,10

Habitats forestiers

Code CB	Code N2000	Statut	Intitulé usuel	Alliance	Surface en ha par Canton				Surface (ha)
					Alambre	Bachat	Mézenc	Tourte	Total
31.8711	-	NC	Clairières à Epilobes et Digitales	<i>Epilobion angustifolii</i>	-	-	0,18	0,52	0,71
31.872	-	NC	Clairière à couvert arbustif	<i>Sambuco - Salicion capraeae</i>	0,11	-	0,23	0,50	0,84
41.12	9120-3	IC	Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx	<i>Luzulo luzuloidis - Fagion sylvaticae</i>	-	0,12	3,38	0,16	3,66
41.12 / 42.132	9120-3	IC	Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx / Sapinières acidiphiles de la zone du Hêtre	<i>Luzulo luzuloidis - Fagion sylvaticae / Galio rotundifolii - Abietenion</i>	-	0,31	-	-	0,31
41.13	9130	IC	Hêtraies neutrophiles à tendance médio-européenne à Cardamine à sept folioles, Millet diffus, Mélique uniflore et Géranium noueux de l'est du Massif central (Hêtraie du <i>Asperulo-Fagetum</i>)	<i>Fagion sylvaticae</i>	-	0,02	0,83	-	0,85
41.E	-	NC	Bois de Sorbiers sauvages	-	-	-	0,00	0,23	0,24
42.57	-	NC	Forêts de Pin sylvestre du Massif Central	-	-	2,62	-	-	2,62
83.311	-	NC	Plantations de conifères indigènes	-	78,89	6,00	50,30	2,14	137,32
83.3111	-	NC	Plantations de Sapins, d'Épicéas et de Mélèzes européens	-	80,49	1,01	13,41	12,14	107,06

◆ **Etat de conservation**

Annexe 7 : carte de l'état de conservation à court terme (risque fréquentation)

Au regard du premier risque, la fréquentation, qui peut avoir un impact très rapide sur l'état d'un habitat, mais aussi sur sa résilience, l'état de conservation des habitats a été évalué dans l'étude de fréquentation du site :

- landes acidiphiles subalpines du Massif central : habitat exceptionnel, dégradé à plus du tiers de sa surface, très sensible au piétinement et à la concurrence de la forêt,
- gazons atlantiques à Nard raide, et groupements apparentés : habitat assez rare, abîmé à 40% et menacé par la fréquentation touristique,
- landes subalpines secondaires d'adret du Mézenc, à Raisin d'ours : habitat assez rare, détruit à 40%, en cas de protection sa cicatrisation peut être rapide,
- landes à Empetrum et Vaccinium : habitat assez rare, détruit à 40%, en cas de protection sa cicatrisation peut être rapide,
- éboulis siliceux, montagnards à subalpins frais, du Massif central : habitat très rare, dégradé pour le quart de sa surface, sensible à la fréquentation,
- landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif central : habitat très rare, dégradé pour le quart de sa surface, très sensible au piétinement,
- pelouses sur pentes fortes en adret, à Fétuque brunâtre et Leucanthème de Delarbre : habitat assez rare, touché à hauteur de 10%, très sensible au piétinement,
- zone érodée ou en cours d'érosion avancée : zone devenue commune et en cours d'extension.

Au regard du 2^{ème} risque, plus insidieux, de moyen terme, la colonisation par les résineux introduits, la situation a été analysée par comparaison de photos aériennes 1948, 1967, 1987 et 2005 (rapport de stage ENGREF). Un processus de recolonisation des milieux ouverts par la lande et les pins a été clairement démontré. La part des évolutions intrinsèques, naturelles, de ces milieux n'a pas été déterminée : cela constituera un des axes de réflexion pour le futur plan de gestion de la RBD.

Annexe 8 : illustration de l'état de conservation à moyen terme (risque fermeture du milieu)

1.3.3 – Fonction sociale

(Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			411	704	1115

1.3.3.A – Accueil et paysage

◆ **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	704	Massif du Mézenc	Arrêté du 27 août 1997 pour 4300ha	Développé ci-dessous : cahier de gestion du site classé, 2009
Site inscrit				
Monuments historiques				
Forêt de protection pour le bien être des populations				

◆ **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

Entité 1 : Mézenc

Séquence 1 : Haut-Mézenc

L'atlas des paysages de Haute-Loire

- prend acte de l'origine historique des boisements constituant aujourd'hui la forêt domaniale du Mézenc (plantations artificielles effectuées dans un cadre de Restauration des Terrains en Montagne, en particulier pour la lutte contre les inondations en aval et le ravinement des terres agricoles)
- valide les choix de gestion faits à l'aménagement précédent pour une meilleure prise en compte du paysage.

Ces choix, assez classiques, sont :

- l'irrégularisation des peuplements, avec une régénération par trouées étalées dans le temps et dans l'espace,
- le mélange d'essences,
- éviter les interventions trop systématiques (sur la conduite des coupes, des travaux, l'implantation des cloisonnements, ...),
- le travail des lisières.

Si ces principes généraux font l'unanimité des acteurs depuis 20 ans, la faisabilité pratique sur le terrain, la dynamique naturelle de l'Epicéa, la culture hétérogène des différents partenaires, le vocabulaire propre à chacun, amènent une mise en œuvre plus lente et plus complexe que prévue, et très discutée.

Pour poser les principes paysagers à intégrer à la gestion forestière, nous reprendrons les préconisations du cahier de gestion du site classé du Mézenc, issu d'une étude concertée pilotée par la DREAL Auvergne. Ce cahier de gestion décline les actions à mener sur l'ensemble du site selon 6 thèmes : accueillir, parcourir, jardiner la forêt, découvrir la forêt, entretenir et habiter les prairies, communiquer. Certains des thèmes transversaux concernent la forêt domaniale pour des projets plus touristiques que sylvicoles.

thème	localisation	Acteur principal	Impact sur la forêt domaniale	Rôle de l'ONF souhaité
accueillir les visiteurs	Maison forestière Carrière de Chaudeyrolles	Conseil général Communauté de communes	Parking en forêt Zone de concentration du public	Aider à la mise en œuvre de l'action Favoriser un sous-bois clair et lumineux autour de la maison forestière
	Croix de Peccata		Réouverture de l'espace	Coupe à vocation paysagère
Parcourir les sentiers	Sentiers sommitaux	ONF dans le cadre Natura 2000, Life nature et territoires	Canaliser la fréquentation (= viabiliser les sentiers conservés pour une marche familiale) Protéger les milieux (= fermer les sentiers non retenus) Restaurer les chemins retenus (compactage, dallage, emmarchements, coupes d'eau, filins, blocs et lauzes dressés pour guider, créer de nouveaux sentiers mieux profilés dans les zones les plus érodées)	Conduire les travaux sur sentiers
	Accès par la forêt	ONF	Gérer l'écoulement des eaux pour faciliter le cheminement sur les sentiers de terre, et donc éviter naturellement la divagation source de dégradation	

Jardiner la forêt	Points de vue sur le plateau	ONF	Réouverture de l'espace	Coupe à vocation paysagère
	Zones d'accueil	Conseil général Communauté de communes	Zone de concentration du public : trouver un partenariat pour financer le nettoyage et l'entretien réguliers	Nettoyer la forêt pour un meilleur visuel
	Sentiers en forêt et pistes de ski, cours d'eau, éboulis, escarpements rocheux et roches éparses, limites prairiales et sommitales, autour des feuillus isolés	ONF et ONF dans le cadre Natura 2000	Reculer les lisières, les traiter par jardinage en variant la composition végétale, la densité et la profondeur	Intégration dans les coupes et travaux
	Toute la forêt	ONF	A long terme, diversification des essences (hêtraie sapinière pour être en cohérence avec le 1.2.1.B.), reconstitution d'un sous-étage, création d'une forêt plus ouverte	Aménagement forestier Intégration dans les coupes et travaux
	Toute la forêt	ONF	A court terme, favoriser les feuillus isolés existants dans le couvert résineux	Intégration dans les coupes et travaux
Les sommets	L'Alambre	Conseil général Communauté de communes Fédération de vol libre	Officialisation de l'aire de décollage (= matérialisation et protection du reste du sommet) Restauration des aménagements pour le ski (barrières à neige, accès, départ de piste, ...)	Aider administrativement à la mise en œuvre de l'action
	Le Mézenc	ONF dans le cadre Natura 2000, Life nature et territoires	Canaliser la fréquentation Restaurer les milieux dégradés Stopper la colonisation du pin	Conduire les travaux requis
Communiquer	Zones d'accueil et sentiers	Collectivités Associations utilisatrices	Supprimer la communication hétéroclite existante Communiquer dans les zones d'accueil Limiter au strict nécessaire la communication sur site	Supprimer les vieux panneaux Intégrer la nouvelle charte de communication multi-acteurs

Cas particulier des problèmes sanitaires dans les peuplements

Dans le passé, il a été nécessaire de pratiquer des coupes fortes ou rases suite à des dépérissements, puis des reconstitutions. Ces actions ont été génératrices de conflits pour les raisons suivantes :

Actions	Cause du conflit	observations
autorisation pour coupe en site classé	non demandée	Urgence des coupes sanitaires
Intensité de la coupe (rase, sauf quelques bouquets)	néant	Cause sanitaire reconnue
Autorisation pour travaux de reconstitution en site classé	non demandée	
Choix des essences	Insuffisante prise en compte du paysage	

Si les deux premières actions ont été guidées par des urgences sanitaires, les deux dernières traduisent des maladresses dans la concertation pour la gestion à conduire dans le site classé. La régularisation de ces dossiers depuis 2006 a permis d'engager de nouvelles discussions autour de la gestion sylvicole et de ses impératifs dans le site classé, y compris à travers l'étude pour le cahier de gestion du site.

Une part importante des actions d'« amélioration » paysagère peut – et doit – être opportuniste à l'occasion des coupes et travaux ordinaires. La carte ci-après illustre les actions d'ores et déjà identifiées.

Annexe 9 : Carte de localisation des actions site classé

◆ Fréquentation

La forte fréquentation du site (40 à 50 000 personnes par an) génère les dégradations traditionnelles associées à ce phénomène : érosion des sentiers, ouverture sauvage de nouveaux sentiers, mise en mouvement des lauzes générant la déstabilisation du tapis végétal faiblement ancré (sénéçon leucophile,...), appauvrissement des zones piétinées, dépôts d'ordures, utilisation du feu, cueillette, ... Dans les années 1990 – 2000, des aménagements ont été mis en place pour canaliser le flux (lauzes dressées, amoncellements de branches et pierres dissuasifs à l'entrée des chemins interdits, ...), mais s'avèrent insuffisants, déjà dégradés, et nécessitent un fort et coûteux entretien (degrés en rondins, ...)

Le projet LIFE Nature et Territoires Mézenc, réalisé de 2004 à 2008, a recherché dans des sites à la problématique similaire (forte fréquentation en conflit avec la conservation des habitats naturels) des solutions mises en œuvre avec succès. Parmi celles-ci, le comité de pilotage en a retenu une dizaine susceptible d'être mises en œuvre au Mézenc, qui avait l'assentiment d'une majorité des acteurs du comité de pilotage.

En voici le bilan :

Prio-rité	action	objectif	Coût total HT	Maître d'ouvrage et partenaires potentiels	Autorisat. site classé
1	canaliser la fréquentation sur des secteurs limités	Sur des secteurs les plus sensibles, canaliser physiquement les marcheurs	31 k€	ONF, PNRMA... ONF, PNRMA, CCPM, CG07, CG43...	oui
1	canaliser la fréquentation sur une partie du site	Sur toute la partie sensible du site, canaliser physiquement les marcheurs	60 k€	ONF, PNRMA... ONF, PNRMA, CCPM, CG07, CG43...	oui
1	protéger certains milieux menacés	Informier et orienter	31,4 k€	ONF... ONF, PNRMA, CCPM...	oui
1	restaurer des milieux dégradés	Assister la cicatrisation naturelle du tapis herbacé	9,5 k€	ONF... PNRMA, CBMC...	non
2	installer des panneaux information du public	Informier le visiteur au niveau de "portes d'accès" au Mont Mézenc	12 k€	ONF, CCPM... ONF, PNRMA...	oui
2	créer une plaquette information du public	Protéger et promouvoir le Mézenc à l'aide d'un dépliant souvenir	10,5 k€	CCPM... ONF, PNRMA..	non
2	équipe de surveillance – médiation saisonnière	Informier, accueillir, aider, surveiller, interdire de façon mobile	110 k€	CCPM, CG07, CG43, ... ONF, PNRMA, ...	non
2	visites guidées une partie de l'année	Informier de façon conviviale de la diversité et de la fragilité du site	16 k€	CCPM, CG43, CG07... ONF, PNRMA...	non
2	information du public avec des moyens divers	Communiquer sur le Mont Mézenc à l'aide de divers médias	49,5 k€	? ONF, PNRMA	non
2	appliquer la réglementation	Opérations préventives associant les services compétents en la matière	0 k€	? ONF, PNRMA, Gendarmerie, CCPM...	non
3	suivi des impacts de la fréquentation	Mesurer et suivre l'évolution du site pour adapter les actions	12,5 k€	ONF, PNRMA... ONF, PNRMA, CCPM...	non
4	créer des abris sommitaux	Organiser une activité pour mieux protéger un milieu fragile	10,5 k€	CCPM, ONF... ONF, PNRMA...	oui
4	centre d'accueil saisonnier	Accueillir, informer, protéger et développer activités et loisirs locaux	126 k€	CCPM... CG 43, CG 07...	non

Les actions de canalisation de la fréquentation sont commencées.

Annexe 10 : carte de localisation des travaux de canalisation de la fréquentation

◆ Equipements structurants existants par sites

Annexe 11 : carte des équipements structurants

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements Adaptation (oui/non)
La maison forestière	parking	néant	Améliorable (paysage)
sommet	2 tables d'orientation	néant	
Croix de peccata, Croix de boutières	Panneaux d'information accueil	Impact paysager, cohérence avec le site classé	Ces panneaux ont été supprimés et l'information doit retrouver une place validée dans le cadre du site classé
site	Fléchages et informations	Impact paysager, cohérence graphique	A reconcevoir en quantité et qualité dans le cadre du site classé
Loisirs d'hiver			
Pistes forestières	Utilisées aussi comme pistes de ski de fond	Néant (protection du milieu par la couverture neigeuse)	
Alambre sud	Pistes de ski alpin et remontées mécaniques	Néant (protection du milieu par la couverture neigeuse) dans l'état actuel	De nouveaux aménagements sont difficilement envisageables
Loisirs d'été			
Sentiers de randonnée	GR et PR	Néant	
	Ascension du Mézenc	Graves problèmes d'érosion évoqués ci-dessus	A améliorer pour la protection du milieu naturel
Roche Pointue, Mont Tourte	escalade	Risque avéré sur végétation chasmophytique	Risque acceptable compte tenu de l'impact limité géographiquement et de l'étendue de l'habitat concerné (DocOb 2000 – 2010)
Alambre	Aire de décollage de parapente	Dégradation des landes alpines	Le zonage physique sur le terrain (protection par des filets) permet de limiter la dégradation à un petit secteur d'envol
Pistes forestières	VTT	Néant	
Néant	Loisirs motorisés	Potentiellement grave	A surveiller

◆ Sensibilités paysagères

Annexe 12 : carte de sensibilité paysagère

La sensibilité paysagère externe est le résultat du croisement de deux facteurs principaux : la visibilité des forêts depuis différents points de vision et le niveau de fréquentation de ces points de vision. La sensibilité interne est forte de part et d'autre des chemins, sentiers de randonnées et voies de communication fréquentés par le public. Elle est faible ailleurs.

De par leur situation sur le plateau, tous les cantons sont visibles de nombreux points en Haute-Loire mais souvent en vision éloignée. Les points de vision proches sont le CD 631 (Le Monastier – Les Estables), le village des Estables, le sommet des remonte-pentes, la Croix de Peccata, les sentiers d'accès et les sommets du Mont Mézenc, le parking de la Roche Pointue site d'escalade.

Une fois tous ces éléments croisés, les zones les plus sensibles sont :

- les versants nord du rocher Tourte et de Rechausseyre (Clergeat et les Ravanel)
- le versant sud du mont Alambre (zone la plus sensible, ancienne série d'accueil du public)
- les versants Est du Moncheyroux, du rocher Tourte, de Rechausseyre
- les versants Ouest du Mont Alambre, de Grattechamp

1.3.3.B – Ressource en eau potable

◆ Tableau des captages d'eau potable non réglementés

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)	Situation
1 captage	Parcelle 22 Près de l'ancienne maison forestière	En cours de régularisation Délimité par des blocs en 2012, pénétration impossible aux engins

◆ Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Interdictions mentionnées à l'arrêté préfectoral
		immédiat (oui/non)	rapproché (oui/non)	éloigné (oui/non)	
1 captage Parcelle 22					
1 captage Parcelle 3, en limite du périmètre,	14 ha	oui	oui	non	Toute construction même provisoire et création de nouvelles voies de circulation, les forages de puits, l'exploitation de carrière, l'ouverture ou le remblaiement d'excavations à ciel ouvert, les dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, détritiques, ...
3 captages Parcelle 9	10 ha	oui	oui	non	idem

◆ Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable

Peu de risques, les périmètres sont engrillagés. Par ailleurs, les clauses d'exploitation respectueuses des sols répondent à l'objectif de non atteinte de la qualité de l'eau. Les produits chimiques (protection phytosanitaire, ou dégagement chimique) seront proscrits dans les périmètres rapprochés en cas de plantation.

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels			1 115		1115

◆ Classements réglementaires et des zonages induits

Néant

◆ Expertises réalisées

Néant

L'origine de la forêt domaniale du Mézenc est bien liée à la problématique des risques naturels : si l'aléa a aujourd'hui diminué grâce à la présence des boisements, l'enjeu de protection demeure valide, après une actualisation des zones RTM et une étude du BRGM sur la région Auvergne en 2011.

Pour rappel, sous Napoléon III, des crues meurtrières dans les vallées et des phénomènes d'érosion importants entraînent la publication de lois (28 juillet 1860) imposant le reboisement de périmètres de protection et la création du service de la restauration de terrain de montagne (RTM). En application de la loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains de montagne, ceux-ci sont achetés par l'Etat en 1886, et deviennent des séries RTM puis des séries d'aménagement pour les forêts domaniales du Mézenc et de Borée.

Les essences utilisées ont été respectivement : le sapin, l'épicéa, le pin sylvestre, le pin à crochets, le pin cembro, le mélèze d'Europe, le hêtre, le chêne, le châtaignier, l'érable, le robinier, l'ailante (procès verbal d'aménagement). Cependant, la population étant globalement hostile à ces reboisements, ces derniers se sont concentrés sur les sommets. Les sévères conditions climatiques ont entraîné de nombreux échecs de plantation. C'est finalement l'épicéa qui parvient à s'adapter à cet environnement, avec le Pin à crochets et le pin cembro. Ces reboisements en épicéas ont été prolongés durant la deuxième moitié du XX^e siècle grâce au Fond Forestier National (FFN)

Le climat rude empêche un développement correct des plantations dans les zones sommitales, certaines zones de clapiers (éboulis rocheux d'origine glaciaire), et secteurs humides. Les premières exploitations de ces peuplements ont eu lieu dans les années 1960 sous forme de coupes de jardinage. Elles se limitent aux parties basses de la forêt. Les zones sommitales en pré-bois mal venants sont résolument conservées dans un but de protection physique des milieux.


Annexe 13 : carte des risques naturels

Des arrêtés de catastrophe naturelle sont régulièrement pris pour inondations et coulées de boues mais la forêt domaniale du Mézenc n'est pas touchée : ainsi la gestion forestière pratiquée reste pertinente par rapport aux objectifs de 1882, tant qu'un couvert forestier est maintenu au moins dans sa partie basse.

Document ONE

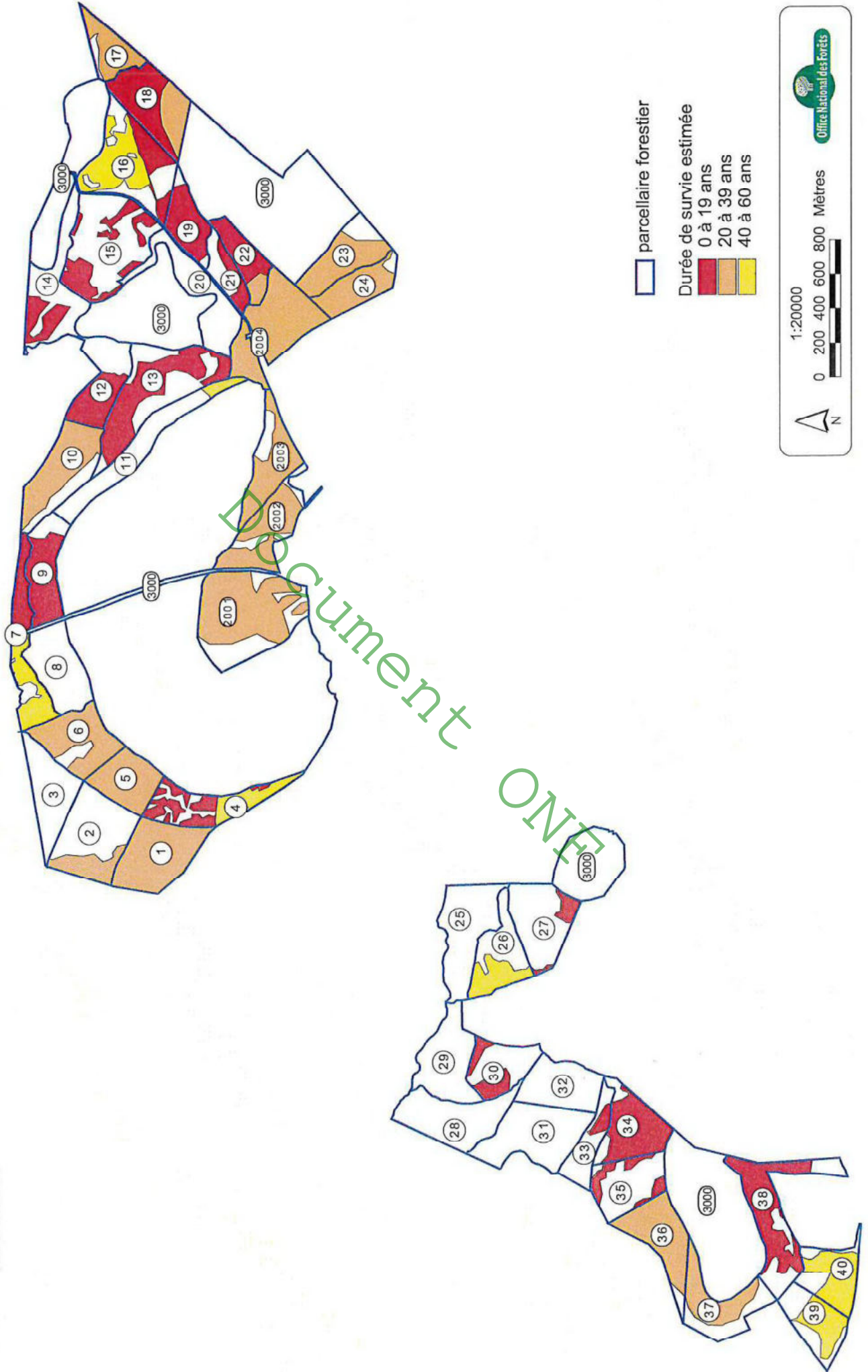
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Conditions climatiques difficiles globalement sur la forêt : productivité et qualité des produits faibles à moyennes</p>	<p>Enjeu de production différent selon les cantons et l'altitude. Sur les zones de faible productivité, on cherchera à concilier les enjeux environnementaux et sociaux, à coût non déficitaire.</p>
<p>Questionnements sur l'adaptation à moyen et long terme des essences en place face aux changements climatiques</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="text-align: center;">Etude réalisée avec l'aide</p>  </div>	<p>- régénérer naturellement les peuplements pour jouer la carte de l'adaptation génétique, en privilégiant les essences autochtones adaptées</p> <p>- choix des essences objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ à long terme, sapin et hêtre dans les peuplements en enjeu de production fort (station 13) et en conditions correctes (station 9). Pour atteindre cet objectif par rapport aux semenciers en place, on se donne une génération au minimum pour installer des peuplements complets de Sapin et Hêtre. Ce temps permettra de tirer parti de la régénération naturelle très majoritairement en épicéa où l'on favorisera lors des coupes et travaux les sapins et les hêtres. ○ Dans les peuplements en conditions limites (station 3), il n'y a pas de sapin à espérer dans l'immédiat. L'essence objectif est l'épicéa. Le sapin et le hêtre en essences d'accompagnement seront favorisés autant que possible.
<p>Les objectifs de l'aménagement précédent (conversion en sapinière hêtraie irrégulière à long terme) restent d'actualité. Toutefois la structure actuelle des peuplements invite à conserver majoritairement encore pour cet aménagement un traitement en futaie régulière.</p> <p>Fort déséquilibre des classes d'âge (forêt artificielle de première génération, retard de régénération), avec 4 fois la surface d'équilibre dans la classe > 120 ans correspondant à l'âge maximum de l'épicéa en îlot de « vieillissement (120 à 140 ans)</p>	<p>Les peuplements en enjeu de production fort et en situation correcte (stations 13 et 9) seront traités en futaie régulière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ De manière à s'assurer du suivi et du succès de la régénération, celle-ci sera programmée par unités de gestion à régénérer en totalité sur les 20 ans (groupe R0 de 114ha), ou à ouvrir durant cet aménagement pour les terminer dans 40 ans (groupe R1) voire 60 ans (groupe R2). Le groupe R0 a été défini dans les parties dépérissantes ou les plus mûres de la classe d'âge de plus de 120 ans, d'une durée de survie inférieure à 20 ans voire 10 ans. ○ Dans tout le groupe de régénération, le renouvellement sera pratiqué par trouées progressives de 0,25 à 1 ha, de manière à obtenir l'ensoleillement minimum nécessaire à l'installation de l'épicéa à cette altitude. Tout en respectant la dynamique naturelle d'installation de l'essence, le paysage sera modifié lentement et par petites touches, sans passer a priori par un stade de coupe rase de grande ampleur. ○ Les peuplements plus jeunes (40 à 60 ans) suivront une sylviculture classique selon le guide de sylviculture de l'Epicea : amélioration à la rotation de 10 ans au profit du sapin et à défaut de l'épicéa. ○ Les peuplements à Sapin majoritaire, au stade des dernières éclaircies, seront traités en irrégulier, conformément au guide Sapin Massif Central. <p>Dans les peuplements en conditions limites (station 3), le traitement préconisé qui assure la continuité de la fonction de protection sans investissement lourd est la futaie irrégulière, Les coupes à la rotation de 10 ans consisteront en l'ouverture de trouées sans rien faire entre deux.</p>

Fonction écologique	
<p>Le massif du Mézenc est au carrefour de diverses influences climatiques continentales, océaniques, artico-alpines et méditerranéennes, ce qui engendre une diversité spécifique et écosystémique remarquable, attestée par les classements en RBD et site Natura 2000.</p> <p>Deux risques principaux sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la forte fréquentation du site - la colonisation progressive des landes et pelouses par les résineux et les feuillus en altitude, et l'envahissement par l'épicéa des mégaphorbiaies et bords de cours d'eau 	<p>Canaliser la fréquentation (actions définies dans le cadre du LIFE Nature et Territoires)</p> <p>Mettre en œuvre les actions prévues au DocOb, dans le cadre de contrats Natura 2000</p> <p>Signer les chartes Natura 2000</p> <p>Préserver la diversité et les mosaïques de milieux forestiers et associés</p> <p>Mettre en place une trame de vieux bois fonctionnelle, en préservant en priorité les essences autochtones à savoir le sapin et le hêtre pour les essences objectifs</p> <p>Selon la localisation du casse-noix moucheté, mettre en œuvre les périodes d'interdiction d'exploiter pour préserver l'habitat de l'espèce.</p> <p>Analyser les dynamiques végétales en jeu et envisager des interventions ciblées et argumentées pour un maintien des espaces ouverts patrimoniaux (concerne principalement la RBD ou NATURA 2000)</p>
<p>Expiration du plan de gestion de la RBD en 2011</p> <p>Renouveler le plan de gestion</p> <p>Réflexion à engager sur la poursuite des objectifs définis dans le précédent plan de gestion</p>	<p>Définition des actions nouvelles à mettre en place : gestion des vieux peuplements d'Epicéa à courte durée de survie (état sanitaire), maintien de la protection des sols, préservation des éboulis et pelouses, suivi des dynamiques pastorales en cours, participation à une trame de vieux bois</p> <p>Mesures de préservation des stations de buxbaumie verte, de <i>diphysastrum alpinum</i> et de lycopodes localisées dans la RBD par le CBNMC</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
<p>Site classé du Mézenc, espace naturel sensible du département</p> <p>Forte fréquentation dans un milieu écologiquement riche</p>	<p>L'accueil du public, mais surtout sa canalisation, constituent un enjeu majeur de la gestion de la forêt domaniale du Mézenc.</p> <p>Mise en œuvre des actions prévues au cahier de gestion du site classé, en particulier celles qui s'intègrent dans la gestion quotidienne</p> <p>Canaliser la fréquentation (actions définies dans le cadre du LIFE Nature et Territoires)</p>
Protection contre les risques naturels	
<p>Pour mémoire historique, l'aléa est aujourd'hui stabilisé grâce aux efforts de boisements RTM.</p>	<p>Maintenir un couvert boisé ligneux, qu'il soit arbustif ou arboré</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
<p>Risques sanitaires accentués dans des peuplements d'Epicéa âgés de plus de 120 ans : risques de typographe, de fomes... et donc instabilité accrue des peuplements</p>	<p>Réactivité dans la mise en œuvre du programme des coupes de régénération</p> <p>Augmentation du mélange d'essences au détriment de l'Epicéa</p>

Durée de survie estimée des Epicéas



2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	620,37	674,89
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	78,06	188,13
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		72,25
Taillis : simple, fureté		
Taillis-sous-futaie		
<i>Sous-total : surface en sylviculture</i>	698,43	935,27
Hors sylviculture de production : îlots de sénescence	5,06	
Hors sylviculture : éboulis et RBD	411,56	181,58
<i>Total : surface retenue pour la gestion</i>	1 115,05	

La futaie irrégulière concerne les peuplements actuels à dominante de sapin.

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
sapin	Conversion en FIRR immédiate	78,06	-	50	Hêtre, Epicéa, Erables	13
sapin	Conversion en FIRR à plus long terme	235,37	140	50	Hêtre, Epicéa, Erables	13
épicéa		324	120	45	Sapin, Hêtre,	9
épicéa		61	140	35	Erables, Sorbiers	3
Total surface en sylviculture		698,43				

Les conditions altitudinales particulières sont plus proches de celles des Alpes que du Massif central. Les âges maximums d'exploitabilité de l'Epicéa peuvent être dépassés par rapport aux indications des tableaux maîtres des DRA Montages d'Auvergne, mais avec des risques de dépérissement dans les peuplements.

2.3 - Effort de régénération

2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

◆ Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent.

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	135
Surface effectivement régénérée	39
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	12

◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer (hors RBD)

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	total	surface
Surface disponible (Sd)		372
Contrainte de vieillissement (Sv)		331
Surface d'équilibre (Se)		107
Surface du groupe de régénération (GR)		331
Surface à ouvrir (So)		216
Surface à terminer (St) dans la durée d'aménagement		114

◆ Surface disponible (Sd)

Compte tenu des grands déséquilibres de classes d'âge, elle correspond aux peuplements de plus de 120 ans (E, F, H, I, J) qui ont atteint ou atteindront l'âge maximal d'exploitabilité au cours de l'aménagement, sans avoir forcément atteint le diamètre minimal défini par les DRA Montagnes d'Auvergne.

En effet, le diamètre atteint par ces peuplements est variable selon les stations, il peut se situer dans les petits bois dans les conditions les plus défavorables, malgré l'âge avancé.

◆ Contrainte de vieillissement (Sv)

Une partie des peuplements de plus de 120 ans comporte une proportion de sapins suffisante pour s'orienter directement vers leur traitement en futaie irrégulière (41 ha).

Par contre tous les peuplements d'épicéa entrant dans la surface disponible ont atteint ou atteindront l'âge maximal d'exploitabilité au cours de l'aménagement et sont donc touchés par la contrainte de vieillissement, soit 331 ha au total.

◆ Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Etablie à partir de la surface qui sera occupée à long terme par l'essence principale objectif en fonction du contexte stationnel ainsi que l'âge d'exploitabilité optimal de cette essence, cette surface théorique est la suivante : 95 ha calculés comme suit.

324 ha d'épicéa à 120 ans (station 9) = 54 ha

56 ha d'épicéa à 140 ans (station 3) = 8 ha

240 ha de sapin à 140 ans (station 13, conversion en FIRR à long terme) = 33 ha

◆ Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)

Dans le contexte du site classé du Mézenc, il n'est pas concevable au plan paysager de régénérer sur la seule période d'aménagement l'intégralité des peuplements touchés par la contrainte de vieillissement. De plus, il ne faut pas s'attendre à leur dépérissement massif, mais à une mortalité progressive par taches sur une période qu'on peut estimer à une soixantaine d'années, soit 3 périodes d'aménagement. L'impact économique de ces dépérissements est à relativiser compte tenu de la médiocre qualité des produits.

La vulnérabilité des peuplements, notamment aux attaques de typographe, est d'autant plus importante qu'ils commencent à s'ouvrir par chablis ou mortalité. Une notation de cette vulnérabilité a été engagée à dire d'expert afin de les répartir en 3 classes (voir carte ci-contre) :

- peuplements ouverts à espérance de survie de moins de 20 ans
- peuplement commençant à s'ouvrir, à espérance de survie de 20 à 40 ans
- peuplements fermés à espérance de survie de 40 à 60 ans

Compte tenu de la dynamique naturelle de l'Epicéa, qui se régénère de manière optimale par trouées, sur des périodes de 5 à 15 ans, et pour éviter des plantations dont le coût sera élevé avec des chances de réussite faibles, la régénération sera engagée sur l'ensemble de la surface disponible. Mais l'ouverture en régénération sera progressive et répartie sur 3 périodes d'aménagement :

- ouverture complète des peuplements d'espérance de survie de moins de 20 ans (So = 114 ha)
- ouverture sur la moitié de la surface des peuplements à espérance de survie de 20 à 40 ans (So = 177 ha/2)
- ouverture sur le tiers de la surface des peuplements à espérance de survie de 40 à 60 ans (So = 40 ha/3)

Soit une surface à ouvrir durant l'aménagement de 216 ha, soit 10,8 ha/an.

◆ Surface en régénération à terminer (St)

Seule sera à terminer la régénération des parcelles à espérance de survie < 20 ans, soit 114 ha. Ces peuplements sont en général déjà ouverts du fait de chablis et d'attaques sanitaires passées : l'évolution paysagère sera donc plutôt un prolongement de cette situation, avec des bouquets de régénération déjà acquis. Ainsi, les parcelles ne seront pas complètement « vides » à l'issue des coupes de régénération, mais occupées par des jeunes peuplements, à base surtout d'Epicéa, en mélange avec du Sorbier des Oiseleurs, parfois de Sapin et de Hêtre.

◆ Surface en régénération conditionnelle (S_{conditionnelle})

Néant

2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

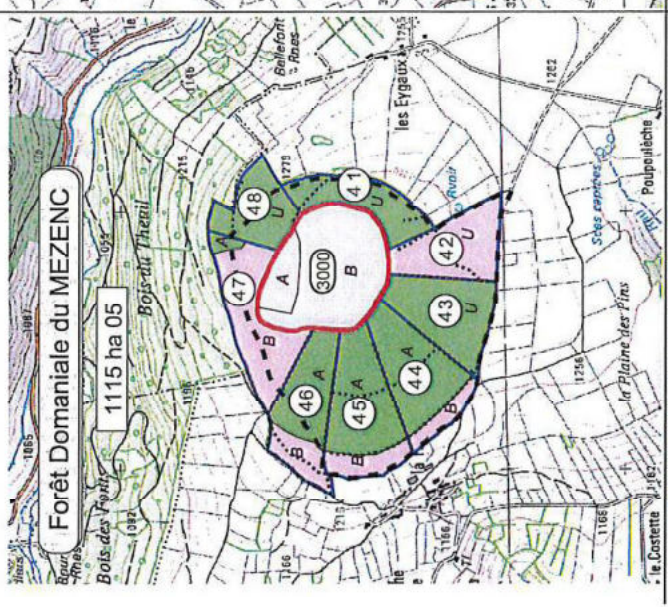
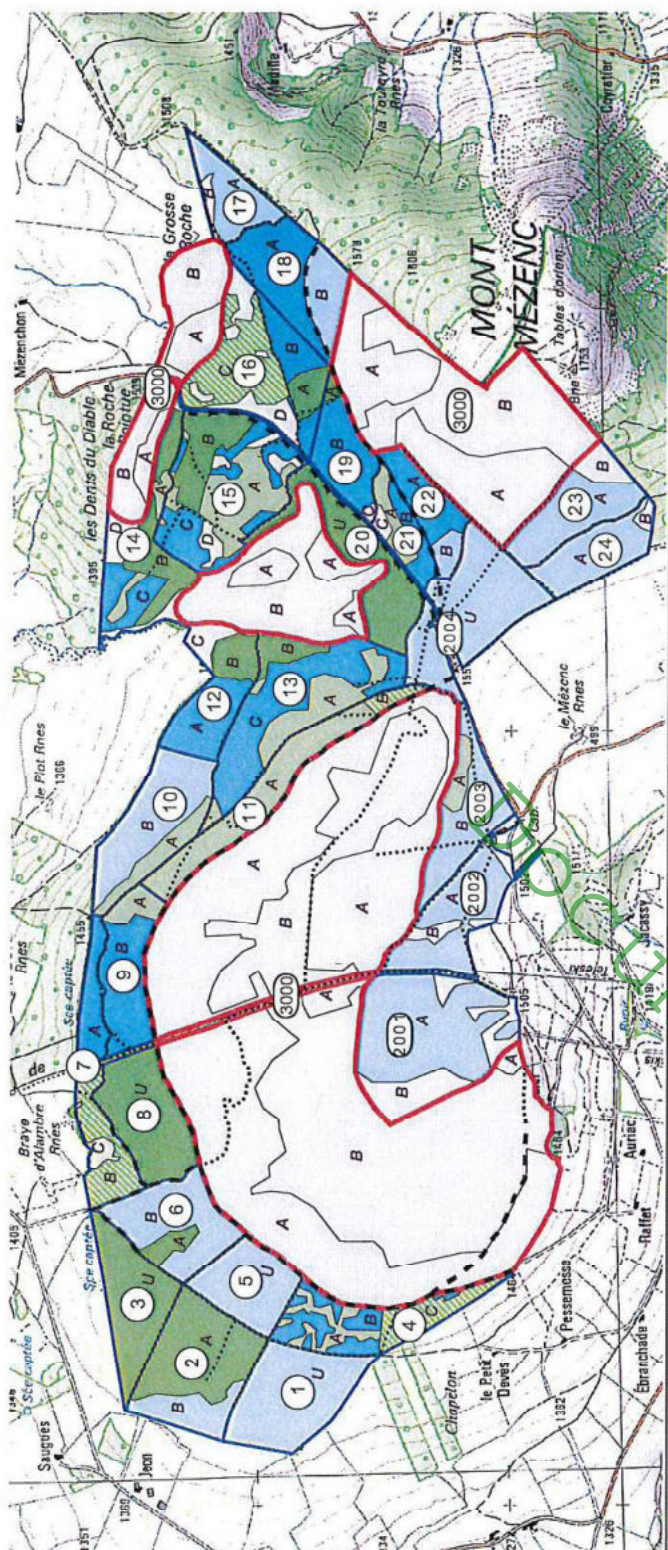
Structure générale des peuplements	Bois moyens 40-60ans surcapitalisés		
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note forêt
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	44 m ² / ha	29 m ² / ha	D
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	1 %	20 %	
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	15	200 t / ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	7,8 ha		

Sont classés dans ce groupe Irrégulier les peuplements à dominante de Sapin, conformément au Guide Sapin 2011. Les peuplements sont aujourd'hui en fin de phase d'amélioration : le prélèvement des diamètres les plus importants pourra ainsi être opéré afin de commencer à amorcer l'installation des semis naturels, en dehors des vieux bois réservés pour la biodiversité.

2.4 - Classement des unités de gestion surfaciques

A – Constitution des groupes d'aménagement :

Classement des unités de gestion surfaciques (*totalité des UG surfaciques de la forêt*)

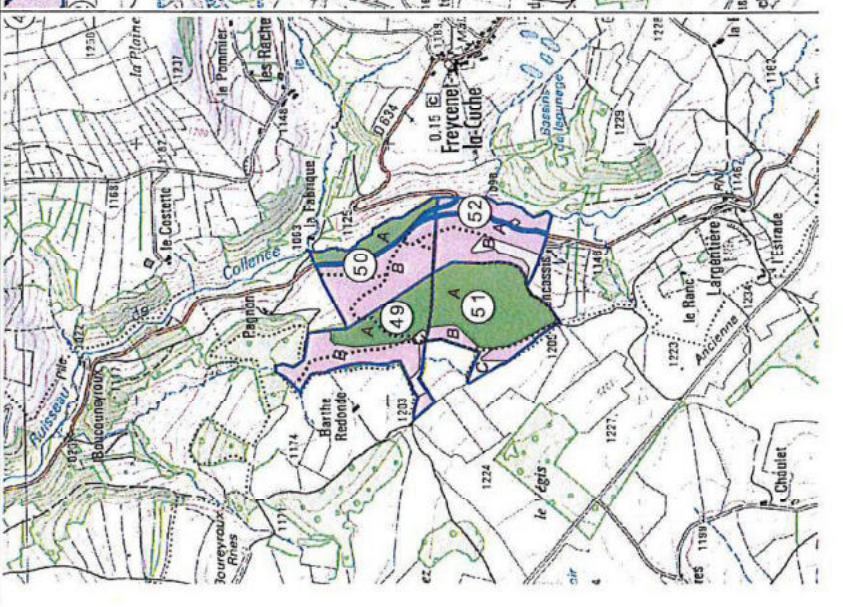
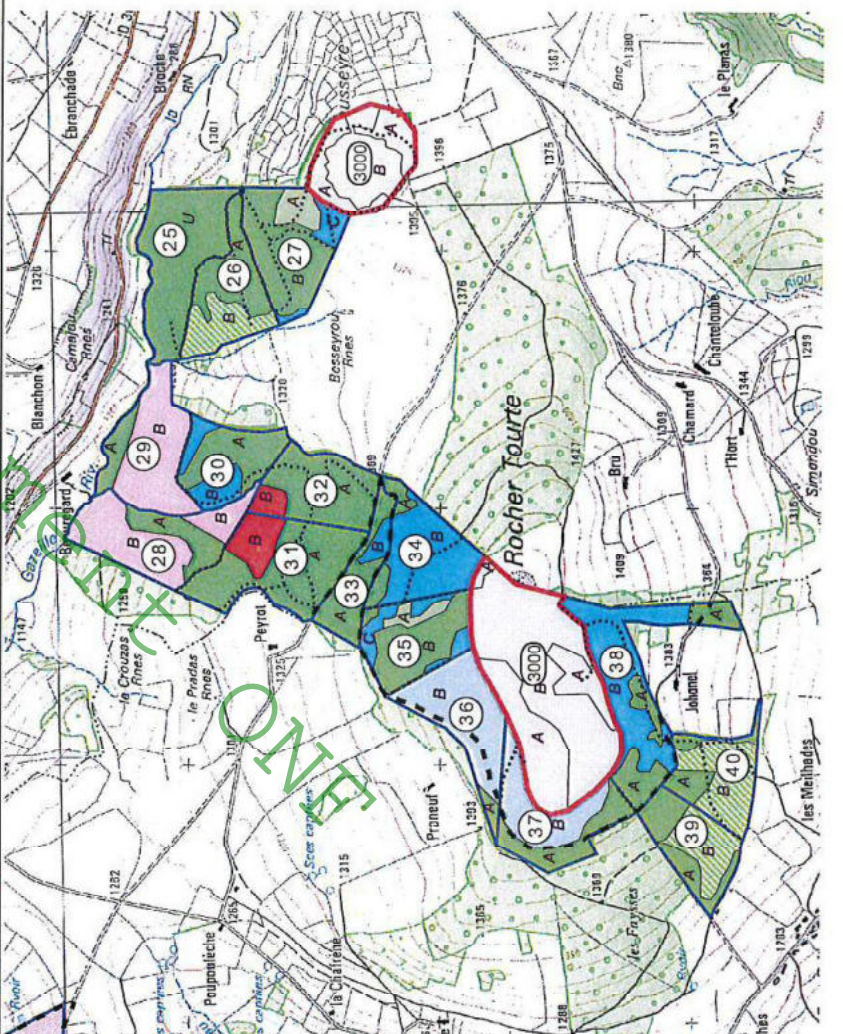


référencement des UG et classement

- Groupe de Régénération
- à terminer
- ouvrir à terminer dans 40 ans
- ouvrir à terminer dans 60 ans
- Groupe d'amélioration
- Groupe de jeunesse
- Groupe irrégulier
- Ilot de sénescence
- Hors sylviculture

- voirie forestière
- route empierrée (grumiers)
- piste en terrain naturel (tracteurs)

- Division
- parcellaire



Groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P ^{le} UG		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
Sous-groupe R0 A terminer dans les 20 ans	Unités de gestion ouvertes, à terminer sur 20ans								
	REG	12	A	6,77	6,77	6,77	6,77	Epicéa	115,19 ha dont 114,08 en sylvi- culture
	REG	13	C	14,73	14,73	14,73	14,73	Epicéa	
	REG	14	C	3,89	3,89	3,89	3,89	Epicéa	
	REG	15	C	7,79	7,79	7,79	7,79	Epicéa	
	REG	16	B	4,78	4,78	4,78	4,78	Epicéa	
	REG	18	A	9,09	8,86	8,86	8,86	Epicéa	
	REG	19	B	7,36	7,09	7,09	7,09	Epicéa	
	REG	21	B	2,76	2,76	2,76	2,76	Epicéa	
	REG	22	A	5,63	5,02	5,02	5,02	Epicéa	
	REG	27	C	1,89	1,89	1,89	1,89	Epicéa	
	REG	30	B	3,81	3,81	3,81	3,81	Epicéa	
	REG	33	B	1,12	1,12	1,12	1,12	Epicéa	
	REG	34	B	10,62	10,62	10,62	10,62	Epicéa	
	REG	35	C	3,13	3,13	3,13	3,13	Epicéa	
	REG	38	B	12,73	12,73	12,73	12,73	Epicéa	
	REG	4	B	5,51	5,51	5,51	5,51	Epicéa	
	REG	7	A	4,6	4,6	4,6	4,6	Epicéa	
	REG	9	B	8,98	8,98	8,98	8,98	Epicéa	
Sous-groupe R1 A ouvrir et terminer dans 20 à 40 ans	Unités de gestion à ouvrir, à terminer sur 40 ans : objectif d'une moitié de la surface ouverte au bout de 20 ans								
	REG	1	U	15,92	15,41			Epicéa	178,79 dont 176,91 en sylvi- culture
	REG	10	B	12,31	12,31			Epicéa	
	REG	17	A	6,41	6,41			Epicéa	
	REG	18	B	4,99	4,99			Epicéa	
	REG	2	B	4,93	4,93			Epicéa	
	REG	2001	A	20,19	20,19			Epicéa	
	REG	2002	A	11,18	11,18			Epicéa	
	REG	2003	B	9,72	9,72			Epicéa	
	REG	2004	U	18,48	18,05			Epicéa	
	REG	22	B	1,67	1,67			Epicéa	
	REG	23	A	9,61	9,61			Epicéa	
	REG	24	A	8,29	8,04			Epicéa	
	REG	36	B	11,98	11,98			Epicéa	
	REG	37	B	7,76	7,76			Epicéa	
	REG	5	U	10,13	10,13			Epicéa	
	REG	6	B	12,03	11,89			Epicéa	
REG	8	U	13,19	12,64			Epicéa		

Sous-groupe R2 A ouvrir et terminer dans 40 à 60 ans	Unités de gestion à ouvrir, à terminer sur 40 ans : objectif d'un tiers de la surface ouverte au bout de 20 ans							40,04	
	REG	11	B	1,36	1,36				Epicéa
	REG	16	C	9,86	9,86				Epicéa
	REG	26	B	5,05	5,05				Epicéa
	REG	39	B	5,31	5,31				Epicéa
	REG	4	B	4,6	4,6				Epicéa
	REG	40	B	7,47	7,47				Epicéa
	REG	7	B	6,39	6,39				Epicéa
Total				334,02	331,03	216	114		

Groupe REG divisé en 3 sous-groupes :

R0 = UG à ouvrir et terminer sur la durée de l'aménagement : il s'agit de vieux peuplements les plus urgents à régénérer pour des motifs sanitaires, souvent déjà ouverts, déjà instables, et régénérés par trouées.

R1 = UG à ouvrir sur la durée de l'aménagement, à terminer au début de l'aménagement suivant, à renouveler au maximum sur 40 ans.

R2 = UG à ouvrir plutôt en deuxième partie d'aménagement, à terminer au maximum d'ici 60 ans. L'état sanitaire actuel des peuplements semble le permettre.

La dynamique sera sans doute lente dans les conditions d'altitude du Mézenc, connue d'après des travaux récents du CEMAGREF (GSM Alpes du Nord) : installation dense du sorbier des oiseleurs au départ, les résineux s'installant progressivement sur une période de 5 à 20 ans. Cette dynamique naturelle est visible d'ores et déjà sur certaines parcelles du groupe R0 : le renouvellement est donc attendu sous cette forme aussi dans les groupes R1 et R2, a priori sans compléments artificiels.

Pour tout le groupe de régénération, la rotation des coupes est fixée à 8 ans a priori : ce rythme pourra être adapté en fonction de l'évolution sanitaire des peuplements.

Les unités de gestion feront l'objet d'une analyse préalable à la désignation afin de définir l'effort d'ouverture, c'est-à-dire le nombre de trouées à ouvrir et leur surface moyenne dans la fourchette de 0,25 à 1 ha sur la base de 10,8 ha par an. Une visite après coupe sera programmée pour déterminer les surfaces réellement ouvertes en régénération et assurer leur suivi surfacique sans obligation de localisation. Un bilan d'application d'aménagement sera programmé tous les 5 ans pour vérifier que l'effort d'ouverture par groupe est bien respecté. **Ces modalités de suivi de régénération s'imposent afin de ne pas se retrouver dans la situation de l'aménagement précédent dont les orientations de gestion étaient bonnes, mais n'ont pas été respectées.**

Afin de répondre à une attente forte sur le site classé en matière d'irrégularisation des lisières, il faudra saisir les opportunités quand il sera possible de créer des trouées de régénération aussi en limites de parcelles et de forêt. Cette préconisation est essentielle surtout en bordure Ouest des parcelles 2004 et 24 où la lisière est très rectiligne en périmètre de forêt, en rupture d'espaces cultivés ouverts.

Les instructions concernant la trame de vieux bois à préserver au titre de la biodiversité ordinaire seront mises en œuvre de manière opportuniste pour le gestionnaire : les 2 à 3 arbres bio à l'hectare pourront être conservés par bouquets de 5 ou 6 arbres, en fonction d'un micro-relief, d'un éboulis, d'une zone difficile d'accès etc. Dans un contexte de massif forestier très fréquenté par le public, ces arbres bios ne seront surtout pas conservés le long des chemins.

	ME	43	U	10,7	10,7		
	AME	44	A	10,71	10,71		
	AME	45	A	11,03	11,03		
	AME	46	A	7,28	7,28		
	AME	47	A	0,79	0,79		
	AME	48	U	7,34	7,34		
	AME	49	A	5,63	5,63		
	AME	50	A	3,15	3,15		
	AME	51	A	12,01	12,01		
	AME	6	A	1,62	1,62		
IRREGULIER	IRR	28	B	11,71	11,71	10	78,06
	IRR	29	B	11,71	11,71		
	IRR	42	U	9,49	9,49		
	IRR	44	B	2,03	2,03		
	IRR	45	B	2,92	2,92		
	IRR	46	B	3,53	3,53		
	IRR	47	B	10,89	10,89		
	IRR	49	B	5,83	5,83		
	IRR	50	B	9,19	9,19		
	IRR	51	B	2,09	2,09		
	IRR	52	A	8,67	8,67		
	Total			373,42	367,40		

AME : plantations de moins de 60 ans. La structure actuelle conduit à un classement en amélioration.

IRR : les premières coupes viseront à extraire les plus gros diamètres d'Epicéa, afin d'améliorer le mélange des essences au profit du Sapin et du Hêtre, qui sont les essences objectifs à terme sur le massif.

Le niveau de surface terrière sera abaissé progressivement pour atteindre 29m²/ha, ainsi que le guide Sapin Massif Central 2011 le préconise.

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
ILOTS DE SENESCENCE	ILS	31	B	3,55	0		5,06
	ILS	32	B	1,51	0		
HORS SYLVICULTURE NON BOISE L'UG 3000A est constituée des milieux ouverts de la RBD, les autres unités de gestion sont des milieux ouverts d'intérêt écologique hors RBD (milieux humides, landes, éboulis...).	HSY	7	C	1,12	0		233,46 ha
	HSY	12	C	2,10	0		
	HSY	14	D	3,00	0		
	HSY	15	D	2,25	0		
	HSY	16	D	4,66	0		
	HSY	17	B	0,82	0		
	HSY	18	C	0,55	0		
	HSY	19	C	0,30	0		
	HSY	21	C	0,66	0		
	HSY	23	B	2,28	0		

	HSY	24	B	0,61	0		
	HSY	49	C	0,71	0		
	HSY	51	C	0,80	0		
	HSY	52	B	1,41	0		
	HSY	2001	B	7,57	0		
	HSY	2002	B	2,44	0		
	HSY (RBD)	3000	B	202,18	0		
HORS SYLVICULTURE BOISE Secteur boisé de la RBD, à vocation de maintien de la dynamique végétale nécessaire à la fonction de protection contre les risques naturels et assurant la transition paysagère vers la zone sommitale	HSP	3000	A	174,15	0	10	174,15 ha
Total				36,36	0		

HSY hors RBD : dans ces zones d'éboulis et de landes intégrées dans les parcelles, qui côtoient donc des peuplements en sylviculture, il s'agira essentiellement de respecter le DocOb Natura 2000 et les actions prescrites au cahier de gestion du site classé, à l'occasion des interventions dans les UG voisines. La préservation de la biodiversité ordinaire sera privilégiée autour de ces zones d'intérêt écologique : par exemple, les bouquets de vieux bois pourront être choisis autour de ces zones.

RBD : les actions seront celles du plan de gestion de la réserve. En outre sur la partie boisée, des extractions d'épicéas, à prévoir dans le plan de gestion à venir, seront réalisées dans les conditions précisées ci-dessous.

B – Constitution d'une division :

Afin d'en permettre un suivi spécifique, il est constitué une division de 376,33 ha correspondant à la RBD dont il n'est pas proposé de modification de périmètre.

Dans la partie boisée, la durée de survie des Epicéa est évaluée au maximum à 40 ans, avec une majorité de peuplements à durée de survie < 20 ans. Ces peuplements doivent donc être extraits relativement rapidement. On commencera l'ouverture par les peuplements les plus chargés en surface terrière et où la qualité est la meilleure. L'effort d'ouverture sera ainsi plus important dans la zone basse, dégressif en remontant, nul sur le haut. Dans le cadre de la RBD, l'Epicéa seul sera prélevé en tant qu'essence allochtone : Sapin, Hêtre notamment seront conservés comme essences autochtones.

Le nouveau plan de gestion de la réserve, planifié pour les années 2014-2015, déterminera l'avenir à fixer pour ces zones de transition boisées, sachant que la dynamique naturelle est lente dans les conditions climatiques de la RBD. Il est essentiel de conserver un boisement dans ces zones pour l'aspect RTM et protection des sols : l'aspect production n'est pas prioritaire, les essences de recolonisation sont donc indifférentes.

RBD	UG	Classement des UG	Surface des UG	Surface en sylviculture	Rotation	Surface
	3000_A	HSP	174,15	0	10 ans	376,33 ha
	3000_B	HSY	202,18	0		

2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Les limites sont matérialisées par des bornes, des murettes en pierre, des fossés, des ruisseaux ou des routes et chemins. Sur le mont Mézenc, des contestations entre les communes de Borée (07) et les Etables (43) ont donné lieu à des jugements anciens (Ordonnance Royale de 1847 et jugement en appel à Nîmes en 1879), et n'ont plus cours aujourd'hui.

◆ Les actions envisagées sont :

Codes	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
LIMENT		Entretien du périmètre	37 km		14 800
		Entretien du parcellaire	42 km		16 800
		Fin 3 ^e tranche entretien 2013 : Parcelles 28a52	14,6km		5 800
		Limites parcelles 28 à 52	8,5km		3 400
Coût total FONCIER (€)					40 800
Coût moyen annuel FONCIER					2 040

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.5.2.A – Coupes

◆ Programme de coupes, groupe de régénération

Année	Pille	UG	GROUP	S (ha)	S à parcourir	Coupe	type	VPR ha	VPR
2012	33	B	R0	1.12	1.12	RD	FEPCM3	90	101
	34	B	R0	10.62	10.62	RS	FEPCM3	110	1 168
	35	C	R0	3.13	3.13	RS	FEPCM3	110	344
2013	18	A	R0	9.09	8.86	RS	FEPCP2	90	797
	19	B	R0	7.36	7.09	RS	FEPCP2	90	638
	21	B	R0	2.76	2.76	RS	FEPCP2	90	248
	22	A	R0	5.63	5.02	RS	FEPCP2	90	452
2014	27	C	R0	1.89	1.89	RS	FEPCM3	110	208
	38	B	R0	12.73	12.73	RS	FEPCM3	70	891
	9	B	R0	8.98	8.98	RS	FEPCM2	110	988
	1	U	R1	15.92	15.41	RE	FEPCM2	80	1 233
	22	B	R1	1.67	1.67	RE	FEPCP2	80	134
2015	12	A	R0	6.77	6.77	RS	FEPCP2	90	609
	13	C	R0	14.73	14.73	RS	FEPCP2	90	1 326
	14	C	R0	3.89	3.89	RS	FEPCP2	90	350
	30	B	R0	3.81	3.81	RS	FEPCM3	110	419
	2003	B	R1	9.72	9.72	RE	FEPCP2	80	778
2016	36	B	R1	11.98	11.98	RE	FEPCM3	80	958
	37	B	R1	7.76	7.76	RE	FEPCM3	80	621
2017	10	B	R1	12.31	12.31	RE	FEPCM2	80	985
	17	A	R1	6.41	6.41	RE	FEPCP2	80	513
	18	B	R1	4.99	4.99	RE	FEPCP2	80	399
	2	B	R1	4.93	4.93	RE	FESPM2	80	394
	2002	A	R1	11.18	11.18	RE	FEPCP2	80	894
	23	A	R1	9.61	9.61	RE	FEPCP2	80	769
	24	A	R1	8.29	8.04	RE	FEPCP2	80	643

2018	2001	A	R1	20.19	20.19	RE	FEPCP2	80	1 615
	2004	U	R1	18.48	18.05	RE	FEPCP2	80	1 444
	5	U	R1	10.13	10.13	RE	FEPCM2	80	810
	6	B	R1	12.03	11.89	RE	FEPCM2	80	951
	8	A	R1	13.19	12.64	RE	FEPCM2	80	1 011
	11	B	R2	1.36	1.36	RE	FEPCM2	75	102
2019	39	B	R2	5.31	5.31	RE	FEPCM3	75	398
	40	B	R2	7.47	7.47	RE	FEPCM2	75	560
2020	16	B	R0	4.78	4.78	RS	FEPCP2	90	430
	34	B	R0	10.62	10.62	RD	FEPCM3	110	1 168
	35	C	R0	3.13	3.13	RD	FEPCM3	110	344
	7	A	R0	4.6	4.6	RD	FEPCM2	90	414
	16	C	R2	9.86	9.86	RE	FEPCP1	75	740
	26	B	R2	5.05	5.05	RE	FEPCM3	75	379
2021	7	B	R2	6.39	6.39	RE	FEPCM2	75	479
	18	A	R0	9.09	8.86	RD	FEPCP2	90	797
	19	B	R0	7.36	7.09	RD	FEPCP2	90	638
	21	B	R0	2.76	2.76	RD	FEPCP2	90	248
2022	22	A	R0	5.63	5.02	RD	FEPCP2	90	452
	15	C	R0	7.79	7.79	RS	FEPCP2	90	701
	27	C	R0	1.89	1.89	RD	FEPCM3	110	208
	38	B	R0	12.73	12.73	RD	FEPCM3	70	891
	4	C	R0	5.51	5.51	RS	FEPCM2	90	521
	9	B	R0	8.98	8.98	RD	FEPCM2	110	988
	1	U	R1	15.92	15.41	RS	FEPCM2	80	1 233
	22	B	R1	1.67	1.67	RS	FEPCP2	80	134
	4	B	R2	4.6	4.6	RE	FEPCM2	75	345
2023	12	A	R0	6.77	6.77	RD	FEPCP2	90	609
	13	C	R0	14.73	14.73	RD	FEPCP2	90	1 326
	14	C	R0	3.89	3.89	RD	FEPCP2	90	350
	30	B	R0	3.81	3.81	RD	FEPCM3	110	419
	2003	B	R1	9.72	9.72	RS	FEPCP2	80	778
2024	36	B	R1	11.98	11.98	RS	FEPCM3	80	958
	37	B	R1	7.76	7.76	RS	FEPCM3	80	621
2025	10	B	R1	12.31	12.31	RS	FEPCM2	80	985
	17	A	R1	6.41	6.41	RS	FEPCP2	80	513
	18	B	R1	4.99	4.99	RS	FEPCP2	80	399
	2	B	R1	4.93	4.93	RS	FESPM2	80	394
	2002	A	R1	11.18	11.18	RS	FEPCP2	80	894
	23	A	R1	9.61	9.61	RS	FEPCP2	80	769
2026	24	A	R1	8.29	8.04	RS	FEPCP2	80	643
	2001	A	R1	20.19	20.19	RS	FEPCP2	80	1 615
	2004	U	R1	18.48	18.05	RS	FEPCP2	80	1 444
	5	U	R1	10.13	10.13	RS	FEPCM2	80	810
	6	B	R1	12.03	11.89	RS	FEPCM2	80	951
	8	U	R1	13.19	12.64	RS	FEPCM2	80	1 011
2027	11	B	R2	1.36	1.36	RS	FEPCM2	75	102
	39	B	R2	5.31	5.31	RS	FEPCM3	75	398
	40	B	R2	7.47	7.47	RS	FEPCM2	75	560

2028	16	B	R0	4.78	4.78	RD	FEPCP2	90	430
	7	A	R0	4.6	4.6	RD	FEPCM2	90	414
	16	C	R2	9.86	9.86	RS	FEPCP1	75	740
	26	B	R2	5.05	5.05	RS	FEPCM3	75	379
	7	B	R2	6.39	6.39	RS	FEPCM2	75	479
2029									
2030	15	C	R0	7.79	7.79	RD	FEPCP2	90	701
	4	C	R0	5.51	5.51	RD	FEPCM2	90	521
	1	U	R1	15.92	15.41	RS	FEPCM2	80	1 233
	22	B	R1	1.67	1.67	RS	FEPCP2	80	134
	4	B	R2	4.6	4.6	RS	FEPCM2	75	345
2031	2003	B	R1	9.72	9.72	RS	FEPCP2	80	778
2032	36	B	R1	11.98	11.98	RS	FEPCM3	80	958
	37	B	R1	7.76	7.76	RS	FEPCM3	80	621

◆ Programme de coupes, groupes irrégulier et d'amélioration

Année	Pile	UG	GROUP	S (ha)	S à parcourir	Coupe	type	VPR_ha	VPR
2013	50	A	AME	3.15	3.15	A2	FEPCM2	90	284
	49	B	IRR	5.83	1,25	IRR	FS.PM2	80	100
	50	B	IRR	9.19	9.19	IRR	FS.PM2	60	551
	51	B	IRR	2.09	2.09	IRR	FS.PM2	50	105
	52	A	IRR	8.67	8.67	IRR	FS.PM2	50	434
2014	26	A	AME	6.75	6.75	A2	FEPCP2	70	473
	27	B	AME	10.5	10.5	A2	FEPCP2	70	735
2015	2	A	AME	14.01	13.85	A2	FESPM3	30	416
2016	44	A	AME	10.71	10.71	A2	FEPCM2	70	750
	45	A	AME	11.03	11.03	A2	FEPCM2	70	772
	46	A	AME	7.28	7.28	A2	FEPCM2	70	510
	47	A	AME	0.79	0.79	A2	FEPCM2	70	55
	48	U	AME	7.34	7.34	A2	FEPCM2	70	514
	44	B	IRR	2.03	2.03	IRR	FS.PM2	80	162
	45	B	IRR	2.92	2.92	IRR	FS.PM2	80	234
	46	B	IRR	3.53	3.53	IRR	FS.PM2	80	282
2017	37	A	AME	5.09	5.09	A2	FESPM1	70	356
	38	A	AME	5.84	5.84	E1	FEPCP2	70	409
	39	A	AME	5.14	5.14	E1	FEPCP2	70	360
	40	A	AME	3.12	3.12	E1	FEPCP2	70	218
2018	12	B	AME	2.98	2.75	A2	FESPM3	30	83
	13	B	AME	2.53	2.41	A2	FESPM3	30	72
2019	31	A	AME	14.08	14.08	A2	FEPCP2	70	986
	32	A	AME	10.39	10.39	A2	FEPCP2	70	727
	33	A	AME	6.02	6.02	A2	FEPCP2	70	421
	34	A	AME	2.04	2.04	A2	FEPCP2	70	143
	35	B	AME	7.94	7.94	A2	FEPCP2	70	556
	36	A	AME	0.75	0.75	A2	FESPM1	70	53

2020	14	B	AME	7.12	7.12	A2	FEPCM2	30	214
	15	B	AME	6.21	6.21	A2	FEPCM2	90	559
	16	A	AME	2.2	2.2	A2	FEPCP2	30	66
	19	B	AME	0.53	0.53	A2	FEPCP2	30	16
	43	U	AME	10.7	10.7	A2	FEPCM2	70	749
	42	U	IRR	9.49	9.49	IRR	FS.PM2	80	759
2021	41	U	AME	7.6	7.6	A2	FEPCM2	70	532
	49	A	AME	5.63	5.63	A2	FEPCM2	70	394
	51	A	AME	12.01	12.01	A2	FEPCM2	70	841
	28	B	IRR	11.71	11.71	IRR	IS.PM2	80	937
	29	B	IRR	11.71	11.71	IRR	IS.PM2	80	937
2022	25	U	AME	15.81	15.81	A2	FESPM2	70	1 107
	28	A	AME	3.93	3.93	A2	FESPM2	70	275
	29	A	AME	2.39	2.39	A2	FESPM2	70	167
	3	U	AME	11.95	11.5	A2	FESPM3	30	345
	30	A	AME	6.35	6.35	A2	FESPM2	70	445
	6	A	AME	1.62	1.62	A2	FEPCP2	30	49
2023	50	A	AME	3.15	3.15	A2	FEPCM2	30	95
	49	B	IRR	5.83	5.83	IRR	FS.PM2	80	466
	50	B	IRR	9.19	9.19	IRR	FS.PM2	80	735
	51	B	IRR	2.09	2.09	IRR	FS.PM2	80	167
	52	A	IRR	8.67	8.67	IRR	FS.PM2	80	694
2024	26	A	AME	6.75	6.75	A2	FEPCP2	70	473
	27	B	AME	10.5	10.5	A2	FEPCP2	70	735
2025	2	A	AME	14.01	13.85	A2	FESPM3	30	416
2026	44	A	AME	10.71	10.71	A2	FEPCM2	70	750
	45	A	AME	11.03	11.03	A2	FEPCM2	70	772
	46	A	AME	7.28	7.28	A2	FEPCM2	70	510
	47	A	AME	0.79	0.79	A2	FEPCM2	70	55
	48	U	AME	7.34	7.34	A2	FEPCM2	70	514
	44	B	IRR	2.03	2.03	IRR	FS.PM2	80	162
	45	B	IRR	2.92	2.92	IRR	FS.PM2	80	234
	46	B	IRR	3.53	3.53	IRR	FS.PM2	80	282
2027	47	B	IRR	10.89	10.89	IRR	FS.PM2	80	871
	37	A	AME	5.09	5.09	A2	FESPM1	70	356
	38	A	AME	5.84	5.84	E1	FEPCP2	70	409
	39	A	AME	5.14	5.14	E1	FEPCP2	70	360
2028	40	A	AME	3.12	3.12	E1	FEPCP2	70	218
	12	B	AME	2.98	2.75	A2	FESPM3	30	83
	13	B	AME	2.53	2.41	A2	FESPM3	30	72
2029	31	A	AME	14.08	14.08	A2	FEPCP2	70	986
	32	A	AME	10.39	10.39	A2	FEPCP2	70	727
	33	A	AME	6.02	6.02	A2	FEPCP2	70	421
	34	A	AME	2.04	2.04	A2	FEPCP2	70	143
	35	B	AME	7.94	7.94	A2	FEPCP2	70	556
	36	A	AME	0.75	0.75	A2	FESPM1	70	53

2030	14	B	AME	7.12	7.12	A2	FEPCM2	30	214
	15	B	AME	6.21	6.21	A2	FEPCM2	90	559
	16	A	AME	2.2	2.2	A2	FEPCP2	30	66
	19	B	AME	0.53	0.53	A2	FEPCP2	30	16
	43	U	AME	10.7	10.7	A2	FEPCM2	70	749
	42	U	IRR	9.49	9.49	IRR	FS.PM2	80	759
2031	41	U	AME	7.6	7.6	A2	FEPCM2	70	532
	49	A	AME	5.63	5.63	A2	FEPCM2	70	394
	51	A	AME	12.01	12.01	A2	FEPCM2	70	841
	28	B	IRR	11.71	11.71	IRR	IS.PM2	80	937
	29	B	IRR	11.71	11.71	IRR	IS.PM2	80	937
2032	25	U	AME	15.81	15.81	A2	FESPM2	70	1 107
	28	A	AME	3.93	3.93	A2	FESPM2	70	275
	29	A	AME	2.39	2.39	A2	FESPM2	70	167
	3	U	AME	11.95	11.5	A2	FESPM3	30	345
	30	A	AME	6.35	6.35	A2	FESPM2	70	445
	6	A	AME	1.62	1.62	A2	FEPCP2	30	49
			RBD		125,5	REX		80	10 040
			RBD		125,5	REX		80	10 040

2 passages en coupes d'extraction sont prévus dans les peuplements d'Epicea de la RBD. Les dates précises de passages seront établies dans le plan de gestion de la RBD, en cohérence avec l'ensemble des travaux.

◆ Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
RBD	143	2 869	1 004	20 080
AMF	213	4 267	1 494	29 872
REG	448	8 952	2 957	59 147
IRR	73	1 452	581	11 617
TOTAL	877	17 540	6 036	120 715

Rappel de l'aménagement passé : 68 584 m³ en 18ans, soit environ 3 810 m³/an.

La récolte augmente nettement du fait du retard pris dans les vieux peuplements d'Epicea qu'il est maintenant urgent de renouveler. L'extraction des Epiceas dans la RBD représente aussi une mobilisation de bois conséquente.

◆ Guides de référence

Respect des attentes pour le site classé :

Dans les martelages de peuplements plus ou moins mélangés, les prélèvements seront axés sur l'Epicea en priorité, afin d'augmenter plus rapidement la part des autres essences.

Les lisières seront irrégularisées et étagées grâce à la création de trouées de régénération naturelle en limites de parcelles et de forêt. Cette préconisation est essentielle surtout en bordure Ouest des parcelles 2004 et 24, où la lisière est très rectiligne et très visible en rupture d'espaces ouverts avec le périmètre de la forêt.

2.5.2.B – Desserte

◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisa-tion ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Schéma de desserte						
Routes forestières						
Pistes forestières						
	1	Création de piste pour desservir les parcelles 50 et 52			Urgent, coupes non réalisées depuis 10ans	40 000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
Entretien courant du réseau						
	En continu	Entretien des reverdos Entretien des accotements		58 km		300 000
Coût total DESSERTER (€)						304 000
Coût moyen annuel DESSERTER (€/an)						17 000

2.5.2.C – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles Libellé	Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Nettoiements	Groupe JEU	44	Maîtrise Sorbier et Saule	550	28 600
Décapage localisé selon nécessité	Groupe R0	37	1/3 de la surface maximum soit mécanisé, soit manuel	600	22 200
Dégagement de semis	Groupe R1 et R2	108,5	Moitié de la surface à travailler	500	54 250
Nettoiement / dépressage localisé des bouquets	Groupe R0	112	1 passage au maximum partout	800	89 600
Nettoiement / dépressage des bouquets	Groupe IRR - ½ surface	40	Peu de semis actuellement	600	24 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					218 650
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					10 932

Aucune plantation n'est prévue durant cet aménagement, le renouvellement est prévu de manière naturelle, y compris avec une aide du type « décapage localisé » pour favoriser l'installation de semis. En effet, la dynamique naturelle de l'Epicéa est longue, d'autant plus en limite du subalpin : il s'agit donc avant tout d'être patient, il sera normal de ne pas observer de semis pendant une dizaine d'années. En l'occurrence, les trouées existantes identifiées comme « vides boisables » ne seront pas plantées non plus, la régénération naturelle y est aussi attendue sur une période de 10 à 15 ans.

C'est pourquoi un bilan de la régénération sera réalisé :

* avant la coupe définitive dans les UG du groupe R0. En cas de blocage manifeste, des décapages localisés pourront être réalisés : cf. GSM Alpes du Nord.

* en fin d'aménagement pour la période suivante : en cas d'échecs importants sur de grandes surfaces, des plantations pourront être proposées pour l'aménagement suivant.

Ces bilans seront complémentaires des mesures de surface ouverte par trouées, pour mesurer l'avancement des régénérations sur le massif.

Les nettoiemts – dépressages dans les bouquets de gaulis-perchis devront favoriser le mélange Sapin-Hêtre, ou la présence d'autres feuillus comme l'Erable sycomore, le Sorbier. L'Epicéa sera valorisé en dernier lieu, mais ne sera pas pour autant éliminé systématiquement s'il est la seule essence présente ponctuellement, afin d'assurer la fonction de protection des sols.

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.A – Biodiversité courante

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface (ha)
Ilots de vieillissement	0
Ilots de sénescence	5,06

Malgré la présence importante de peuplements dépassant l'âge limite d'exploitabilité même en îlot de vieillissement, il n'est écologiquement pas pertinent d'en classer en îlot de sénescence, car ils sont constitués d'Epicéa. Cette essence introduite sur l'Auvergne ne présente actuellement pas de cortèges saproxyliques associés spécifiques au stade de vieux bois. Sur le massif du Mézenc-Alambre, aucun îlot n'a donc pu être créé.

Néanmoins, il existe des bouquets de vieux Sapins et de Hêtres dans l'actuelle zone tampon de la RBD. Ces essences autochtones représentent un enjeu au titre de ces vieux bois, car elles sont susceptibles d'abriter des cortèges spécifiques et potentiellement intéressants, en particulier dans un contexte de massif anciennement déboisé, et sur lequel ont pu être maintenus des lambeaux de formations boisées anciennes du 19^{ème} siècle. Ces Sapins et Hêtres ne seront pas comptés en îlot de sénescence mais seront préservés lors des actions d'extraction des Epicéas, pour favoriser le maintien du cortège de biodiversité qu'ils peuvent présenter (au titre du maintien d'arbres habitats, pour un objectif moyen de 3 arbres/ha.

Ainsi, le seul peuplement mixte de Sapin-Hêtre plus âgé a été classé en îlot de sénescence sur le massif de la Tourte, pour une surface de 5,06ha.

Sur le reste des peuplements, le maintien de la biodiversité sera favorisé par la prise en compte systématique des mesures suivantes lors de chaque intervention sylvicole :

- maintien des trouées, clairières et des lisières chaque fois que cela sera possible. Traiter les lisières en variant la composition végétale, la densité et la profondeur. Conserver lorsqu'elles existent des tiges d'essences autochtones.
- Protection des zones humides asylvatiques et préservation des zones humides présentes de manière diffuse au sein des peuplements forestiers, notamment lors des exploitations.
- Accroissement du mélange d'essences pied à pied, à la fois dans le sous-étage et dans l'étage dominant. Dans la mesure du possible, tous les feuillus seront respectés.
- Maintien d'arbres creux, morts ou sénescents à l'intérieur des peuplements, avec un objectif moyen de 3 arbres/ha, afin de favoriser le développement de la flore fongique, des insectes xylophages, ainsi que de leurs prédateurs. Ils seront sélectionnés de préférence parmi des essences autochtones, par défaut en Epicéa. Ces arbres seront maintenus en dehors des zones à forte sensibilité paysagère interne et à distance suffisante des chemins empruntés par les promeneurs. Ils seront préférentiellement installés autour des zones hors sylviculture, de type éboulis, landes, rochers.

2.5.3.B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- ◆ Adhérer à la charte Natura 2000 du site du Mézenc, dont les engagements et recommandations à respecter sont les suivants :

Engagements soumis à contrôles

MILIEUX EN GENERAL

- Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice informera préalablement l'ONF des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.
- Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.

2.5.2.B – Desserte

◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisa-tion ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Schéma de desserte						
Routes forestières						
Pistes forestières						
	1	Création de piste pour desservir les parcelles 50 et 52			Urgent, coupes non réalisées depuis 10ans	40 000
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
Entretien courant du réseau						
	En continu	Entretien des reverdos Entretien des accotements		58 km		300 000
Coût total DESSERTÉ (€)						304 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						17 000

2.5.2.C – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles Libellé	Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Nettoiements	Groupe JEU	44	Maîtrise Sorbier et Saule	550	28 600
Décapage localisé selon nécessité	Groupe R0	37	1/3 de la surface maximum soit mécanisé, soit manuel	600	22 200
Dégagement de semis	Groupe R1 et R2	108,5	Moitié de la surface à travailler	500	54 250
Nettoiement / dépressage localisé des bouquets	Groupe R0	112	1 passage au maximum partout	800	89 600
Nettoiement / dépressage des bouquets	Groupe IRR - 1/2 surface	40	Peu de semis actuellement	600	24 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					218 650
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					10 932

Aucune plantation n'est prévue durant cet aménagement, le renouvellement est prévu de manière naturelle, y compris avec une aide du type « décapage localisé » pour favoriser l'installation de semis. En effet, la dynamique naturelle de l'Epicéa est longue, d'autant plus en limite du subalpin : il s'agit donc avant tout d'être patient, il sera normal de ne pas observer de semis pendant une dizaine d'années. En l'occurrence, les trouées existantes identifiées comme « vides boisables » ne seront pas plantées non plus, la régénération naturelle y est aussi attendue sur une période de 10 à 15 ans.

C'est pourquoi un bilan de la régénération sera réalisé :

* avant la coupe définitive dans les UG du groupe RO. En cas de blocage manifeste, des décapages localisés pourront être réalisés : cf. GSM Alpes du Nord.

* en fin d'aménagement pour la période suivante : en cas d'échecs importants sur de grandes surfaces, des plantations pourront être proposées pour l'aménagement suivant.

Ces bilans seront complémentaires des mesures de surface ouverte par trouées, pour mesurer l'avancement des régénérations sur le massif.

Les nettoiemnts – dépressages dans les bouquets de gaulis-perchis devront favoriser le mélange Sapin-Hêtre, ou la présence d'autres feuillus comme l'Érable sycomore, le Sorbier. L'Epicéa sera valorisé en dernier lieu, mais ne sera pas pour autant éliminé systématiquement s'il est la seule essence présente ponctuellement, afin d'assurer la fonction de protection des sols.

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.A – Biodiversité courante

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface (ha)
Ilots de vieillissement	0
Ilots de sénescence	5,06

Malgré la présence importante de peuplements dépassant l'âge limite d'exploitabilité même en îlot de vieillissement, il n'est écologiquement pas pertinent d'en classer en îlot de sénescence, car ils sont constitués d'Epicéa. Cette essence introduite sur l'Auvergne ne présente actuellement pas de cortèges saproxyliques associés spécifiques au stade de vieux bois. Sur le massif du Mézenc-Alambre, aucun îlot n'a donc pu être créé.

Néanmoins, il existe des bouquets de vieux Sapins et de Hêtres dans l'actuelle zone tampon de la RBD. Ces essences autochtones représentent un enjeu au titre de ces vieux bois, car elles sont susceptibles d'abriter des cortèges spécifiques et potentiellement intéressants, en particulier dans un contexte de massif anciennement déboisé, et sur lequel ont pu être maintenus des lambeaux de formations boisées anciennes du 19^{ème} siècle. Ces Sapins et Hêtres ne seront pas comptés en îlot de sénescence mais seront préservés lors des actions d'extraction des Epicéas, pour favoriser le maintien du cortège de biodiversité qu'ils peuvent présenter (au titre du maintien d'arbres habitats, pour un objectif moyen de 3 arbres/ha.

Ainsi, le seul peuplement mixte de Sapin-Hêtre plus âgé a été classé en îlot de sénescence sur le massif de la Tourte, pour une surface de 5,06ha.

Sur le reste des peuplements, le maintien de la biodiversité sera favorisé par la prise en compte systématique des mesures suivantes lors de chaque intervention sylvicole :

- maintien des trouées, clairières et des lisières chaque fois que cela sera possible. Traiter les lisières en variant la composition végétale, la densité et la profondeur. Conserver lorsqu'elles existent des tiges d'essences autochtones.
- Protection des zones humides asylvatiques et préservation des zones humides présentes de manière diffuse au sein des peuplements forestiers, notamment lors des exploitations.
- Accroissement du mélange d'essences pied à pied, à la fois dans le sous-étage et dans l'étage dominant. Dans la mesure du possible, tous les feuillus seront respectés.
- Maintien d'arbres creux, morts ou sénescents à l'intérieur des peuplements, avec un objectif moyen de 3 arbres/ha, afin de favoriser le développement de la flore fongique, des insectes xylophages, ainsi que de leurs prédateurs. Ils seront sélectionnés de préférence parmi des essences autochtones, par défaut en Epicéa. Ces arbres seront maintenus en dehors des zones à forte sensibilité paysagère interne et à distance suffisante des chemins empruntés par les promeneurs. Ils seront préférentiellement installés autour des zones hors sylviculture, de type éboulis, landes, rochers.

2.5.3.B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- ◆ Adhérer à la charte Natura 2000 du site du Mézenc, dont les engagements et recommandations à respecter sont les suivants :

Engagements soumis à contrôles

MILIEUX EN GENERAL

- Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice informera préalablement l'ONF des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.
- Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.

- Ne pas autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

PELOUSES, PRAIRIES, LANDES

- Maintenir le couvert végétal des formations herbacées sèches : la mise en culture et le retournement (hors prairies temporaires) sont des interventions à proscrire sauf en cas d'autorisation exceptionnelle de la structure animatrice (dégâts sangliers, nuisibles ...)
- Ne pas boiser les prairies fauchées et/ou pâturées, landes sèches, pelouse sèches

MILIEUX HUMIDES

- Ne pas réaliser de boisement volontaire
- Ne pas les combler ni les drainer
- Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique de la végétation (labour, désherbage chimique). Le girobroyage et la fauche restent autorisés.

HABITATS ROCHEUX

- Demander une expertise auprès de la structure animatrice du site, si volonté d'implanter un aménagement destiné à la pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata ...)

MILIEUX FORESTIERS

- Ne pas réaliser de coupes rases sur des surfaces > 1 ha, sauf problèmes sanitaires graves.
- Maintenir 2 arbres morts ou cavités sur pied ou à terre à l'hectare minimum. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.
- Maintenir la hêtraie

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

MILIEUX EN GENERAL

- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.
- Limiter au maximum l'expansion des espèces végétales invasives.

PELOUSES, PRAIRIES, LANDES

- Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir des milieux ouverts
- Favoriser la remise en pâturage pour les milieux qui se ferment
- Maintenir un régime de fauche pour les prairies de fauche naturelles
- Favoriser un retard de fauche
- Limiter au maximum toute fertilisation des pelouses et landes : FD non concernée

MILIEUX HUMIDES

- Favoriser la gestion par un pâturage extensif sur ces milieux pour limiter d'une part l'emboisement, et d'autre part le piétinement et l'enrichissement en matière organique

HABITATS ROCHEUX

- Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux
- Éviter le passage de chemins et de pistes sur des éboulis rocheux

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle
- Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière et favoriser une diversification des essences
- Privilégier l'irrégularisation des peuplements et des lisières (mélange de brins de différentes hauteurs)

En ce qui concerne le site linéaire « Rivière à écrevisse à patte blanche », les préconisations connues à ce jour consistent avant tout à préserver les 10m de part et d'autre du ruisseau d'intervention préjudiciable aux sols, pour éviter une « pollution » de la rivière. En l'occurrence, aucun engin ne doit traverser la rivière ni cette bande de 10m : c'est déjà le cas, les bois étant mobilisés par le haut des parcelles, la traversée de la Gazeille étant impossible. D'un point de vue sylvicole, des coupes d'éclaircies progressives sont

conseillées, avec pour objectif d'augmenter la part des feuillus dans cette bande, voire d'arbustifs, plus favorables à la vie de la rivière. C'est ce qui sera mis en pratique lors des coupes dans le bas des parcelles 25, 28 et 29.

Au-delà des chartes actuelles, il s'agira de respecter une période d'interdiction d'exploiter du 15/03 au 15/06 pour la préservation du Casse-noix moucheté, signalé dans le cadre de NATURA 2000 dans les parcelles autour des sources du Lignon, depuis la rédaction du document d'objectif.

◆ Terminer la mise en œuvre des contrats Natura 2000 signés

Contrat Costebelle :

Pour mémoire, la première tranche a été conduite en 2009 (chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage) pour 21 k€. Reste le chantier d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger, prévu en 2013 pour une somme de 9240 €

Contrat sources du Lignon :

Pour mémoire, un chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable, l'Epicéa, a été conduit sur ces sources en 2011. La coupe rase des Epicéas sur les sources a coûté 70 k€. Reste une deuxième passe (annellation) de contrôle prévue en 2015 pour 744 €.

◆ Signer les autres contrats Natura 2000 nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues au docob

Restauration de landes, milieux humides, mégaphorbiaies, ... , coûts non estimés dans le DocOb financés à 100 % sur crédits FEADER et ministère de l'environnement
On inscrit ces travaux pour mémoire dans l'aménagement pour 200 k€

Aménagement des sentiers d'accès au Mézenc dans le cadre du Life « Nature et Territoires en région Rhône-Alpes

Cet aménagement doit permettre d'apporter des solutions les plus pérennes possibles pour la sécurité et la stabilisation des sentiers d'accès et la canalisation du public sur le sentier sommital. Il doit également sensibiliser le public à la valeur patrimoniale des milieux rencontrés, à leur vulnérabilité et à leur respect.

Une étude de définition a été réalisée en 1999 par l'ONF Ardèche.

Cette opération est à présent reprise dans le LIFE « Nature et Territoires en région Rhône-Alpes » et identifiée de la manière suivante : action C7 intitulée « travaux de restauration des habitats du site du Mézenc ». Elle est à mettre en relation avec l'action A9 « améliorer la gestion de la fréquentation par mesure et analyse des flux de visiteurs sur le site Natura 2000 du Mézenc ». Cette action a été poursuivie dans le cadre de la Convention interrégionale de Massif.

Plusieurs actions ont ainsi été réalisées, pour un montant global de 10 k€/an :

- sélection des sentiers à conserver ;
- lutte contre l'érosion (revers d'eau) ;
- confort des sentiers (dallage et emmarchement) ;
- gommage des sentiers indésirables ;
- mise en défens des habitats (lorsque la terre végétale est encore présente) ;

Ces opérations s'inscrivent dans une démarche plus globale autour des infrastructures d'accueil du public et de réhabilitation paysagère, incluant les parkings de la Croix de Boutières et de la Croix de Peccata (réalisation 2012), engagée conjointement par la Communauté de Communes du Pays du Mézenc et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

On inscrit ces travaux pour mémoire dans l'aménagement pour 100 k€

Conservation des hêtraies (RBD) et de l'habitat de la Buxbaumie verte. Il s'agit essentiellement de coût de suivi scientifique : 40 k€

Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)	350 k€
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)	17,5 k€

Le détail technique des actions à mener ne figure pas dans l'aménagement : ces éléments seront fournis lors de la mise en œuvre de chaque action.

2.5.3.C – Réserves biologiques et réserves naturelles

La RBD est motivée en particulier par un type d'habitat patrimonial, à savoir les éboulis. Dans la RBD, ils sont soit exempts de végétation, soit plantés pour partie en Epicéa, soit colonisés naturellement par une végétation type mousses, fougères, ligneux bas. Ces éboulis ne forment pas un contour toujours net, et les éboulis nus côtoient des zones d'éboulis et de landes plantés. Quoiqu'il en soit, la limite du chemin de ronde correspond sur site à une vraie limite naturelle, une courbe de niveau qui distingue une frange altitudinale d'éboulis et landes d'un étage montagnard plus naturellement boisé.

La réflexion à venir pour la constitution du nouveau plan de gestion devra aboutir à des choix d'action pour maintenir ouverts ou non les éboulis aujourd'hui relativement nus, pour les préserver ou non d'une colonisation progressive par les ligneux (résineux et feuillus) présents alentours. Les évolutions en cours qui se traduisent par une montée en altitude des étages de végétation seront à prendre en compte.

Dans l'immédiat, sans anticiper sur les décisions qui seront prises dans ce nouveau plan de gestion, plusieurs actions peuvent déjà être intégrées à l'aménagement de la forêt domaniale, qui respectent les principes validés dans le précédent plan de gestion.

Une action forte consistera à extraire dans la durée de l'aménagement les essences allochtones des boisements de la RBD, en laissant une végétation plus naturelle s'installer, par exemple Sorbier des Oiseleurs, Alisier blanc, Hêtre, Sapin ... Dans ces zones, il est essentiel de conserver un couvert végétal pour l'aspect RTM et stabilisation des sols : l'aspect production n'est pas prioritaire, les essences de recolonisation sont donc indifférentes.

Cela engage deux actions durant l'aménagement :

- extraire les Epicéas des zones plantées, mais conserver toute autre essence plus indigène. Il existe ponctuellement des bouquets de Sapin et de Hêtre, ceux-ci seront donc préservés lors des coupes d'extraction, pour qu'ils jouent un rôle d'arbres habitats pour les cortèges floristiques et faunistiques associés (saproxyliques notamment). Ils pourront aussi jouer un rôle de semenciers afin de concourir à l'objectif général à long terme de retour de ces deux essences sur le massif.

- extraire les plants récents d'essences allochtones, qui peuvent représenter une menace pour la biodiversité de ces milieux, en terme de colonisation des éboulis et landes d'une part, et de pollution génétique d'autre part s'agissant des Pins et Sapins.

- * 1000 Pins cembro, hauteur 1,50m, après étude d'incidence par rapport aux populations de Casse-noix moucheté,

- * 20 Sapins nobles de forme buisson.

Ces deux actions permettraient d'améliorer en 20 ans la qualité écologique des boisements actuels de la RBD.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'actualiser la surface de la RBD lors de la rédaction du nouveau plan de gestion, définie en 1999 à 369,71ha, alors qu'elle est calculée aujourd'hui par le SIG à 376,33ha, surface nouvelle retenue dans l'aménagement.

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.A – Accueil et paysage

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
04-SENT-CRE00		Réhabilitation des sentiers	Travaux mentionnés ci-dessus sous l'aspect environnemental				
04-SENT-CBA02		Fléchages et informations à reconcevoir en quantité et qualité dans le cadre du site classé			Financement par les collectivités locales	70 000	

PAYSAGE							
		Pratique des coupes (ouverture de points de vue, traitement des lisières, nettoyage après coupe, ...)	Dans le cadre de la gestion courante				
						Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)	70 000
						Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)	3 500

Le gestionnaire devra dans tous les cas s'efforcer de favoriser le mélange d'essences, de conserver une hétérogénéité des types de peuplements et d'atténuer les transitions trop marquées notamment au niveau des lisières et dans les pentes exposées aux regards.

◆ Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux).

La concertation avec la DREAL, notamment lors de la phase d'approbation de l'aménagement, a permis de valider les grands principes de la gestion courante sur le site classé :

* coupes de régénération par trouées, modifiant le paysage entre peuplements adultes et jeunes peuplements

* durée du renouvellement, entre 40 et 60 ans pour l'ensemble des peuplements d'Epicéa

* renouvellement en Epicéa sur l'essentiel du groupe de régénération, faute de semenciers de Sapin en nombre suffisant pour changer d'essence sur le court terme à des coûts acceptables et sans sacrifices d'exploitabilité

NB : nécessité de ce renouvellement pour perpétuer le rôle RTM de ces peuplements par rapport aux différents aléas identifiés

* gestion en irrégulier par bouquets dans les peuplements à Sapin prédominant ou en passe de le devenir.

Des attentions particulières sont portées aux coupes en bordures des pistes utilisées comme pistes de ski de fond : en dehors d'enjeux sanitaires, les coupes conservent des arbres en bordure de piste afin de maintenir un manteau neigeux suffisant sur les pistes. L'entretien courant des pistes est assuré par la station des Etables, notamment l'élagage des arbres de bordure ou l'enlèvement des chablis tombés sur les pistes.

◆ Documents techniques de référence.

Cahier de gestion du site classé du Mézenc

2.5.4.B – Ressource en eau potable

◆ Prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP

Sont interdits : toute construction même provisoire et création de nouvelles voies de circulation, l'aménagement et l'installation de toute activité susceptible d'atteindre directement ou indirectement la qualité de l'eau, les dépôts d'ordures ou de matériaux non inertes, l'emplacement de silos, l'épandage d'engrais chimiques, les forages de puits, l'exploitation de carrière, l'ouverture ou le remblaiement d'excavations à ciel ouvert, les dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, détritiques, ...

Ces clauses ne présentent pas d'incompatibilité avec la gestion forestière.

2.5.4.C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

Le droit de chasse est concédé aux ACCA des communes de situation pour 8 000 euros / an.

La population de chevreuils n'est pas très élevée, mais la faible offre de nourriture appétente rend toute régénération délicate à obtenir : la capacité d'accueil, faible au départ compte tenu du contexte écologique, est aujourd'hui dépassée. En effet, le chevreuil est problématique pour toute plantation, les constats d'abrutissement sont nombreux, notamment sur les plantations de Sapin sous abri. Les protections des plants sont nécessaires pour acquiescer les régénérations, avec un coût élevé à la fois à la plantation et en entretien, car la neige les plie et les casse régulièrement. Une réduction de la population doit donc être engagée.

Le cerf est de passage sur ce massif, et un projet d'introduction dans le département voisin de la Loire, pour l'instant ajourné, pourrait redevenir d'actualité et poser de nouveaux problèmes pour la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique, surtout avec un objectif de renouvellement en Sapin sur l'ensemble du massif. La plus grande vigilance est de mise sur ce projet, **le développement d'une population de cerf étant incompatible avec les objectifs de gestion de la forêt.**

Il convient donc d'être vigilant sur les demandes de plans de chasse, seul moyen de gérer cet équilibre : cf. dispositions du Code de l'Environnement, Livre IV, Titre II, Chapitre V relatif au plan de chasse.

2.5.4.D – Pastoralisme

Néant

2.5.4.E – Affouage et droits d'usage

Néant

2.5.4.F – Richesses culturelles

◆ Etat des lieux

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Vestiges du Moyen-âge classique	Céramique, faune, silex taillé	Parcelle 0 (la roche pointue)	Zones exclues des coupes
Vestiges du Moyen-âge classique	Motte castrale, basse cour, bâtiment, fossé, espace fortifié Poterie commune	Parcelle 0 (les dents du diable)	
Vestiges gallo romains	céramique, monnaie	Parcelle 0 (mont Mézenc)	
Vestiges du néolithique ancien	céramique	Parcelles 2002 - 2003	

◆ Programme d'actions Richesses culturelles
Aucune nouvelle fouille archéologique n'est prévue.

Les vestiges sont connus et ne se situent pas en zone de coupe possible : les vestiges ne seront donc pas remis en cause.

2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Le maintien de l'état boisé sur le massif permettra de répondre aux enjeux de stabilisation des sols nécessaires à l'action RTM sur cette forêt.

2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

Néant

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

Néant

Document ONE

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Hêtraies, Buxbaumie verte	Coupes d'extraction des Epicéas Pas de coupes dans les Sapins et Hêtres	Pas de coupe de ces îlots dans la RBD, gestion conservatoire	positif
Mégaphorbiaies, rivière à écrevisse à pattes blanches	Lutte contre la recolonisation par les ligneux Respect des cours d'eau et zones humides Augmentation de la part de feuillus Pas de passage d'engins dans une bande de 10m de part et d'autre du cours d'eau : les bois sortent déjà par le haut des parcelles. Coupes d'éclaircies au profit des feuillus (parcelles 25, 28, 29)		positif
Landes et pelouses Eboulis et falaises	Canalisation de la fréquentation touristique, Lutte contre la recolonisation par les ligneux Absence de plantation dans ces milieux ouverts		positif
Tous habitats	Signer charte et contrats natura 2000 Utiliser des modes d'exploitation adaptés (débardage par câble, travaux manuels, ...)		positif
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000		non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB		oui

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
RBD	Voir Natura 2000 ci-dessus, et plan de gestion de la RBD		Positif
Site classé	Nécessité d'accélérer les mises en régénération des peuplements d'Epicéa	Travail par trouées de 25 ares à 1ha (intégrant les problèmes sanitaires), Profiter de la nécessité sylvicole pour conduire les actions préconisées par le cahier de gestion vers plus de « jardinage » et d'ouverture de l'espace, choix des essences (sapin et hêtre privilégiés dès que possible), pas de plantation prévue dans les trouées comme les zones de clairières, d'éboulis, les zones humides	neutre



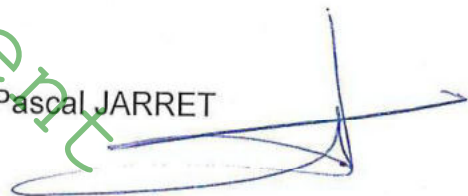
La validation de cet aménagement au titre de l'article L 122-7 du code forestier pour Natura 2000 et au titre du site classé constitue un préalable indispensable à l'application de cet aménagement.

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible future	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	216 ha (10,8 ha / an)	5 ans
		Surface en régénération à terminer (St)	114 ha	5 ans
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	29 m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	20 %	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	200 tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²). Tiges précomptables	17 540 m ²	5 ans
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement (m ³). Tiges précomptables et non précompt.	120 715 m ³	5 ans

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>Nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé :		par : Arnaud HEDEL et Aude TESSIER	
Vérifié le :	28/08/2013	par : Aude TESSIER	
Proposé le :	30/09/2013	par : Pascal JARRET	

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes : 22 mai 2013

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus cf. Annexe 14.

- Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : 13 juin 2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement, du logement et des paysages

Paris, 12 AOUT 2014

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

La ministre

Sous-direction de la qualité du cadre de vie

à

Bureau des sites et espaces protégés

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

Affaire suivie par : Myriam Quiby
myriam.quiby@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 60 - Fax : 01 40 81 34 08
Courriel : myriam.quiby@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat général
Direction des politiques publiques et de
l'administration locale
Bureau du contrôle de légalité et des affaires
juridiques



Objet : Site classé du massif du Mézenc - Communes de Chaudeyrolles, des Estables et de Saint Front - demande d'autorisation spéciale - Office national des forêts - révision du document d'aménagement forestier de la forêt domaniale du massif du Mézenc (2012-2031)
Réf : Votre courrier en date du 5 février 2014 et mel de la DREAL du 12 juin 2014
PJ : une décision administrative

Par lettre visée en référence, vous m'avez transmis, pour décision au titre de l'article L.341-10 du code de l'environnement, la demande d'autorisation citée en objet.

L'aménagement de la forêt domaniale du Mézenc, tel qu'il est défini dans le document élaboré par l'Office national des forêts, a pour objectif de diversifier l'actuel peuplement d'épicéas pour tendre vers une hêtraie-sapinière. Ce projet qui contribuera à la valorisation du site classé a fait l'objet d'avis favorables de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Loire.

Vous voudrez bien, en conséquence, trouver ci-joint la décision administrative correspondante.

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur de l'habitat
de l'urbanisme et des paysages
L'adjointe à la sous-directrice
de la qualité du cadre de vie

Dominique ROUSSEL

QV112522

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ÉNERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

TRAVAUX EN SITE CLASSE

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 341-10 et L.414-4,

Vu le code forestier, notamment ses articles L.122-7 et L.122-8 ;

Vu le décret du 27 août 1997 portant classement parmi les sites des départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire du massif du Mézenc,

Vu le site Natura 2000 FR8301076 « Mézenc »,

Vu la demande d'autorisation spéciale déposée par l'Office national des forêts portant sur l'aménagement forestier de la forêt domaniale du massif du Mézenc de 2012 à 2031 sur les communes de Chaudeyrolles, des Estables et de Saint Front,

Vu l'avis formulé par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Loire, après visite des lieux, en sa séance du 13 juin 2013 et par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Considérant que le document portant révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale du massif du Mézenc dresse un diagnostic de l'existant, propose un itinéraire technique de gestion sylvicole et détermine la nature des interventions en forêts (ex. : coupes d'amélioration, coupes d'éclaircie, dépressage), leur localisation précise sur les parcelles forestières et la date prévue des interventions ;

Considérant que la mise en œuvre de ce document vise à maintenir une couverture forestière tout en amorçant la transition d'un peuplement composé essentiellement d'épicéas, espèce allochtone, vers une diversité d'essences qui privilégie le sapin, le hêtre et les feuillus ;

Considérant que cette évolution du couvert végétal sur vingt ans contribuera à la valorisation du site classé ;

Considérant que la réalisation de ce projet n'aura pas d'incidences notables sur le site Natura 2000 ;

Autorise

les aménagements projetés par l'Office national des forêts.

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

Fait le 12 AOUT 2014

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur de l'habitat
de l'urbanisme et des paysages
L'adjointe à la sous-directrice
de la qualité du cadre de vie


Dominique ROUSSEL

DESCRIPTION DES UNITES ELEMENTAIRES DE PEUPELEMENTS

UEP	par- celle	UG	Surf gestion	Peuplement détaillé	Peuplement principal				Algan	Vol tot.
					Ess	G	H	Vol/ha		
1,01	1	1_U	0,94	ZNBF CHA		0	0	0		0
1,02	1	1_U	0,83	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
1,03	1	1_U	0,82	ZNBF CHA		0	0	0		0
1,04	1	1_U	0,51	ZNBN LAN		0	0	0		0
1,05	1	1_U	12,82	S1 T5-EPC	EPC	45	24,5	367	5	4700
2,01	2	2_A	0,16	ZNBN LAN		0	0	0		0
2,02	2	2_B	4,93	S1 T5-EPC	EPC	37	24,3	302	5	1490
2,03	2	2_A	13,85	S1 T3-EPC+S.P	EPC	55	22,7	476	7	6590
3,01	3	3_U	0,45	ZNBN LAN		0	0	0		0
3,02	3	3_U	0,96	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	250
3,03	3	3_U	10,54	S1 T3-EPC+S.P	EPC	55	22,7	476	7	5020
4,01	4	4_C	5,51	S1 T5-EPC	EPC	47	21	348	5	1920
4,02	4	4_A	2,89	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
4,03	4	4_B	4,60	S1 T3-EPC	EPC	47	21	348	5	1600
4,04	4	4_A	0,28	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	70
5,01	5	5_U	10,13	S1 T5-EPC	EPC	38	19,7	277	5	2800
6,01	6	6_A	1,62	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	410
6,02	6	6_B	0,14	ZNBN LAN		0	0	0		0
6,03	6	6_B	2,04	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	580
6,04	6	6_B	9,85	S1 T3-EPC	EPC	32	18,8	234	5	2300
7,01	7	7_B	6,39	S1 T3-EPC	EPC	56	20	376	5	2400
7,02	7	7_A	4,60	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	1310
7,03	7	7_C	1,12	ZNBN LAN		0	0	0		0
8,01	8	8_U	0,12	ZNBN LAN		0	0	0		0
8,02	8	8_U	0,43	ZNBN LAN		0	0	0		0
8,03	8	8_U	1,04	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	300
8,04	8	8_U	1,63	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	470
8,05	8	8_U	9,97	S1 T3-EPC+S.P	EPC	47	20,6	372	5	3710
9,01	9	9_B	8,98	S1 T5-EPC	EPC	30	21,2	277	7	2490
9,02	9	9_A	2,20	ZNBF CHA		0	0	0		0
10,01	10	10_B	4,55	S1 T5-S.P+EPC	S.P	27	20,9	220	5	1000
10,02	10	10_A	0,81	S0 REG-EPC	EPC	0	3	0		0
10,03	10	10_B	0,67	S1 T5-S.P+EPC	S.P	27	20,9	220	5	150
10,04	10	10_B	7,09	S1 T5-S.P+EPC	S.P	27	20,9	254	7	1800
10,05	10	10_A	2,77	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,01	11	11_B	1,36	S1 T1-EPC	EPC	47	15,5	270	4	370
11,02	11	11_A	0,74	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
11,03	11	11_A	1,34	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,04	11	11_A	0,86	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,05	11	11_A	0,88	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,06	11	11_A	8,51	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
12,01	12	12_A	6,38	S1 T5-EPC	EPC	32	21,8	248	5	1580
12,02	12	12_A	0,39	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
12,03	12	12_C	2,10	ZNBN LAN		0	0	0		0
12,04	12	12_B	2,75	S1 T3-EPC	EPC	32	21,8	286	7	790
12,05	12	12_B	0,24	ZNBN LAN		0	0	0		0
13,01	13	13_B	0,06	ZNBN LAN		0	0	0		0
13,02	13	13_A	0,54	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
13,03	13	13_B	0,06	ZNBN LAN		0	0	0		0
13,04	13	13_A	6,04	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
13,05	13	13_B	2,41	S1 T3-EPC+S.P	EPC	44	22,5	374	7	900
13,06	13	13_C	14,73	S1 T5-EPC	EPC	35	21	275	5	4060
13,07	13	13_A	0,21	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
14,01	14	14_B	1,86	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	304	6	570
14,02	14	14_A	0,81	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
14,03	14	14_D	0,17	ZNBN LAN		0	0	0		0
14,04	14	14_C	3,89	S1 T5-EPC	EPC	46	24	351	5	1370
14,05	14	14_B	5,11	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	304	6	1550
14,06	14	14_B	0,15	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	40
14,07	14	14_A	0,79	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
14,08	14	14_D	1,08	ZNBN LAN		0	0	0		0
14,09	14	14_D	1,75	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,01	15	15_D	0,27	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,02	15	15_A	7,80	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
15,03	15	15_B	4,23	S1 T1-EPC	EPC	26	8	150	6	630
15,04	15	15_C	0,54	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	150
15,05	15	15_D	0,38	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,06	15	15_C	1,20	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	340
15,07	15	15_C	0,36	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	100
15,08	15	15_C	1,66	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	470
15,09	15	15_D	0,60	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,10	15	15_C	4,03	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	1140
15,11	15	15_B	1,98	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	304	6	600
15,12	15	15_A	0,56	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
15,13	15	15_A	0,09	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
15,14	15	15_D	1,00	ZNBN LAN		0	0	0		0

UEP	par-celle	UG	Surf gestion	Peuplement détaillé	Peuplement principal				Algan	Vol tot.
					Ess	G	H	Vol/ha		
16,01	16	16_A	2,20	S1 T1-EPC	EPC	26	8	150	6	330
16,02	16	16_C	2,76	S1 T3-EPC	EPC	44	17,9	319	5	880
16,02	16	16_B	9,86	S1 T3-EPC	EPC	44	17,9	319	5	3150
16,03	16	16_B	1,13	S1 T3-EPC	EPC	44	17,9	319	5	360
16,04	16	16_D	0,11	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,05	16	16_D	1,88	ZNBN LAN		0	0	0	5	0
16,06	16	16_B	0,28	S1 T3-EPC	EPC	44	17,9	319	5	90
16,07	16	16_D	2,32	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,08	16	16_D	0,36	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,09	16	16_B	0,60	ZNBF CHA		0	0	0		0
17,01	17	17_B	0,82	ZNBN LAN		0	0	0	5	0
17,02	17	17_A	6,41	S1 T3-EPC	EPC	36	17,3	267	5	1710
18,01	18	18_A	8,86	S1 T3-EPC	EPC	39	18,7	277	5	2450
18,04	18	18_B	4,99	S1 T3-EPC	EPC	39	18,7	298	6	1490
18,02	18	18_A	0,23	ZNBN LAN		0	0	0		0
18,03	18	18_C	0,55	ZNBN LAN		0	0	0	6	0
19,01	19	19_A	0,53	S1 T1-EPC	EPC	42	13	220	4	120
19,02	19	19_B	0,09	ZNBN LAN		0	0	0	5	0
19,03	19	19_B	6,61	S1 T3-EPC	EPC	35	19,3	297	6	1960
19,04	19	19_B	0,18	ZNBN LAN		0	0	0		0
19,05	19	19_C	0,30	ZNBN LAN		0	0	0		0
19,06	19	19_B	0,31	S0 REG-A.R	A.R	0	3	0		0
19,07	19	19_B	0,17	ZNBF CHA		0	0	0	5	0
20,01	20	20_U	1,88	S1 T5-EPC	EPC	47	20,7	385	6	720
20,02	20	20_U	4,63	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	282	5	1310
20,03	20	20_U	3,69	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	380
20,04	20	20_U	2,55	S1 T3-EPC	EPC	63	16	365	4	930
21,01	21	21_B	1,10	S1 T1-EPC	EPC	44	16	334	6	370
21,02	21	21_C	0,66	ZNBN LAN		0	0	0		0
21,03	21	21_A	2,40	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0	5	0
21,04	21	21_B	1,66	S1 T3-EPC	EPC	25	17,5	199	5	330
22,01	22	22_A	0,45	S1 T3-EPC	EPC	34	15,3	252	5	110
22,02	22	22_A	4,57	S1 T3-EPC	EPC	34	15,3	233	4	1060
22,03	22	22_B	1,67	S1 T1-EPC	EPC	29	15,5	199	4	330
22,04	22	22_A	0,21	ZNBN LAN		0	0	0		0
22,05	22	22_A	0,40	ZNBN LAN		0	0	0	5	0
23,01	23	23_A	9,61	S1 T3-EPC	EPC	40	15,3	263	4	2530
23,02	23	23_B	2,28	ZNBN LAN		0	0	0		0
24,01	24	24_A	1,08	ZNBF CHA		0	0	0		0
24,02	24	24_B	0,61	ZNBN LAN		0	0	0	5	0
24,03	24	24_A	6,96	S1 T3-EPC	EPC	41	17,4	313	5	2180
24,04	24	24_A	0,25	ZNBN LAN		0	0	0	7	0
25,01	25	25_0	8,79	S1 T3-EPC+S.P	EPC	48	23,2	383	6	3370
25,02	25	25_0	5,86	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	297	7	1740
25,03	25	25_0	1,16	S1 T5-S.P	S.P	33	26,2	292	6	340
26,01	26	26_A	6,75	S1 T3-EPC	EPC	59	21,4	485	7	3280
26,02	26	26_B	5,05	S1 T5-S.P	S.P	33	26,2	292	6	1470
27,01	27	27_B	9,32	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	4190
27,02	27	27_A	2,28	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0	7	0
27,03	27	27_C	0,31	S1 T5-S.P	S.P	33	26,2	312	7	100
27,04	27	27_C	1,58	S1 T5-EPC	EPC	49	21,7	409	6	640
27,05	27	27_B	1,18	S1 T1-EPC	EPC	42	13	220	4	260
28,01	28	28_B	0,57	ZNBF CHA		0	0	0	5	0
28,02	28	28_B	8,61	S1 T5-EPC+S.P	EPC	39	23,4	323	6	2780
28,03	28	28_A	3,93	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	418	5	1640
28,04	28	28_B	2,53	S1 T5-EPC+S.P	EPC	39	23,4	300	5	760
29,01	29	29_B	11,71	S1 T5-EPC+S.P	EPC	37	25,1	301	6	3530
29,02	29	29_A	2,39	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	1080
30,01	30	30_A	3,83	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	418	5	1600
30,02	30	30_B	2,50	S1 T5-EPC+S.P	EPC	30	25,5	276	6	690
30,03	30	30_A	2,52	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	258	5	650
30,04	30	30_B	1,31	S1 T5-EPC+S.P	EPC	30	25,5	276	6	360
31,01	31	31_A	11,09	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	297	7	3290
31,02	31	31_B	3,55	S1 T5-S.P	S.P	35	27,7	316	6	1120
31,03	31	31_A	2,99	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	1350
32,01	32	32_A	10,39	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	297	7	3090
32,02	32	32_B	1,51	S1 T5-S.P+EPC	S.P	30	24	276	7	420
33,01	33	33_B	1,12	S1 T5-EPC+S.P	EPC	16	22	128	6	140
33,02	33	33_A	6,02	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	297	7	1790
34,01	34	34_B	10,62	S1 T5-EPC	EPC	26	23,6	223	6	2370
34,02	34	34_A	1,01	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	260
34,03	34	34_A	1,02	S1 T1-EPC	EPC	42	13	274	7	280
35,01	35	35_C	2,21	S1 T5-EPC	EPC	23	22,4	206	6	460
35,02	35	35_B	0,35	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	90
35,03	35	35_B	6,81	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	297	7	2020
35,04	35	35_C	0,92	S1 T5-EPC	EPC	23	22,4	221	7	200
35,05	35	35_A	1,23	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0	6	0
35,06	35	35_B	0,78	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	297	7	230
36,01	36	36_A	0,75	S1 T1-EPC	EPC	15	13	110	7	80
36,02	36	36_B	11,98	S1 T5-EPC	EPC	36	24,9	308	6	3690

UEP	par- celle	UG	Surf gestion	Peuplement détaillé	Peuplement principal				Algan	Vol tot.
					Ess	G	H	Vol/ha		
37,01	37	37_A	2,28	S1 T1-EPC	EPC	42	13	238	5	540
37,02	37	37_B	7,76	S1 T5-EPC	EPC	34	20	268	5	2080
37,03	37	37_A	2,81	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	290
38,01	38	38_A	1,74	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	418	5	730
38,02	38	38_B	6,96	S1 T5-EPC	EPC	27	20,8	222	6	1540
38,03	38	38_A	1,35	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	370
38,04	38	38_A	2,75	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	297	7	820
38,05	38	38_B	0,32	S1 T1-EPC	EPC	15	13	95	5	30
38,06	38	38_B	5,45	S1 T5-EPC	EPC	27	20,8	222	6	1210
39,01	39	39_A	2,57	S1 T1-EPC	EPC	42	13	238	5	610
39,02	39	39_B	5,31	S1 T5-EPC	EPC	43	21,6	352	6	1870
39,03	39	39_A	2,57	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	230
40,01	40	40_A	1,32	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	130
40,02	40	40_A	1,80	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	258	5	460
40,03	40	40_B	7,47	S1 T5-EPC	EPC	30	20,3	229	6	1710
41,01	41	41_U	5,73	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	203	4	1160
41,02	41	41_U	1,09	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	100
41,03	41	41_U	0,77	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	80
42,01	42	42_U	0,86	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	203	4	170
42,02	42	42_U	0,80	S1 T1-EPC	EPC	15	13	110	7	90
42,03	42	42_U	7,83	S1 T3-EPC	EPC	33	21,9	272	6	2130
43,01	43	43_U	0,84	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	90
43,02	43	43_U	0,81	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	203	4	170
43,03	43	43_U	0,24	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	20
43,04	43	43_U	8,81	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	316	7	2790
44,01	44	44_B	1,73	S1 T3-S.P	S.P	54	22,5	495	7	860
44,02	44	44_A	0,55	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	60
44,03	44	44_B	0,16	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	40
44,04	44	44_B	0,15	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	40
44,05	44	44_A	10,16	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	316	7	3210
45,01	45	45_B	1,08	S1 T3-S.P	S.P	47	22	393	6	430
45,02	45	45_B	0,29	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	236	6	70
45,03	45	45_A	10,50	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	316	7	3320
45,04	45	45_A	0,53	S1 T1-EPC	EPC	15	13	110	7	60
45,05	45	45_B	1,55	S1 T3-S.P	S.P	47	22	393	6	610
46,01	46	46_A	6,71	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	1980
46,02	46	46_B	0,11	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	203	4	20
46,03	46	46_B	0,23	S1 T1-EPC	EPC	15	13	110	7	20
46,04	46	46_B	3,19	S1 T3-EPC+S.P	EPC	39	22,4	363	8	1150
46,05	46	46_A	0,57	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	50
47,01	47	47_B	0,63	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	60
47,02	47	47_A	0,79	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	230
47,03	47	47_B	0,62	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	253	7	160
47,04	47	47_B	9,16	S1 T3-S.P+EPC	S.P	45	22,6	388	7	3560
47,05	47	47_B	0,48	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	40
48,01	48	48_U	0,70	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	70
48,02	48	48_U	0,34	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	90
48,03	48	48_U	4,47	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	316	7	1410
48,04	48	48_U	1,83	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	190
49,01	49	49_B	0,97	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	300	7	290
49,02	49	49_B	2,51	S1 T3-S.P+EPC	S.P	50	24	454	8	1140
49,03	49	49_C	0,71	ZNBN LAN		0	0	0	6	0
49,04	49	49_A	5,62	S1 T3-EPC	EPC	48	20	342	6	1920
49,05	49	49_B	0,38	S1 T3-EPC	EPC	48	20	342	6	130
49,06	49	49_B	0,88	S1 T3-EPC	EPC	48	20	366	7	320
49,07	49	49_B	0,47	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	40
49,08	49	49_B	0,47	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	40
49,09	49	49_B	0,16	S1 T1-EPC	EPC	15	13	102	6	20
50,01	50	50_B	1,20	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	300	7	360
50,02	50	50_B	7,16	S1 T3-S.P+EPC	S.P	46	21	335	7	2400
50,03	50	50_B	0,08	S1 T3-S.P+EPC	S.P	46	21	313	6	20
50,04	50	50_B	0,51	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	280	6	140
50,05	50	50_B	0,24	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	280	6	70
50,06	50	50_A	3,15	S1 T3-EPC+S.P	EPC	61	23,6	433	6	1370
51,01	51	51_A	12,01	S1 T3-EPC	EPC	48	20	366	7	4400
51,02	51	51_B	1,05	S1 T3-EPC+S.P	EPC	60	26	526	7	550
51,03	51	51_B	1,04	S1 T3-EPC+S.P	EPC	60	26	597	9	620
51,04	51	51_C	0,80	ZNBN LAN		0	0	0	7	0
52,01	52	52_A	0,19	S1 T3-EPC+S.P	EPC	41	20,8	312	6	60
52,02	52	52_A	0,37	S1 T3-EPC	EPC	48	20	366	7	140
52,03	52	52_A	2,56	S1 T3-EPC+S.P	EPC	41	20,8	334	7	860
52,04	52	52_A	1,64	S1 T5-EPC+S.P	EPC	41	20,8	312	6	510
52,05	52	52_A	0,40	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	300	7	120
52,06	52	52_B	0,07	ZNBN LAN		0	0	0		0
52,07	52	52_B	1,34	ZNBN LAN		0	0	0	7	0
52,08	52	52_A	3,52	S1 T3-EPC+S.P	EPC	41	20,8	312	6	1100
2001,01	2001	2001_B	0,84	ZNBN LAN		0	0	0		0
2001,02	2001	2001_A	17,27	S1 T1-EPC	EPC	15	13	95	5	1640
2001,03	2001	2001_A	1,83	S1 T3-EPC	EPC	53	20,8	367	5	670
2001,04	2001	2001_A	0,62	S1 T3-EPC	EPC	53	20,8	423	7	260

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE INTER-DEPARTEMENTALE	CANTAL / HAUTE-LOIRE
COMMUNE	Chaudeyrolles

concernant les propriétés inscrites au folio : +

sous le nom de :

Etat ministère de l'agriculture

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
C	1	Sous Le Mezenc	05	20	00			5,2000			
0	3	Sous Le Mezenc	01	00	00			1,0000			
0	1	Sous Le Mezenc	62	78	48			62,7848			
0	10	Rocher Tourte	56	39	28			56,3928			
0	11	Rocher Tourte	18	21	40			18,2140			
0	12	Rocher Tourte	00	23	50			0,2350			
0	13	Rocher Tourte	13	44	30			13,4430			
0	14	Rocher Tourte	00	09	84			0,0984			
0	2	Sous Le Mezenc	01	45	50			1,4550			
0	3	Sous Le Mezenc	17	00	98			17,0098			
0	9	Rocher Tourte	13	28	22			13,2822			

Surface cadastrale totale : **189 ha 11 a 50 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : **189,1150 hectares**

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE INTER-DEPARTEMENTALE	CANTAL / HAUTE-LOIRE
COMMUNE	Freycenet la Cuche

concernant les propriétés inscrites au folio : +

sous le nom de :

Etat ministère de l'agriculture

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
AC	1	Roche Du Bachas	18	07	50			18,0750			
0	2	Roche Du Bachas	84	82	84			84,8284			
0	3	Roche Du Bachas	00	17	95			0,1795			
0	4	Roche Du Bachas	01	10	30			1,1030			
AK	1	Rocher Tourte	01	01	25			1,0125			
0	10	Rocher Tourte	00	76	30			0,7630			
0	2	Rocher Tourte	01	32	50			1,3250			
0	3	Rocher Tourte	97	89	54			97,8954			
0	4	Rocher Tourte	00	42	20			0,4220			
0	5	Rocher Tourte	00	18	29			0,1829			
0	6	Rocher Tourte	00	73	00			0,7300			
0	7	Rocher Tourte	09	07	90			9,0790			
0	9	Rocher Tourte	00	90	30			0,9030			
AO	62	Bois Des Cayres	00	01	05			0,0105			
AP	1	Gratte Champ	00	59	60			0,5960			
0	2	Gratte Champ	01	69	00			1,6900			
0	3	Gratte Champ	40	83	10			40,8310			
0	5	Gratte Champ	00	04	70			0,0470			
0	6	Gratte Champ	03	09	20			3,0920			
0	7	Gratte Champ	02	67	60			2,6760			

Surface cadastrale totale : **265 ha 44 a 12 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : **265,4412 hectares**

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE INTER-DEPARTEMENTALE	CANTAL / HAUTE-LOIRE
COMMUNE	Saint Front

concernant les propriétés inscrites au folio : +

sous le nom de :

Etat ministère de l'agriculture

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
BN	1	Coste Belle	03	00	00			3,0000			
0	2	Coste Belle	07	10	00			7,1000			
0	1	Coste Belle	72	33	60			72,3360			
0	2	Coste Belle	49	83	20			49,8320			
0	3	Coste Belle	02	10	40			2,1040			

Surface cadastrale totale : **134 ha 37 a 20 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : **134,3720 hectares**

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE INTER-DEPARTEMENTALE	CANTAL / HAUTE-LOIRE
COMMUNE	Les Estables

concernant les propriétés inscrites au folio : +

sous le nom de :

Etat ministère de l'agriculture

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
AK	5	L' Alambre	04	20	00			4,2000			
AK	22	Costebelle	01	60	00			1,6000			
AK	10	L' Alambre	00	33	20			0,3320			
AK	11	L' Alambre	71	78	00			71,7800			
AK	12	L' Alambre	28	04	77			28,0477			
AK	13	L' Alambre	00	00	49			0,0049			
AK	14	L' Alambre	00	00	24			0,0024			
AK	2	L' Alambre	00	33	20			0,3320			
AK	20	Costebelle	00	73	20			0,7320			
AK	21	Costebelle	00	70	80			0,7080			
AK	22	Costebelle	49	14	80			49,1480			
AK	23	Costebelle	10	84	80			10,8480			
AK	3	L' Alambre	00	16	00			0,1600			
AK	31	Costebelle	00	15	15			0,1515			
AK	4	L' Alambre	00	97	60			0,9760			
AK	5	L' Alambre	149	98	80			149,9880			
AK	6	L' Alambre	00	24	00			0,2400			
AK	7	L' Alambre	00	60	00			0,6000			
AK	8	L' Alambre	00	52	40			0,5240			
AK	9	L' Alambre	00	12	80			0,1280			
AP	19	Le Mezenc	44	34	80			44,3480			
AP	20	Le Mezenc	14	81	20			14,8120			
BE	5	Les Boutiques	00	99	90			0,9990			
BI	12	Le Ravanel	43	10	09			43,1009			
BI	14	Le Ravanel	12	22	60			12,2260			
BK	10	Clergeat	00	16	80			0,1680			
BK	11	Clergeat	00	07	10			0,0710			
BK	12	Clergeat	03	78	90			3,7890			
BK	13	Clergeat	00	37	70			0,3770			
BK	14	Clergeat	01	70	90			1,7090			
BK	15	Clergeat	00	55	70			0,5570			
BK	16	Clergeat	61	92	00			61,9200			
BK	17	Clergeat	00	84	10			0,8410			
BK	18	Clergeat	18	24	90			18,2490			
BK	19	Clergeat	01	44	00			1,4400			

Surface cadastrale totale : **525 ha 10 a 94 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : **525,1094 hectares**

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE INTER-DEPARTEMENTALE	CANTAL / HAUTE-LOIRE
COMMUNE	Les Estables

concernant les propriétés inscrites au folio : +

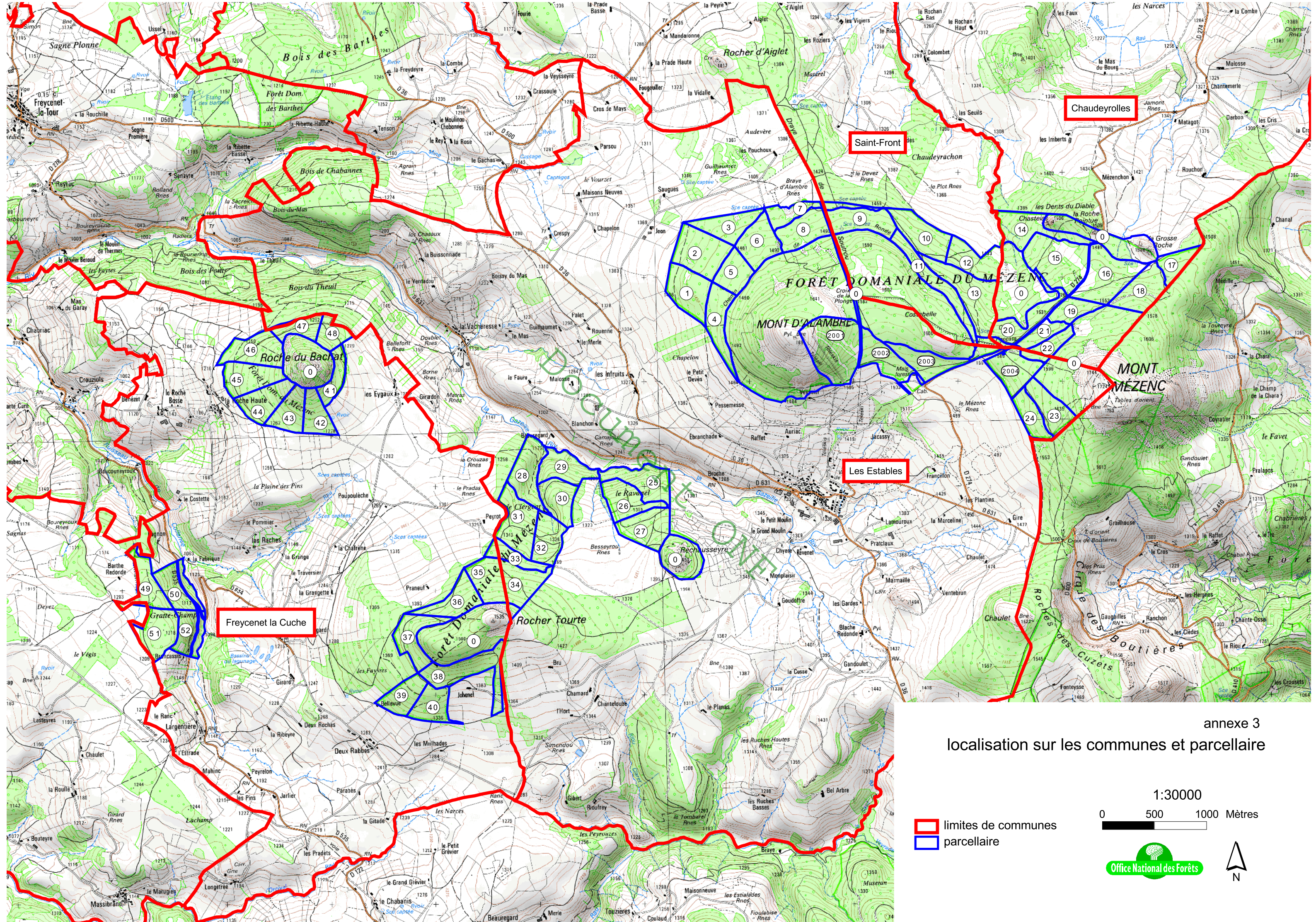
sous le nom de :

Office National des Forêts

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
AK	27	Costebelle	00	11	01			0,1101			
BI	13	Le Ravanel	00	00	24			0,0024			
AK	61	Costebelle	00	90	34			0,9034			

Surface cadastrale totale : **1 ha 1 a 59 ca**



Surface relevant du Régime Forestier : **1,0159 hectares**



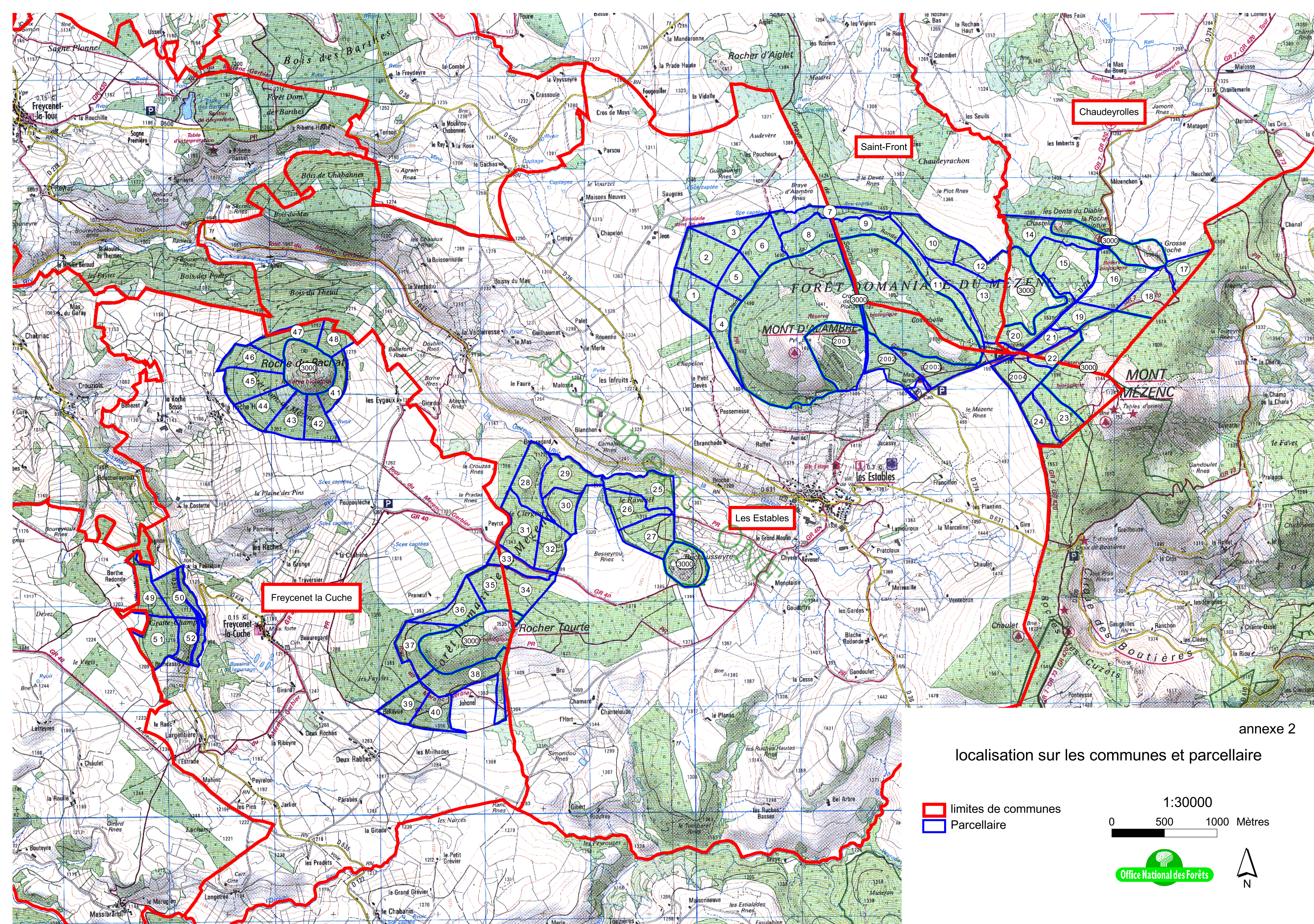
annexe 3
localisation sur les communes et parcellaire

1:30000



-  limites de communes
-  parcellaire

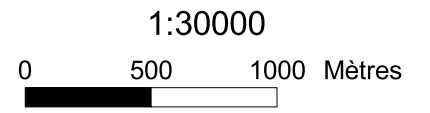




annexe 2

localisation sur les communes et parcellaire

- ▬ limites de communes
- ▬ Parcellaire



TYPOLOGIE DES PEUPEMENTS

Massif Central

- Notions principales -

Dans cette typologie, les peuplements sont décrits selon deux critères : les strates et les catégories de diamètres.

1 – LES STRATES :

Chaque peuplement peut être divisé en 3 strates :

- **Strate haute (notée strate 1) :** hauteur supérieure aux 2/3 de la hauteur que peut atteindre à terme l'essence objectif.
- **Strate moyenne (notée strate 2) :** hauteur comprise entre 1/3 et 2/3 de la hauteur maximale que peut atteindre à terme l'essence objectif.
- **Strate basse (notée strate 3) :** hauteur comprise entre 3 mètres et 1/3 de la hauteur maximale que peut atteindre à terme l'essence objectif.

Les strates permettent d'apprécier l'homogénéité et la dynamique du peuplement (potentiel de rajeunissement). Différents cas peuvent se rencontrer :

- Peuplement sans strate supérieure à 3 mètres de hauteur : **S0**
- Peuplement composé d'une seule strate (cas des futaies régulières) : **S1**
- Peuplement composé de 2 strates bien distinctes (cas des plantations sous abri) : **S2**
- Peuplement composé des 3 strates s'interpénétrant : **M1**
- Peuplement composé des seules strates 1 et 2 s'interpénétrant : **M0**

Par commodité, les taillis-sous-futaie seront considérés comme une "strate" à part notée : **TSF**

2 – LES CATEGORIES DE DIAMETRES :

- Les petits bois **PB** comprennent les diamètres 10 à 25 cm
- Les bois moyens **MB** comprennent les diamètres 30 à 40 cm
- Les gros bois **GB** comprennent les diamètres 45 à 60 cm
- Les très gros bois **TGB** comprennent les diamètres 65 cm et plus

Les catégories de diamètres se combinent pour donner des types :

T1 : Peuplement à PB seuls T2 : Peuplement à PB et BM T3 : Peuplement à BM seuls T4 : Peuplement à BM et GB T4bis : Variante : T4 à dominance de GB T5 : Peuplement à GB seuls	T5bis : Variante : T5 riche en TGB T6 : Peuplement à GB et PB T7 : Mélange PB+BM+GB, riche en GB T8 : Mélange PB+BM+GB, riche en PB T9 : Peuplement mélangé PB, BM et GB
---	---

Enfin, deux types supplémentaires existent pour tenir compte des peuplements jeunes :

- **Rég** : régénération ou plantation de hauteur inférieure à 3 mètres de haut
- **Gau** : régénération ou plantation de hauteur supérieure à 3 mètres et de diamètre < 7,5 cm

3 – COMBINAISON DES STRATES ET DES CATEGORIES DE DIAMETRES :

La strate **S0** ne peut être associée qu'au type **Rég** ou à un type de Zone Non Boisée Forestière (**ZNBF**) ou Naturelle (**ZNBN**)

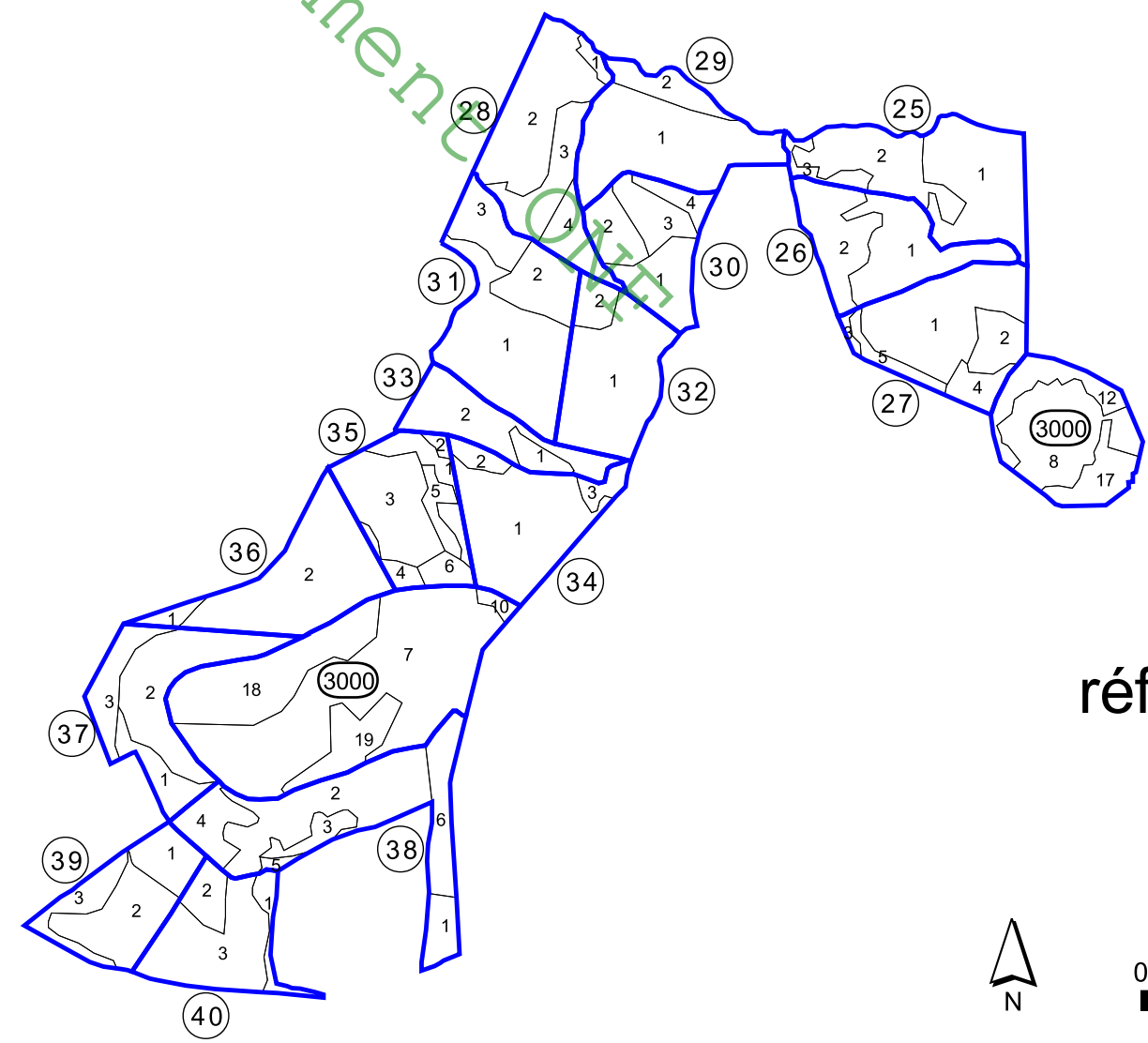
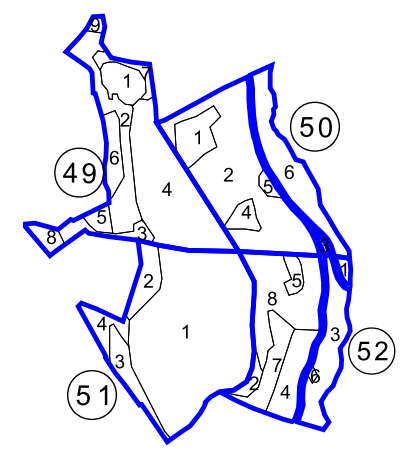
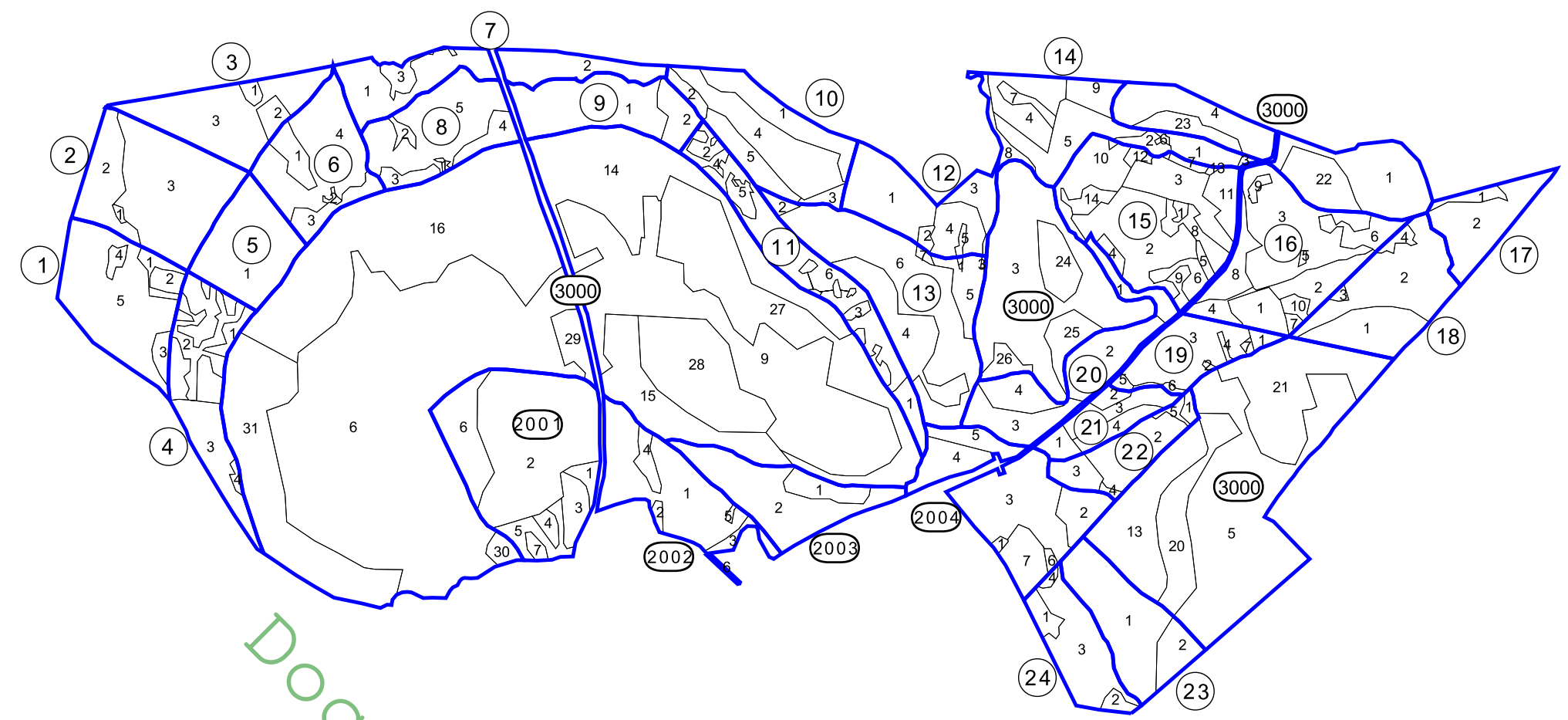
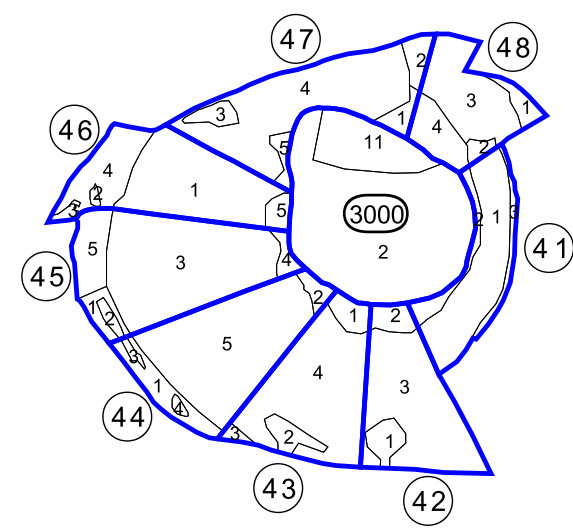
Les types de strates **S1** et **S2** peuvent être combinés aux types de diamètres : **Gau, T1, T3, T5 et T5bis**

Les types de strates **M0, M1** et **TSF** peuvent être combinés aux types de diamètres : **T1 à T9**

NB : Les symboles "/" ou "\" suivis d'une essence indiquent respectivement la présence de régénération (ou de taillis pour les TSF) sous le peuplement principal ou de sursréserves au-dessus du peuplement.

Forêt Domaniale du MEZENC

1115 ha 05



Annexe 4.1
référencement des UEP

parcellaire
UEP



1:20000
0 200 400 600 Mètres



DESCRIPTION DES UNITES ELEMENTAIRES DE PEUPELEMENTS

UEP	par- celle	UG	Surf gestion	Peuplement détaillé	Peuplement principal				Algan	Vol tot.
					Ess	G	H	Vol/ha		
1,01	1	1_A	0,94	ZNBF CHA		0	0	0		0
1,02	1	1_A	0,83	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
1,03	1	1_A	0,82	ZNBF CHA		0	0	0		0
1,04	1	1_C	0,51	ZNBN LAN		0	0	0		0
1,05	1	1_B	12,82	S1 T5-EPC	EPC	45	24,5	367	5	4700
2,01	2	2_C	0,16	ZNBN LAN		0	0	0		0
2,02	2	2_B	4,93	S1 T5-EPC	EPC	37	24,3	302	5	1490
2,03	2	2_A	13,85	S1 T3-EPC+S.P	EPC	55	22,7	476	7	6590
3,01	3	3_B	0,45	ZNBN LAN		0	0	0		0
3,02	3	3_A	0,96	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	250
3,03	3	3_A	10,54	S1 T3-EPC+S.P	EPC	55	22,7	476	7	5020
4,01	4	4_B	5,51	S1 T5-EPC	EPC	47	21	348	5	1920
4,02	4	4_A	2,89	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
4,03	4	4_C	4,60	S1 T3-EPC	EPC	47	21	348	5	1600
4,04	4	4_A	0,28	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	70
5,01	5	5_0	10,13	S1 T5-EPC	EPC	38	19,7	277	5	2800
6,01	6	6_A	1,62	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	410
6,02	6	6_C	0,14	ZNBN LAN		0	0	0		0
6,03	6	6_B	2,04	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	580
6,04	6	6_B	9,85	S1 T3-EPC	EPC	32	18,8	234	5	2300
7,01	7	7_C	6,39	S1 T3-EPC	EPC	56	20	376	5	2400
7,02	7	7_A	4,60	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	1310
7,03	7	7_B	1,12	ZNBN LAN		0	0	0		0
8,01	8	8_B	0,12	ZNBN LAN		0	0	0		0
8,02	8	8_B	0,43	ZNBN LAN		0	0	0		0
8,03	8	8_A	1,04	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	300
8,04	8	8_A	1,63	S1 T5-EPC	EPC	37	22,2	285	5	470
8,05	8	8_A	9,97	S1 T3-EPC+S.P	EPC	47	20,6	372	5	3710
9,01	9	9_B	8,98	S1 T5-EPC	EPC	30	21,2	277	7	2490
9,02	9	9_A	2,20	ZNBF CHA		0	0	0		0
10,01	10	10_B	4,55	S1 T5-S.P+EPC	S.P	27	20,9	220	5	1000
10,02	10	10_A	0,81	S0 REG-EPC	EPC	0	3	0		0
10,03	10	10_B	0,67	S1 T5-S.P+EPC	S.P	27	20,9	220	5	150
10,04	10	10_B	7,09	S1 T5-S.P+EPC	S.P	27	20,9	254	7	1800
10,05	10	10_A	2,77	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,01	11	11_0	1,36	S1 T1-EPC	EPC	47	15,5	270	4	370
11,02	11	11_0	0,74	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
11,03	11	11_0	1,34	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,04	11	11_0	0,86	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,05	11	11_0	0,88	ZNBF CHA		0	0	0		0
11,06	11	11_0	8,51	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
12,01	12	12_B	6,38	S1 T5-EPC	EPC	32	21,8	248	5	1580
12,02	12	12_A	0,39	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
12,03	12	12_C	2,10	ZNBN LAN		0	0	0		0
12,04	12	12_A	2,75	S1 T3-EPC	EPC	32	21,8	286	7	790
12,05	12	12_C	0,24	ZNBN LAN		0	0	0		0
13,01	13	13_C	0,06	ZNBN LAN		0	0	0		0
13,02	13	13_A	0,54	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
13,03	13	13_C	0,06	ZNBN LAN		0	0	0		0
13,04	13	13_A	6,04	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
13,05	13	13_A	2,41	S1 T3-EPC+S.P	EPC	44	22,5	374	7	900
13,06	13	13_B	14,73	S1 T5-EPC	EPC	35	21	275	5	4060
13,07	13	13_A	0,21	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
14,01	14	14_A	1,86	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	304	6	570
14,02	14	14_A	0,81	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
14,03	14	14_C	0,17	ZNBN LAN		0	0	0		0
14,04	14	14_B	3,89	S1 T5-EPC	EPC	46	24	351	5	1370
14,05	14	14_A	5,11	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	304	6	1550
14,06	14	14_A	0,15	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	40
14,07	14	14_A	0,79	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
14,08	14	14_C	1,08	ZNBN LAN		0	0	0		0
14,09	14	14_C	1,75	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,01	15	15_C	0,27	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,02	15	15_A	7,80	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
15,03	15	15_A	4,23	S1 T1-EPC	EPC	26	8	150	6	630
15,04	15	15_B	0,54	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	150
15,05	15	15_C	0,38	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,06	15	15_B	1,20	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	340

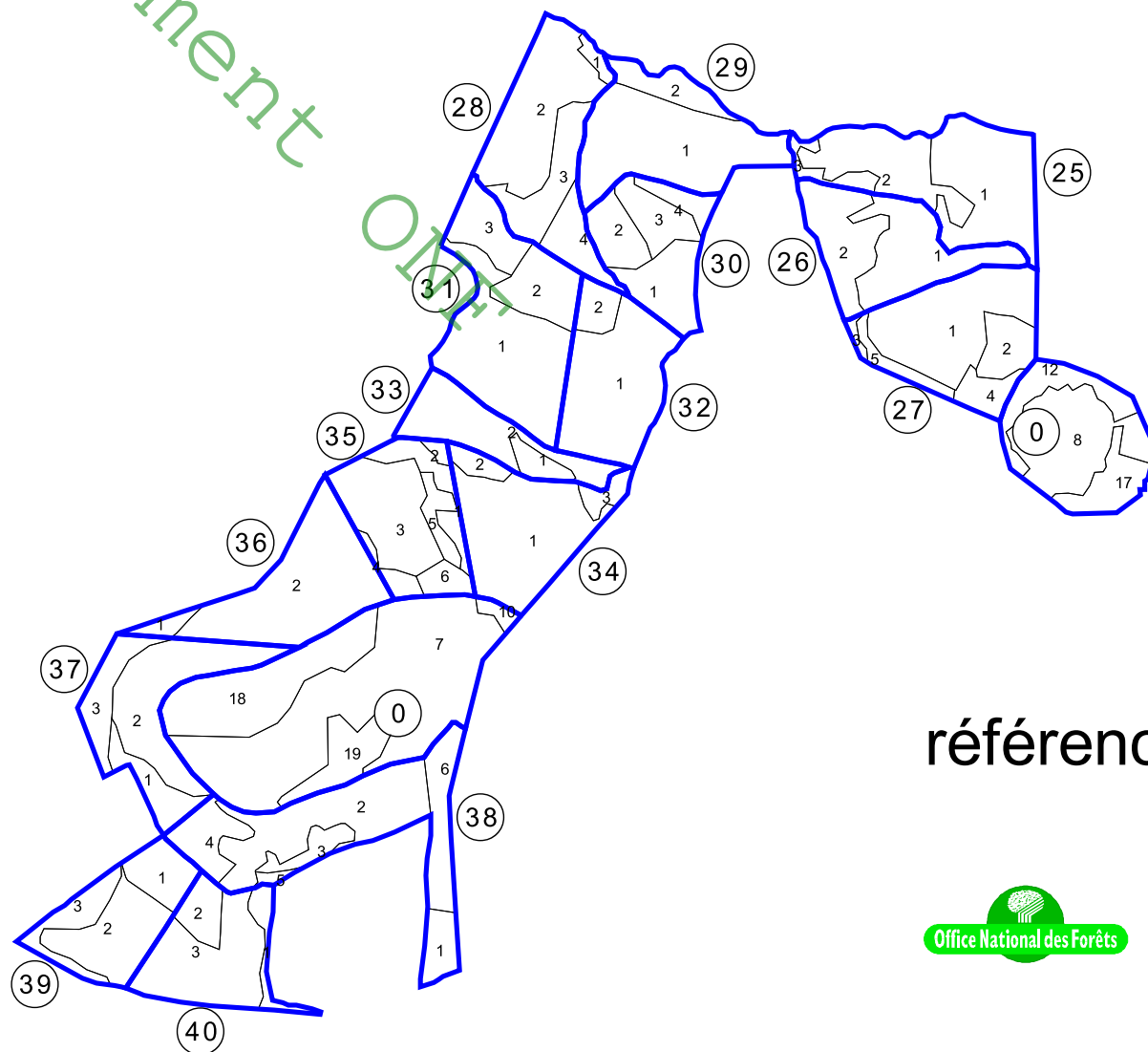
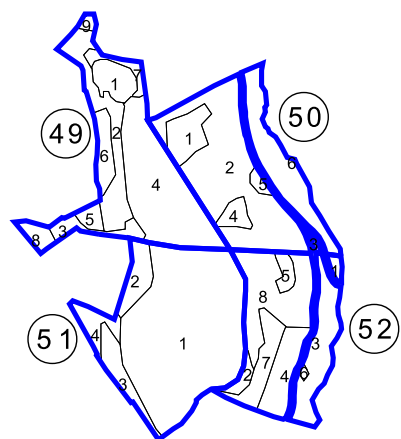
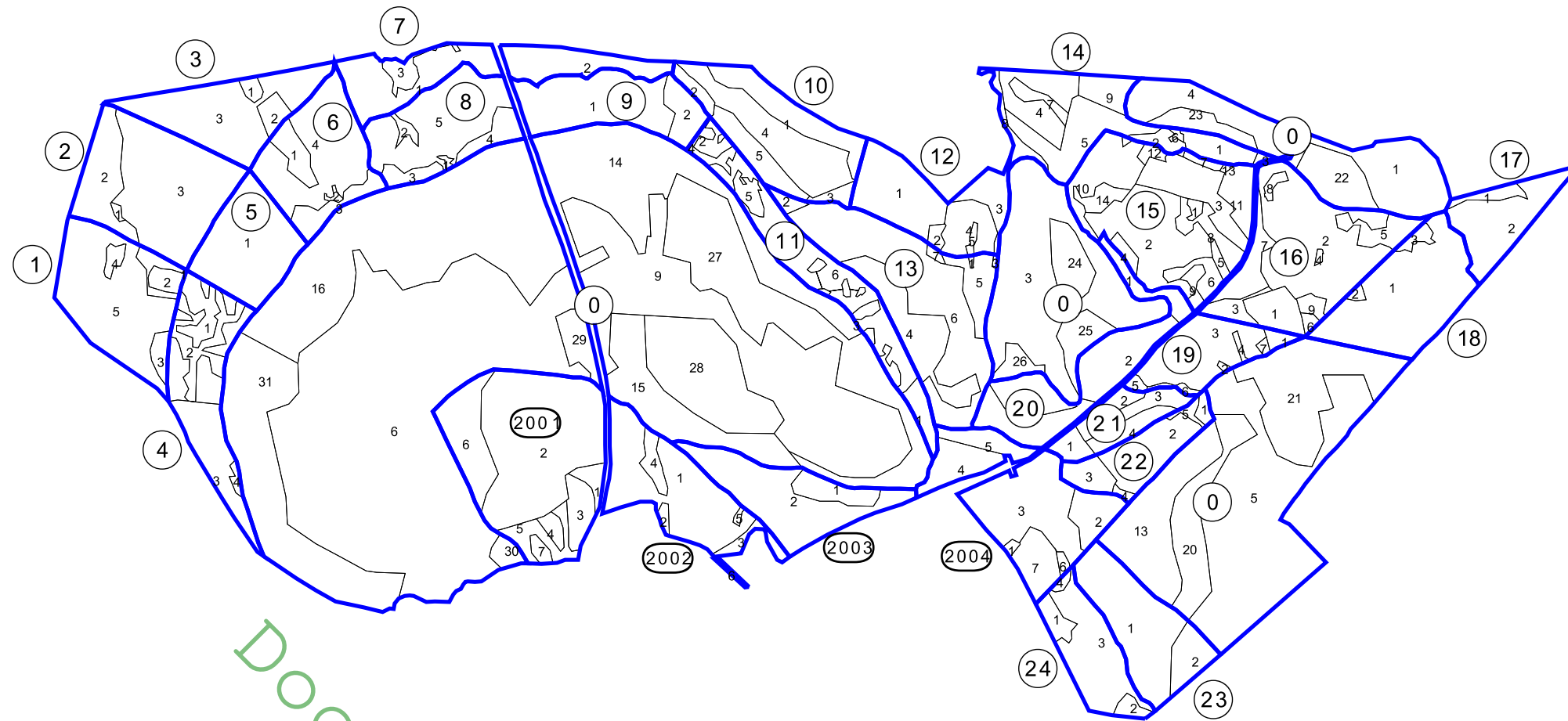
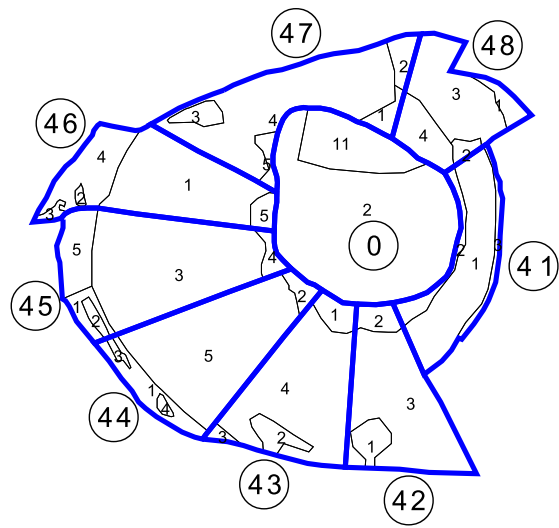
UEP	par-celle	UG	Surf gestion	Peuplement détaillé	Peuplement principal				Algan	Vol tot.
					Ess	G	H	Vol/ha		
15,07	15	15_B	0,36	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	100
15,08	15	15_B	1,66	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	470
15,09	15	15_C	0,60	ZNBN LAN		0	0	0		0
15,10	15	15_B	4,03	S1 T5-EPC	EPC	39	20,9	282	5	1140
15,11	15	15_A	1,98	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	304	6	600
15,12	15	15_A	0,56	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
15,13	15	15_A	0,09	S0 REG-DOU	DOU	0	3	0		0
15,14	15	15_C	1,00	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,01	16	16_A	2,20	S1 T1-EPC	EPC	26	8	150	6	330
16,02	16	16_B	12,63	S1 T3-EPC	EPC	44	17,9	319	5	4030
16,03	16	16_B	1,13	S1 T3-EPC	EPC	44	17,9	319	5	360
16,04	16	16_C	0,11	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,05	16	16_C	1,88	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,06	16	16_B	0,28	S1 T3-EPC	EPC	44	17,9	319	5	90
16,07	16	16_C	2,32	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,08	16	16_C	0,36	ZNBN LAN		0	0	0		0
16,09	16	16_A	0,60	ZNBF CHA		0	0	0		0
17,01	17	17_B	0,82	ZNBN LAN		0	0	0		0
17,02	17	17_A	6,41	S1 T3-EPC	EPC	36	17,3	267	5	1710
18,01	18	18_A	13,85	S1 T3-EPC	EPC	39	18,7	277	5	3840
18,02	18	18_B	0,23	ZNBN LAN		0	0	0		0
18,03	18	18_B	0,55	ZNBN LAN		0	0	0		0
19,01	19	19_A	0,53	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	130
19,02	19	19_C	0,09	ZNBN LAN		0	0	0		0
19,03	19	19_B	6,61	S1 T3-EPC	EPC	35	19,3	276	5	1820
19,04	19	19_C	0,18	ZNBN LAN		0	0	0		0
19,05	19	19_C	0,30	ZNBN LAN		0	0	0		0
19,06	19	19_A	0,31	S0 REG-A.R	A.R	0	3	0		0
19,07	19	19_A	0,17	ZNBF CHA		0	0	0		0
20,01	20	20_0	1,88	S1 T5-EPC	EPC	47	20,7	358	5	670
20,02	20	20_0	4,63	S1 T3-EPC	EPC	43	17,6	304	6	1410
20,03	20	20_0	3,69	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	320
20,04	20	20_0	2,55	S1 T3-EPC	EPC	63	16	426	6	1090
21,01	21	21_B	1,10	S1 T1-EPC	EPC	44	16	286	4	310
21,02	21	21_C	0,66	ZNBN LAN		0	0	0		0
21,03	21	21_A	2,40	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
21,04	21	21_B	1,66	S1 T3-EPC	EPC	25	17,5	199	5	330
22,01	22	22_A	0,45	S1 T3-EPC	EPC	34	15,3	252	5	110
22,02	22	22_A	4,57	S1 T3-EPC	EPC	34	15,3	252	5	1150
22,03	22	22_A	1,67	S1 T1-EPC	EPC	29	15,5	199	4	330
22,04	22	22_B	0,21	ZNBN LAN		0	0	0		0
22,05	22	22_B	0,40	ZNBN LAN		0	0	0		0
23,01	23	23_A	9,61	S1 T3-EPC	EPC	40	15,3	285	5	2740
23,02	23	23_B	2,28	ZNBN LAN		0	0	0		0
24,01	24	24_A	1,08	ZNBF CHA		0	0	0		0
24,02	24	24_B	0,61	ZNBN LAN		0	0	0		0
24,03	24	24_A	6,96	S1 T3-EPC	EPC	41	17,4	313	5	2180
24,04	24	24_B	0,25	ZNBN LAN		0	0	0		0
25,01	25	25_0	8,79	S1 T3-EPC+S.P	EPC	48	23,2	410	7	3610
25,02	25	25_0	5,86	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	1620
25,03	25	25_0	1,16	S1 T5-S.P	S.P	33	26,2	312	7	360
26,01	26	26_A	6,75	S1 T3-EPC	EPC	59	21,4	453	6	3060
26,02	26	26_B	5,05	S1 T5-S.P	S.P	33	26,2	312	7	1580
27,01	27	27_A	9,32	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	4190
27,02	27	27_A	2,28	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
27,03	27	27_B	0,31	S1 T5-S.P	S.P	33	26,2	312	7	100
27,04	27	27_B	1,58	S1 T5-EPC	EPC	49	21,7	438	7	690
27,05	27	27_A	1,18	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	300
28,01	28	28_A	0,57	ZNBF CHA		0	0	0		0
28,02	28	28_B	8,61	S1 T5-EPC+S.P	EPC	39	23,4	300	5	2580
28,03	28	28_A	3,93	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	1770
28,04	28	28_B	2,53	S1 T5-EPC+S.P	EPC	39	23,4	300	5	760
29,01	29	29_B	11,71	S1 T5-EPC+S.P	EPC	37	25,1	280	5	3280
29,02	29	29_A	2,39	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	1080
30,01	30	30_A	3,83	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	1720
30,02	30	30_B	2,50	S1 T5-EPC+S.P	EPC	30	25,5	256	5	640
30,03	30	30_A	2,52	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	700
30,04	30	30_B	1,31	S1 T5-EPC+S.P	EPC	30	25,5	256	5	340
31,01	31	31_A	11,09	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	3080
31,02	31	31_B	3,55	S1 T5-S.P	S.P	35	27,7	339	7	1200
31,03	31	31_A	2,99	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	1350
32,01	32	32_A	10,39	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	2880
32,02	32	32_B	1,51	S1 T5-S.P+EPC	S.P	30	24	276	7	420

UEP	par- celle	UG	Surf gestion	Peuplement détaillé	Peuplement principal				Algan	Vol tot.
					Ess	G	H	Vol/ha		
33,01	33	33_B	1,12	S1 T5-EPC+S.P	EPC	16	22	137	7	150
33,02	33	33_A	6,02	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	1670
34,01	34	34_B	10,62	S1 T5-EPC	EPC	26	23,6	239	7	2540
34,02	34	34_A	1,01	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	260
34,03	34	34_A	1,02	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	260
35,01	35	35_B	2,21	S1 T5-EPC	EPC	23	22,4	221	7	490
35,02	35	35_A	0,35	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	90
35,03	35	35_A	6,81	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	1890
35,04	35	35_B	0,92	S1 T5-EPC	EPC	23	22,4	221	7	200
35,05	35	35_A	1,23	S0 REG-MEL	MEL	0	3	0		0
35,06	35	35_B	0,78	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	220
36,01	36	36_0	0,75	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	70
36,02	36	36_0	11,98	S1 T5-EPC	EPC	36	24,9	330	7	3950
37,01	37	37_A	2,28	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	580
37,02	37	37_B	7,76	S1 T5-EPC	EPC	34	20	268	5	2080
37,03	37	37_B	2,81	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	250
38,01	38	38_A	1,74	S1 T3-EPC	EPC	64	19,4	450	6	780
38,02	38	38_B	6,96	S1 T5-EPC	EPC	27	20,8	206	5	1430
38,03	38	38_A	1,35	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	370
38,04	38	38_A	2,75	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	760
38,05	38	38_B	0,32	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	30
38,06	38	38_B	5,45	S1 T5-EPC	EPC	27	20,8	206	5	1120
39,01	39	39_A	2,57	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	660
39,02	39	39_B	5,31	S1 T5-EPC	EPC	43	21,6	327	5	1740
39,03	39	39_B	2,57	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	230
40,01	40	40_B	1,32	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	120
40,02	40	40_A	1,80	S1 T1-EPC	EPC	45	16,1	277	6	500
40,03	40	40_B	7,47	S1 T5-EPC	EPC	30	20,3	213	5	1590
41,01	41	41_0	5,73	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	236	6	1350
41,02	41	41_0	1,09	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	100
41,03	41	41_0	0,77	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	70
42,01	42	42_0	0,86	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	236	6	200
42,02	42	42_0	0,80	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	70
42,03	42	42_0	7,83	S1 T3-EPC	EPC	33	21,9	291	7	2280
43,01	43	43_0	0,84	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	70
43,02	43	43_0	0,81	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	236	6	190
43,03	43	43_0	0,24	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	20
43,04	43	43_0	8,81	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	2600
44,01	44	44_0	1,73	S1 T3-S.P	S.P	54	22,5	495	7	860
44,02	44	44_0	0,55	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	50
44,03	44	44_0	0,16	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	40
44,04	44	44_0	0,15	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	40
44,05	44	44_0	10,16	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	3000
45,01	45	45_0	1,08	S1 T3-S.P	S.P	47	22	421	7	460
45,02	45	45_0	0,29	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	236	6	70
45,03	45	45_0	10,50	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	3100
45,04	45	45_0	0,53	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	50
45,05	45	45_0	1,55	S1 T3-S.P	S.P	47	22	421	7	650
46,01	46	46_0	6,71	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	1980
46,02	46	46_0	0,11	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	236	6	30
46,03	46	46_0	0,23	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	20
46,04	46	46_0	3,19	S1 T3-EPC+S.P	EPC	39	22,4	340	7	1080
46,05	46	46_0	0,57	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	50
47,01	47	47_0	0,63	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	60
47,02	47	47_0	0,79	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	230
47,03	47	47_0	0,62	S1 T1-EPC	EPC	41	13,3	236	6	150
47,04	47	47_0	9,16	S1 T3-S.P+EPC	S.P	45	22,6	388	7	3560
47,05	47	47_0	0,48	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	40
48,01	48	48_0	0,70	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	60
48,02	48	48_0	0,34	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	90
48,03	48	48_0	4,47	S1 T3-EPC	EPC	39	20,3	295	6	1320
48,04	48	48_0	1,83	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	160
49,01	49	49_A	0,97	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	280	6	270
49,02	49	49_A	2,51	S1 T3-S.P+EPC	S.P	50	24	425	7	1070
49,03	49	49_B	0,71	ZNBN LAN		0	0	0		0
49,04	49	49_A	5,62	S1 T3-EPC	EPC	48	20	342	6	1920
49,05	49	49_A	0,38	S1 T3-EPC	EPC	48	20	342	6	130
49,06	49	49_A	0,88	S1 T3-EPC	EPC	48	20	342	6	300
49,07	49	49_A	0,47	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	40
49,08	49	49_A	0,47	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	40
49,09	49	49_A	0,16	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	10
50,01	50	50_0	1,20	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	280	6	340
50,02	50	50_0	7,16	S1 T3-S.P+EPC	S.P	46	21	335	7	2400

UEP	par- celle	UG	Surf gestion	Peuplement détaillé	Peuplement principal				Algan	Vol tot.
					Ess	G	H	Vol/ha		
50,03	50	50_0	0,08	S1 T3-S.P+EPC	S.P	46	21	335	7	30
50,04	50	50_0	0,51	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	280	6	140
50,05	50	50_0	0,24	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	280	6	70
50,06	50	50_0	3,15	S1 T3-EPC+S.P	EPC	61	23,6	433	6	1370
51,01	51	51_A	12,01	S1 T3-EPC	EPC	48	20	342	6	4110
51,02	51	51_A	1,05	S1 T3-EPC+S.P	EPC	60	26	526	7	550
51,03	51	51_A	1,04	S1 T3-EPC+S.P	EPC	60	26	526	7	550
51,04	51	51_B	0,80	ZNBN LAN		0	0	0		0
52,01	52	52_A	0,19	S1 T3-EPC+S.P	EPC	41	20,8	334	7	60
52,02	52	52_A	0,37	S1 T3-EPC	EPC	48	20	342	6	130
52,03	52	52_A	2,56	S1 T3-EPC+S.P	EPC	41	20,8	334	7	860
52,04	52	52_A	1,64	S1 T5-EPC+S.P	EPC	41	20,8	334	7	550
52,05	52	52_A	0,40	S1 T1-EPC+S.P	EPC	44	16,8	280	6	110
52,06	52	52_B	0,07	ZNBN LAN		0	0	0		0
52,07	52	52_B	1,34	ZNBN LAN		0	0	0		0
52,08	52	52_A	3,52	S1 T3-EPC+S.P	EPC	41	20,8	334	7	1180
2001,01	2001	2001_B	0,84	ZNBN LAN		0	0	0		0
2001,02	2001	2001_A	17,27	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	1510
2001,03	2001	2001_A	1,83	S1 T3-EPC	EPC	53	20,8	367	5	670
2001,04	2001	2001_A	0,62	S1 T3-EPC	EPC	53	20,8	367	5	230
2001,05	2001	2001_B	1,95	ZNBN LAN		0	0	0		0
2001,06	2001	2001_B	4,81	ZNBN LAN		0	0	0		0
2001,07	2001	2001_A	0,47	S1 T3-EPC	EPC	53	20,8	367	5	170
2002,01	2002	2002_A	11,06	S1 T3-EPC	EPC	40	18,3	279	5	3090
2002,02	2002	2002_B	0,30	ZNBN LAN		0	0	0		0
2002,03	2002	2002_B	0,94	ZNBN LAN		0	0	0		0
2002,04	2002	2002_B	1,03	ZNBN LAN		0	0	0		0
2002,05	2002	2002_A	0,12	S1 T1-EPC	EPC	42	13	256	6	30
2002,06	2002	2002_B	0,17	ZNBN LAN		0	0	0		0
2003,01	2003	2003_0	1,99	S0 REG-A.R	A.R	0	3	0		0
2003,02	2003	2003_0	9,72	S1 T3-EPC	EPC	34	21,8	247	5	2400
2004,01	2004	2004_B	0,18	ZNBN LAN		0	0	0		0
2004,02	2004	2004_A	2,34	S1 T3-EPC	EPC	38	14,6	249	5	580
2004,03	2004	2004_A	8,49	S1 T1-EPC	EPC	38	14,6	230	4	1950
2004,04	2004	2004_A	2,80	S1 T1-EPC	EPC	15	13	88	4	250
2004,05	2004	2004_A	1,89	S1 T1-EPC	EPC	38	14,6	230	4	430
2004,06	2004	2004_B	0,25	ZNBN LAN		0	0	0		0
2004,07	2004	2004_A	2,54	S1 T3-EPC	EPC	38	14,6	249	5	630
3000,01	3000	3000_B	7,32	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,02	3000	3000_B	16,25	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,03	3000	3000_B	19,41	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,04	3000	3000_B	5,72	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,05	3000	3000_B	24,85	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,06	3000	3000_B	68,71	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,07	3000	3000_B	22,15	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,08	3000	3000_B	7,56	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,09	3000	3000_B	30,20	ZNBN LAN		0	0	0		0
3000,10	3000	3000_A	0,55	S1 T3-EPC	EPC	42	18,9	289	4	160
3000,11	3000	3000_A	3,61	S1 T3-EPC	EPC	42	18,9	289	4	1040
3000,12	3000	3000_A	3,11	S1 T3-EPC	EPC	42	18,9	289	4	900
3000,13	3000	3000_A	9,29	S1 T3-EPC	EPC	42	18,9	289	4	2680
3000,14	3000	3000_A	19,03	S1 T3-EPC	EPC	42	18,9	289	4	5500
3000,15	3000	3000_A	9,06	S1 T3-EPC	EPC	42	18,9	289	4	2620
3000,16	3000	3000_A	34,18	S1 T3-EPC	EPC	42	18,9	289	4	9870
3000,17	3000	3000_A	2,71	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	760
3000,18	3000	3000_A	8,76	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	2470
3000,19	3000	3000_A	3,32	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	940
3000,20	3000	3000_A	6,20	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	1750
3000,21	3000	3000_A	11,51	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	3240
3000,22	3000	3000_A	3,73	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	1050
3000,23	3000	3000_A	1,96	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	550
3000,24	3000	3000_A	2,75	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	780
3000,25	3000	3000_A	2,29	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	640
3000,26	3000	3000_A	1,15	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	320
3000,27	3000	3000_A	19,26	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	5430
3000,28	3000	3000_A	11,22	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	3160
3000,29	3000	3000_A	2,01	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	570
3000,30	3000	3000_A	0,88	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	250
3000,31	3000	3000_A	17,54	S1 T3-EPC	EPC	44	16,9	282	4	4940

TOTAUX

242200



Document

Office

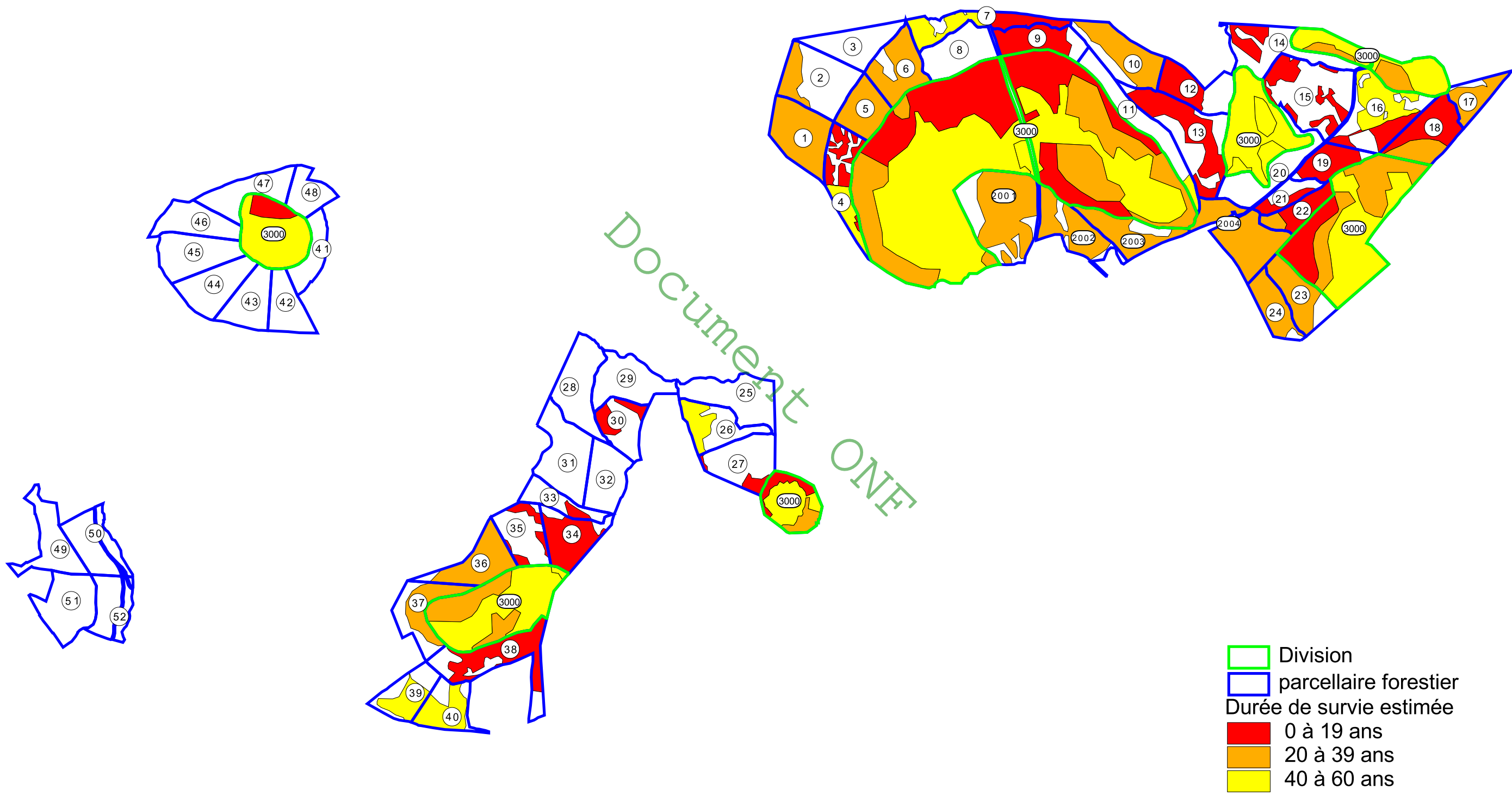
annexe 7
référencement des UEP



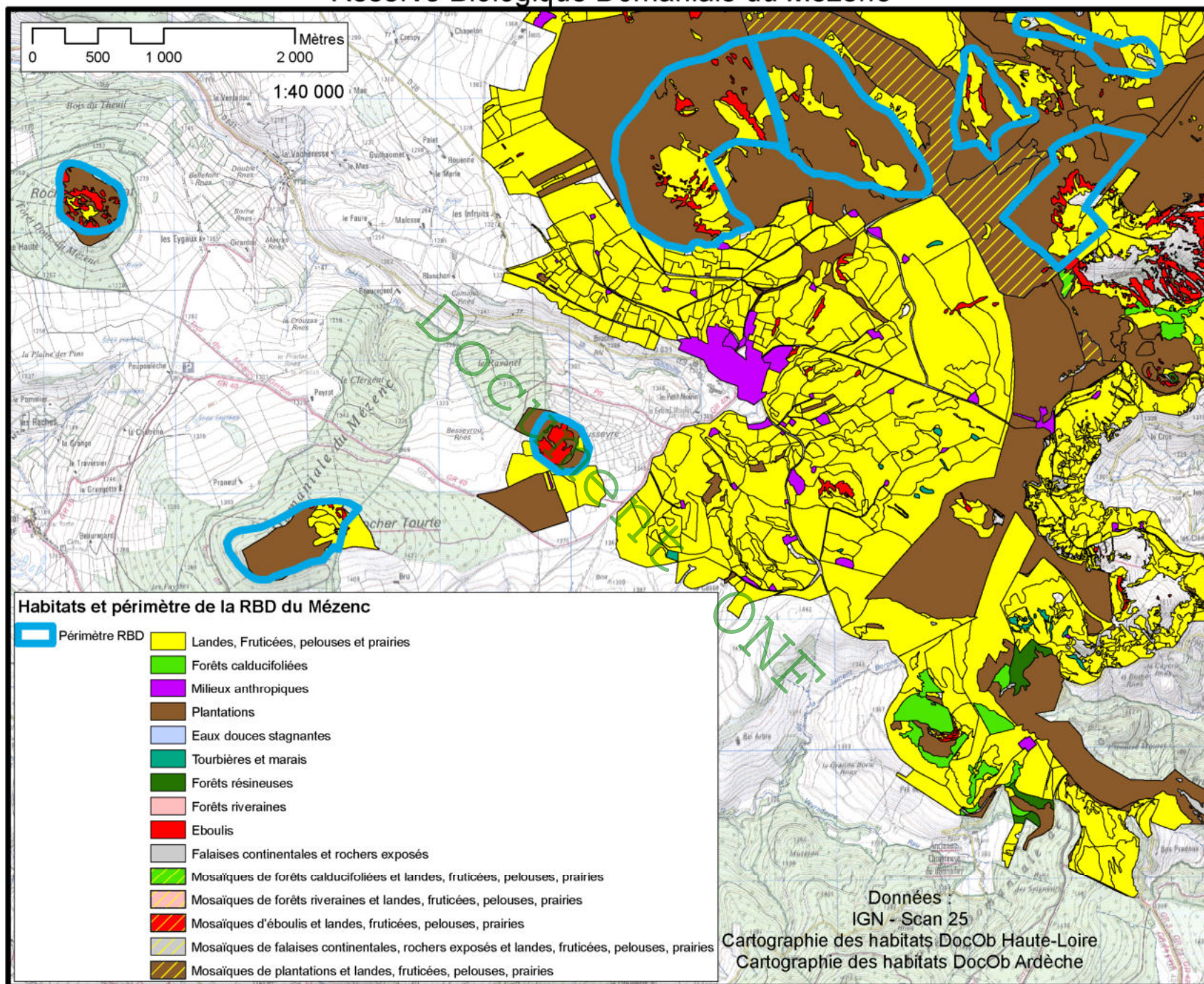
parcellaire
UEP

1115 ha 05

Durée de survie estimée des Epicéas



- Cartographie des habitats du Mont Mézenc - Réserve Biologique Domaniale du Mézenc

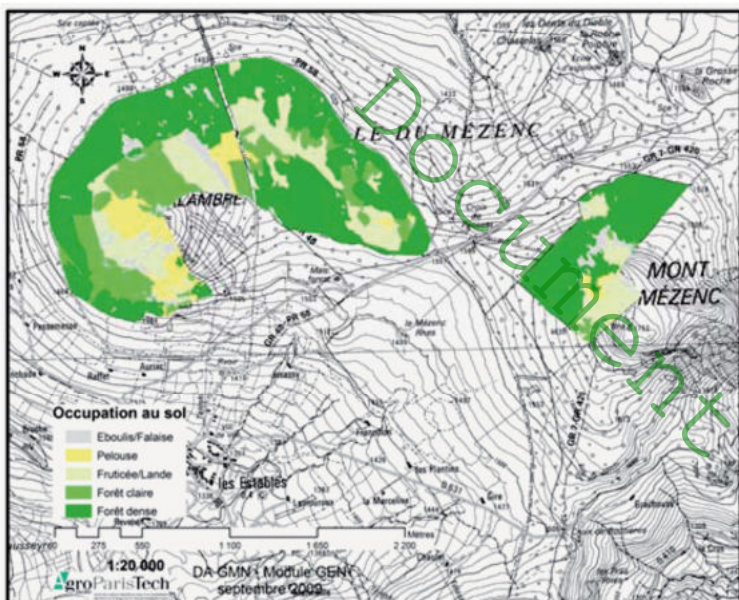
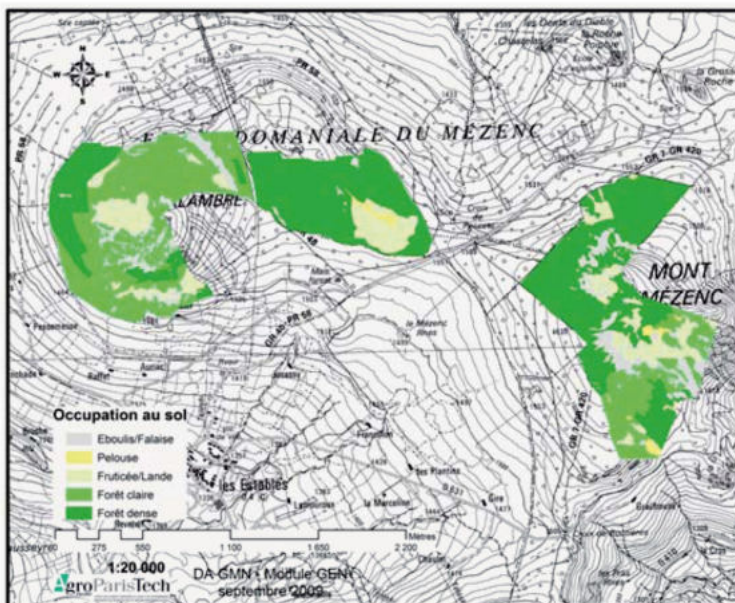


habitats: états de conservation

Document

ONF

a



b

ONE

c

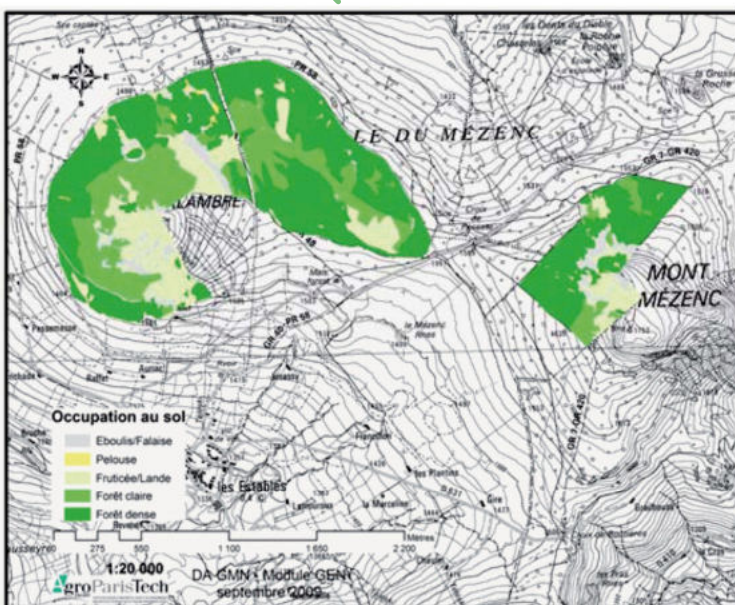


Fig.23 : Cartes diachroniques des unités paysagères de la RBD du Mézenc en 1948 (a), 1967(b) et 1987(c).

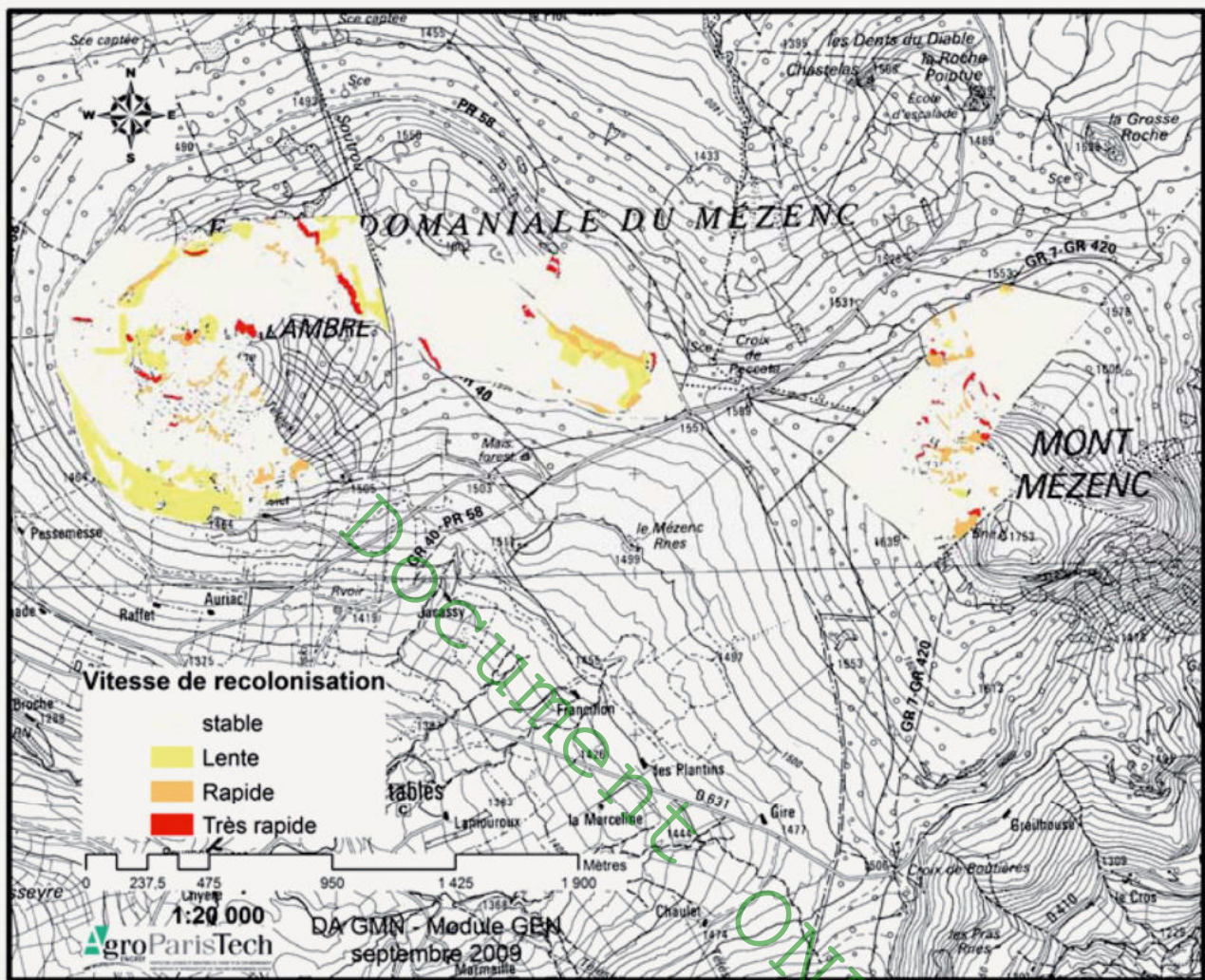
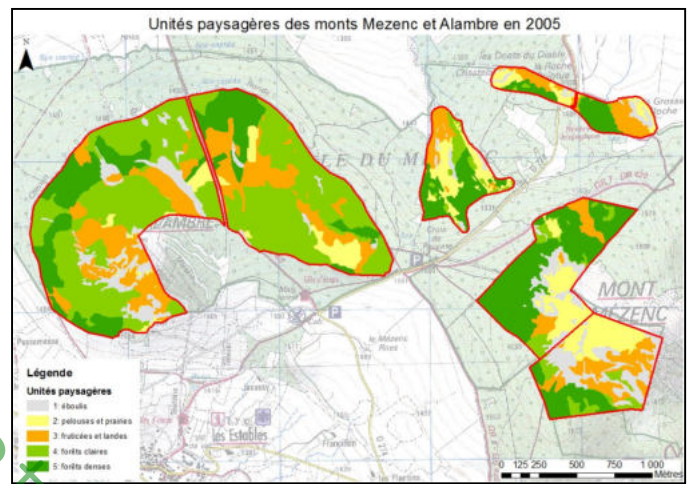
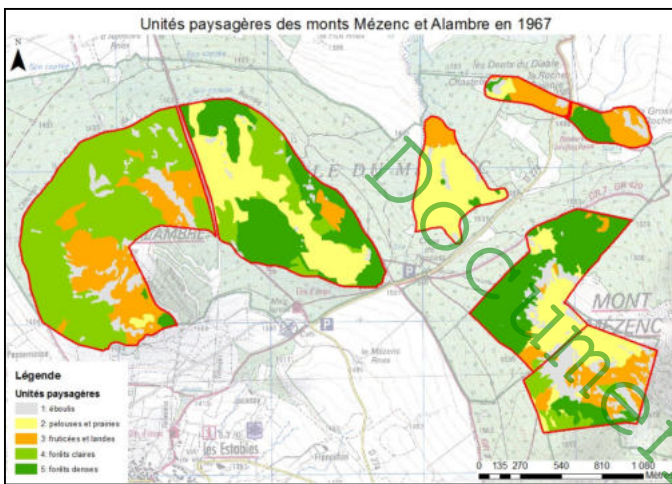
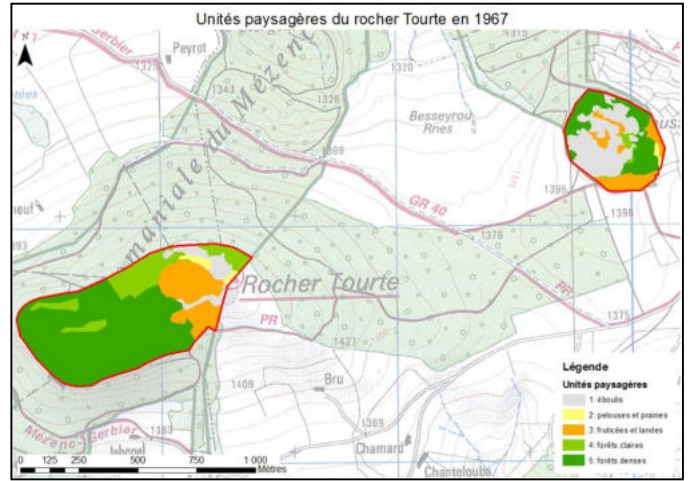
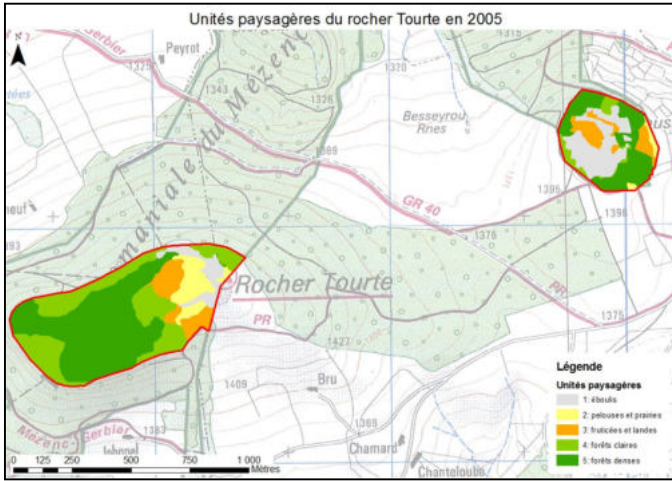
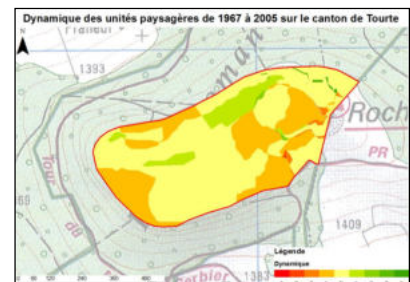
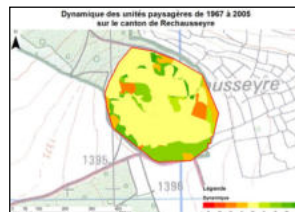
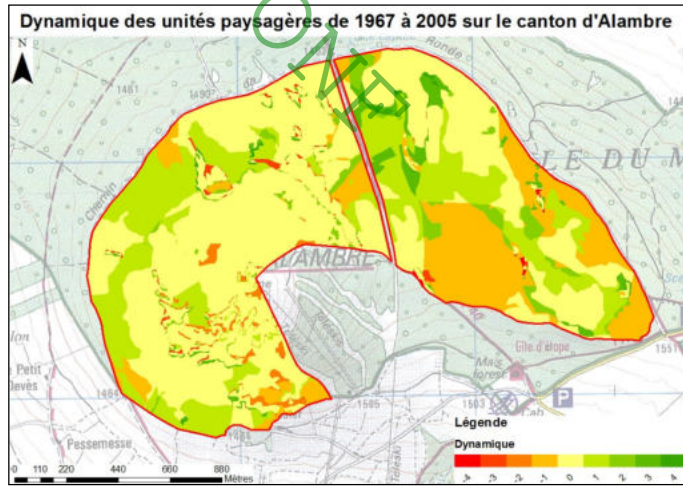
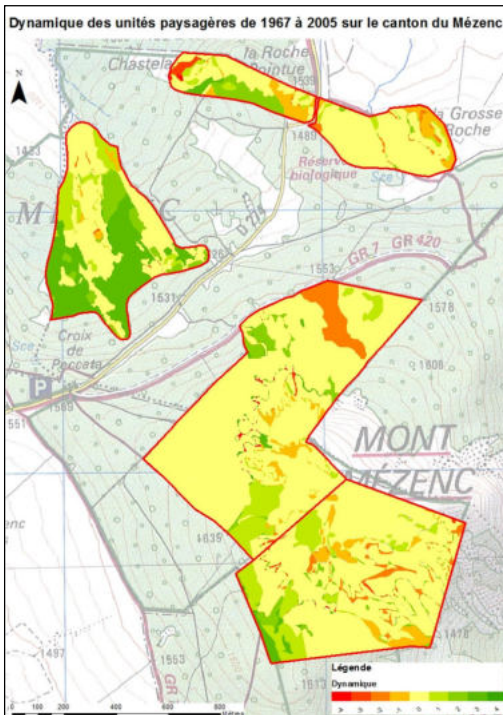


Fig.25 : Carte de la dynamique de recolonisation sur le site de la RBD du Mézenc pour la période 1948-1987

occupation du sol de 1967 et de 2005



dynamique



Site classé du Massif du Mézenc
C'2. Relevé sommaire des occasions

DIREN Auvergne - Septembre 2009

C. JARDINER LA FORÊT

Document ONE

Légende
C'2. Les occasions d'hétérogénéiser le couvert

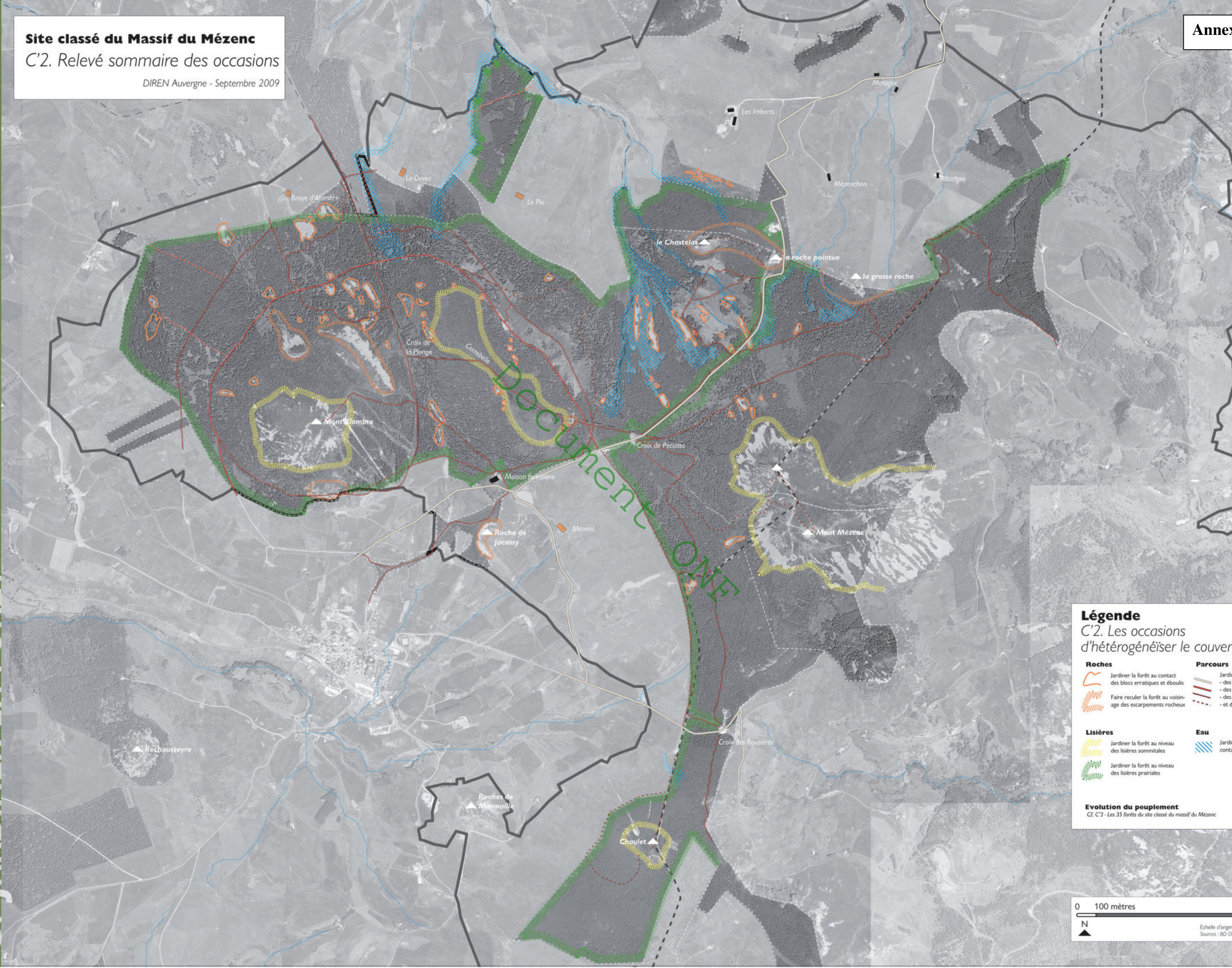
Roches	Parcours
Jardiner la forêt au contact des blocs erratiques et éboulis	Jardiner la forêt le long : - des routes, - des pistes, - des chemins - et des sentiers
Faire reculer la forêt au voisinage des escarpements rocheux	Eau
Jardiner la forêt au niveau des lisières sommitales	Jardiner la forêt au contact de l'eau
Jardiner la forêt au niveau des lisières prairiales	

Evolution du peuplement
Cf. C'3 - Les 35 forêts du site classé du massif du Mézenc

0 100 mètres 1 kilomètre

N

Echelle d'origine : 1 cm pour 100 m
Sources : BD Ortho, IGN et BD Dren








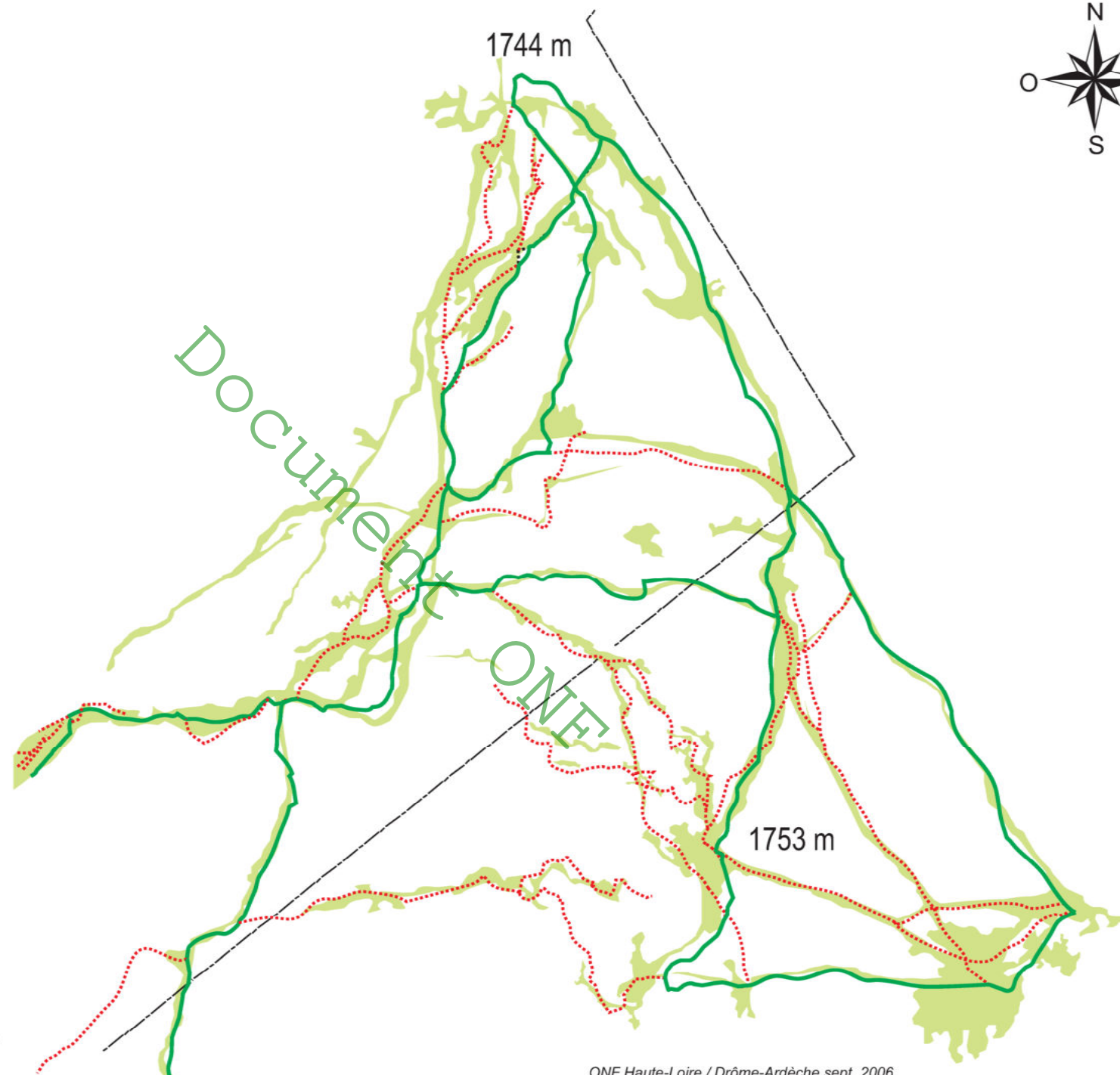
Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes

Site du Mézenc

**RESTAURER
CERTAINS
MILIEUX
MENACÉS**

-  secteur entièrement dégradé et susceptible d'ensemencement
-  sentier existant, à maintenir
-  sentier anarchique, à condamner

25 0 25 50 75 100 mètres








ONF Haute-Loire / Drôme-Ardèche sept. 2006

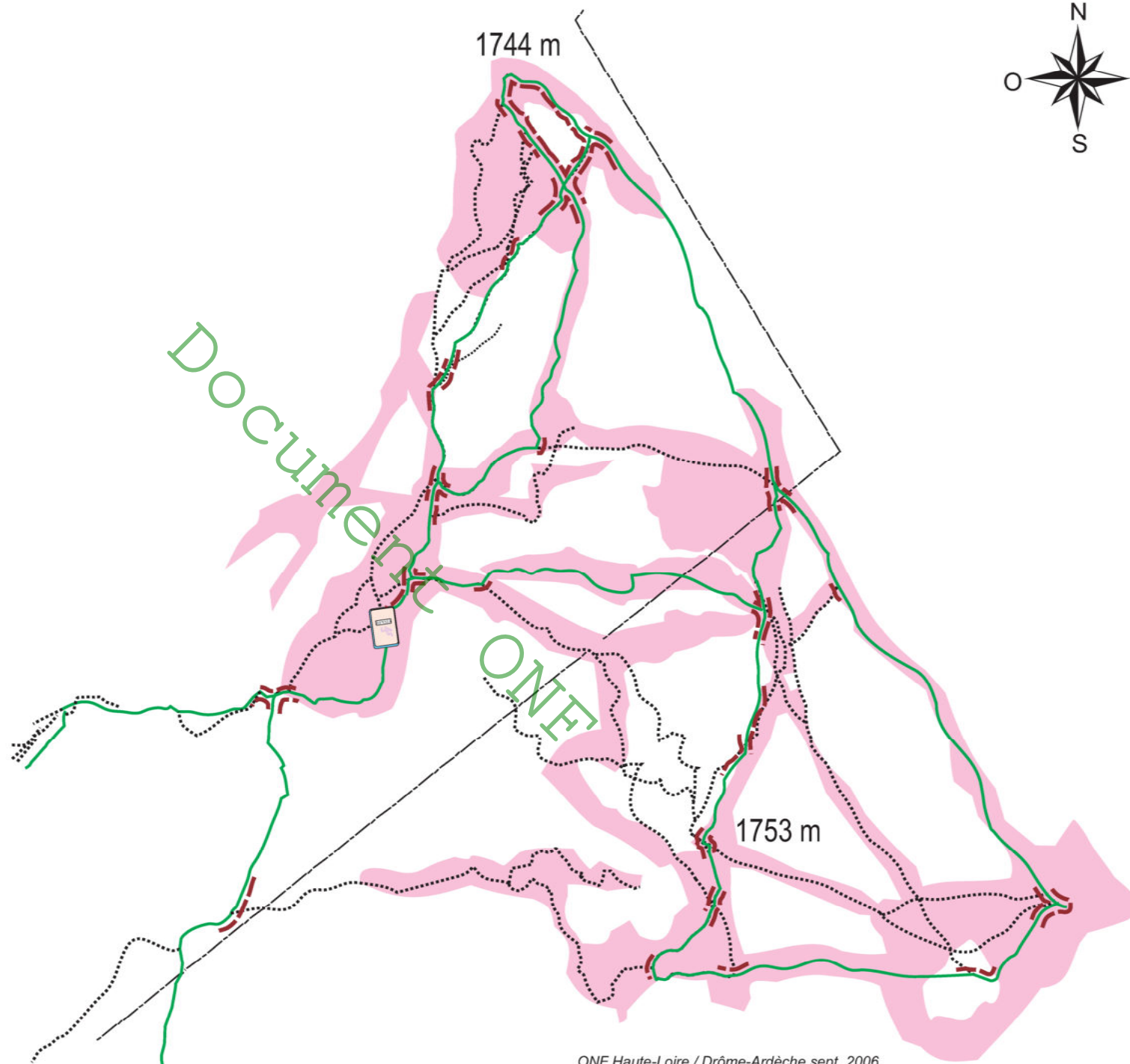


Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes

Site du Mézenc

CANALISER LA FRÉQUENTATION SUR DES SECTEURS LIMITÉS

-  secteur à habitat exceptionnel directement menacé par la fréquentation touristique
-  écomètre
-  sentier existant, à maintenir
-  sentier existant, à interdire
-  murette à créer










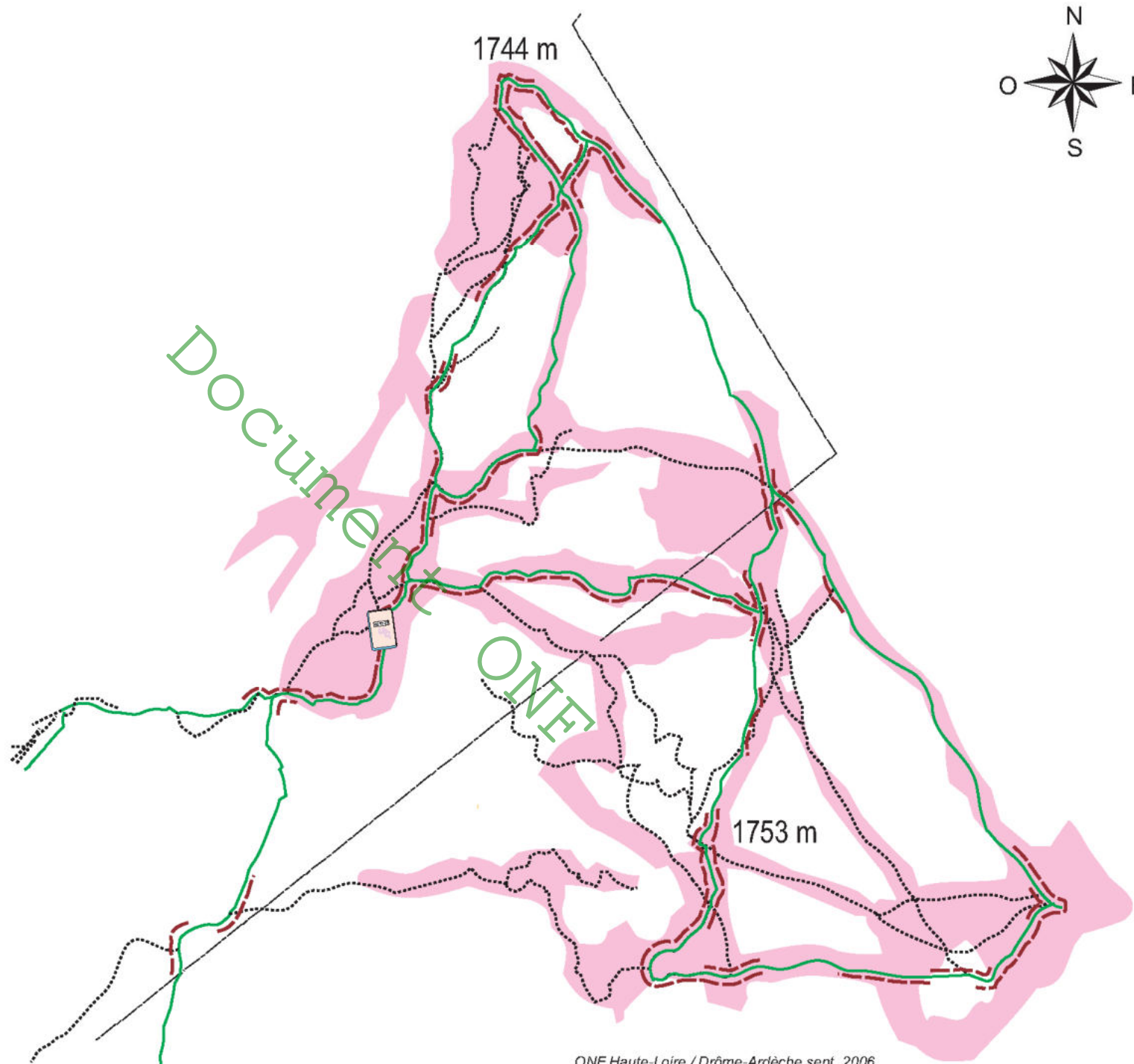
Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes

Site du Mézenc

CANALISER LA FRÉQUENTATION SUR UNE PARTIE DU SITE

-  secteur à habitat exceptionnel directement menacé par la fréquentation touristique
-  écomcompteur
-  sentier existant, à maintenir
-  sentier existant, à interdire
-  murette à créer

25 0 25 50 75 100 mètres









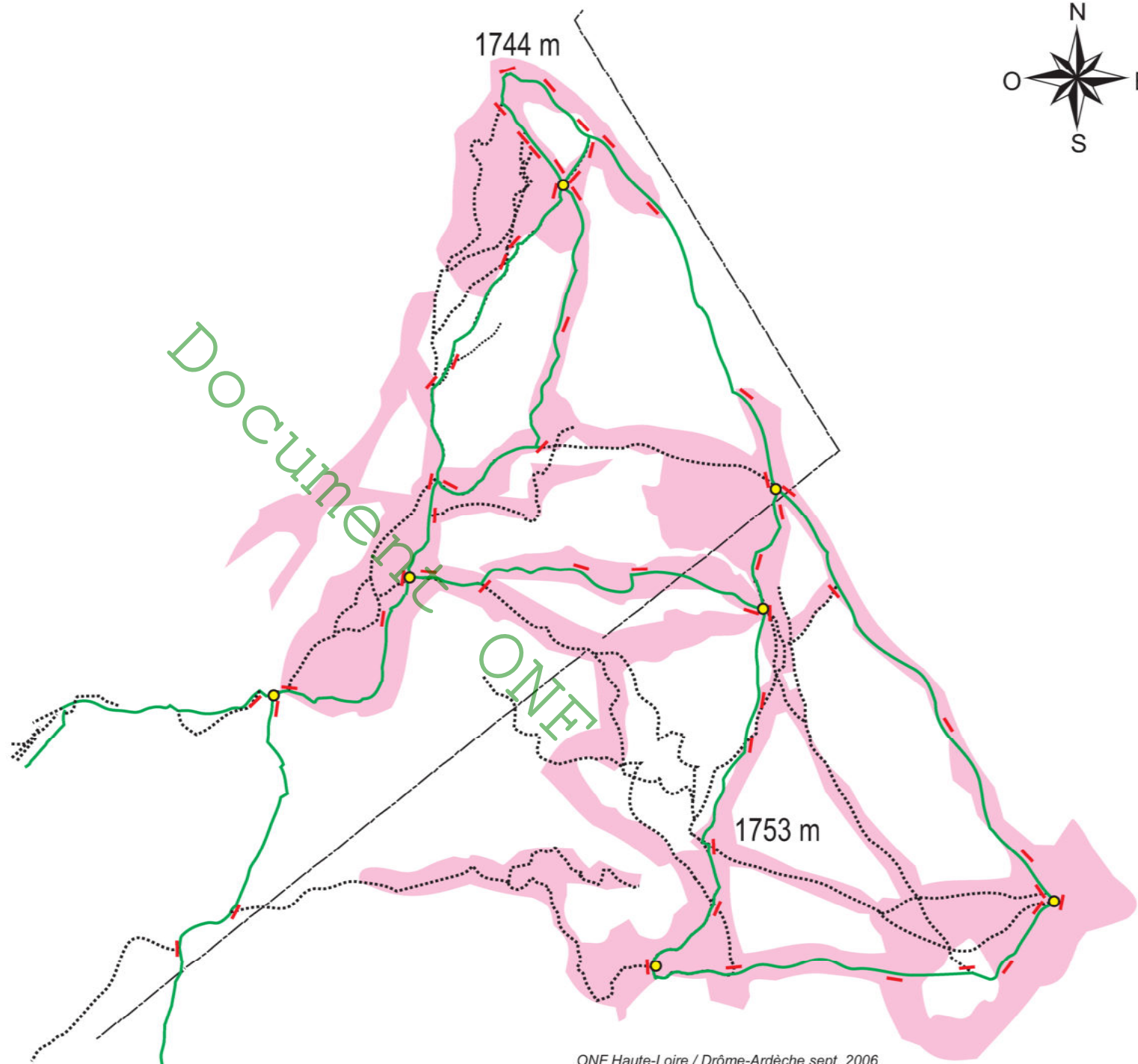
Life Nature
& Territoires
en région Rhône-Alpes

Site du Mézenc

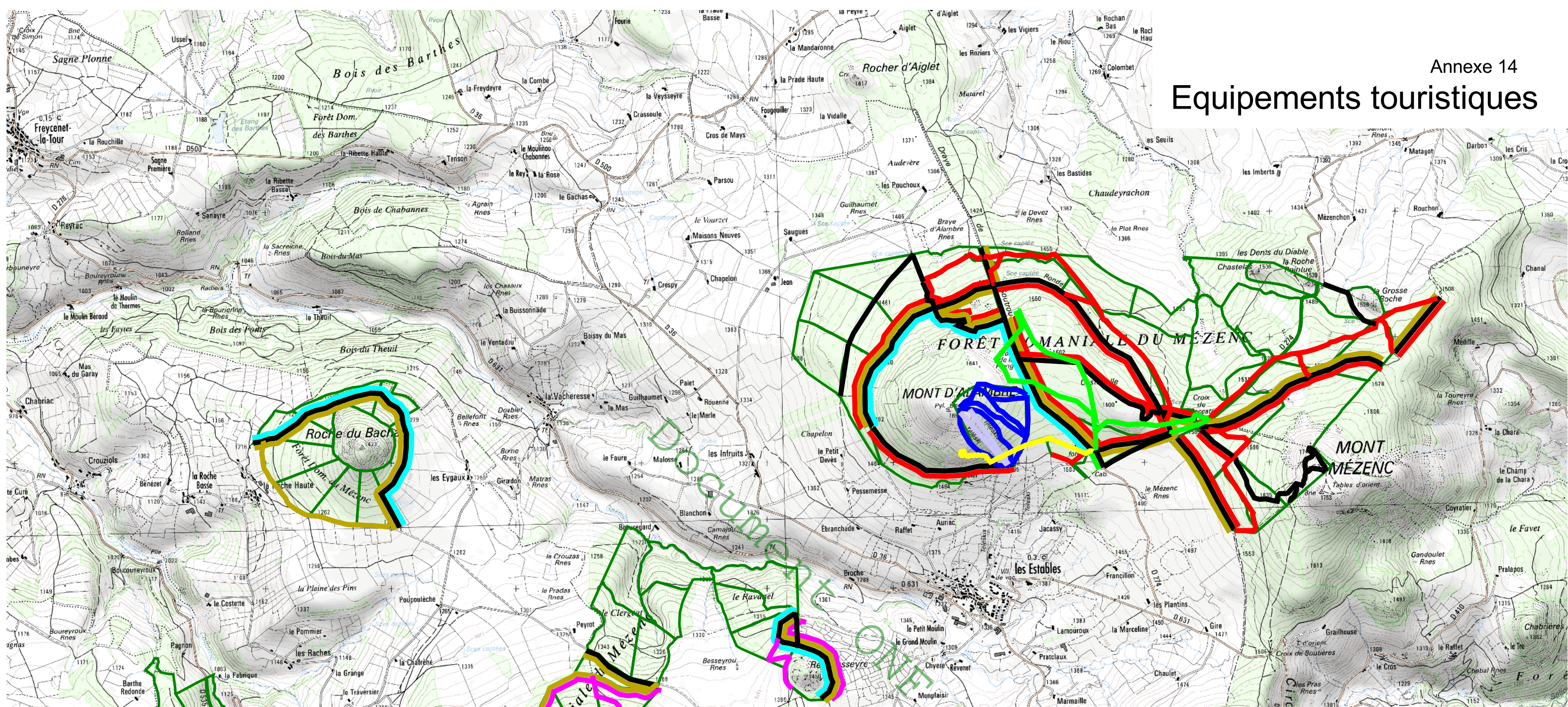
**PROTÉGER
CERTAINS
MILIEUX
MENACÉS**


-  secteur à habitat exceptionnel directement menacé par la fréquentation touristique
-  sentier existant, à maintenir
-  borne directionnelle
-  pupitre "infos-interdictions-directions"

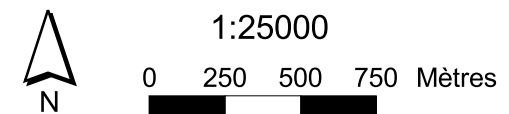
25 0 25 50 75 100 mètres



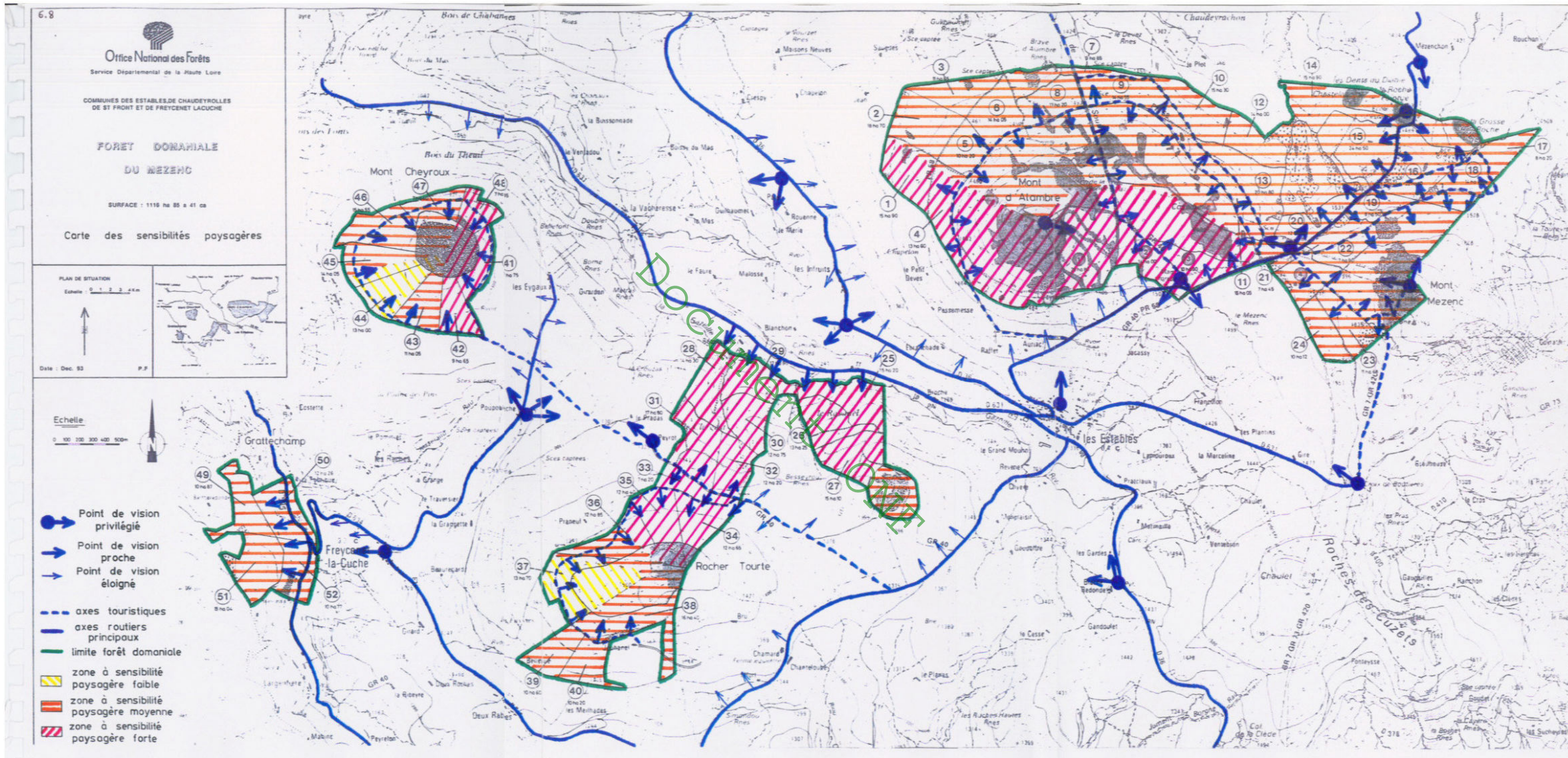
Equipements touristiques



- type de fréquentation
-  piéton
 -  VTT
 -  parapente
 -  ski fond
 -  ski descente
 -  Remontée mécanique
 -  Raquettes
 -  traineau
 -  equestre
 -  parcellaire



Annexe 15 : carte de la sensibilité paysagère
(source aménagement précédent)



Aléa retraits/gonflements

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

Risque mouvement de terrain

L'aléa retraits / gonflements est lié aux argiles, elles-mêmes à l'origine d'aléas inondations et coulées de boues. Même si ces deux aléas ne sont pas identiques, la cartographie ci-dessous est la seule disponible qui puisse aujourd'hui informer partiellement sur les risques naturels.

